



**Association Burundaise pour la Protection des
Droits Humains et des Personnes Détenues
« A.PRO.D.H. »**

RAPPORT ANNUEL DE 2016

JANVIER 2017

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| Avant – Propos..... | 2 |
| 0. Méthodologie/Contenu du Rapport..... | 3 |
| <i>PREMIERE PARTIE : DU CONTEXTE SECURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL ET DE LA JOUISSANCE DES LIBERTES PUBLIQUES... ..</i> | 4 |
| I.1. Du contexte sécuritaire..... | 4 |
| I.2. Du contexte politique..... | 15 |
| I.3. Du contexte judiciaire..... | 22 |
| I.4. Du contexte social..... | 42 |
| I.5. De la jouissance des libertés publiques..... | 45 |
| <i>DEUXIEME PARTIE : DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE.....</i> | 48 |
| II.1. De l'état des lieux..... | 48 |
| II.2. Tableau synthèse de la répartition par province des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique au cours de l'année 2016..... | 67 |
| II.3. Tableau synthèse de la répartition des victimes d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique par catégories d'auteurs..... | 68 |
| II.4. Histogramme de la répartition par province des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique..... | 68 |
| II.5. Courbe d'évolution des cas d'atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique au cours de l'année 2016..... | 69 |
| <i>TROISIEME PARTIE : DES CAS DE TORTURE.....</i> | 70 |
| III.1. De l'état des lieux de la torture..... | 70 |
| III.2. Tableau synthèse des victimes de torture par mois et par province..... | 77 |
| III.3. Tableau synthèse des cas de torture par mois et par catégories d'auteurs..... | 77 |
| III.4. Histogramme des cas de torture par province..... | 78 |
| III.5. Histogramme des cas de torture par catégories d'auteurs..... | 78 |
| <i>QUATRIEME PARTIE : DE LA SITUATION CARCERALE.....</i> | 79 |
| IV.1. Etat des lieux..... | 79 |
| IV.2. Situation carcérale dans les 11 etabl.pénit.et 2 centres de rééducation des mineurs en conflits avec la loi au 23 décembre 2016..... | 80 |
| <i>CINQUIEME PARTIE : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....</i> | 81 |
| VI.1. Conclusions..... | 81 |
| VI.2. Recommandations..... | 82 |

AVANT – PROPOS

Agréée par l'ordonnance ministérielle N° 530/601 du 21 Août 2001, l'Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues, APRODH en sigle, a été suspendue par mesure du Procureur Général de la République en date du 23 novembre 2015. A ce moment, l'APRODH et d'autres organisations de la société civile burundaise ont été accusées d'être de connivence avec ceux qui avaient organisé le putsch manqué du 13 mai 2015.

En date du 19 octobre 2016, l'APRODH a encore été frappée de plein fouet par l'ordonnance du Ministre de l'Intérieur portant radiation de cette organisation avec d'autres organisations de la société civile-comme auparavant. Cette radiation est intervenue alors que l'enquête et la poursuite judiciaire qui avaient été annoncées au mois de novembre 2015 n'ont jamais eu lieu pour déterminer la part de responsabilité.

Toute cette série de mesures ont été prises pour empêcher définitivement ces organisations de défense des droits humains à continuer à élever la voix pour dénoncer les différentes violations des droits humains qui se commettent au grand jour au Burundi et cela, dans l'impunité totale. Malheureusement, ces mesures injustes, atroces et contraignantes n'ont pas démobilisé l'APRODH quant à la poursuite de ses activités. Avec le soutien de ses partenaires, des actions de monitoring, de plaidoyer et de lobbying ont continué et continuent pour la protection et la promotion des droits humains au Burundi.

C'est pourquoi, dans le présent rapport, l'Association Burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues remercie vivement tous ses partenaires pour le soutien qu'ils n'ont cessé de lui témoigner malgré les sévices qu'elle n'a cessé de subir. Elle lance un appel vibrant pour un soutien indéfectible afin de lui permettre de demeurer aux côtés des sans voix.

**Le Président et Représentant Légal de
l'APRODH**

Pierre Claver MBONIMPA.

0. CONTENU DU RAPPORT

Le présent rapport est le tableau synoptique de l'évolution de la situation des droits humains au Burundi durant toute l'année 2016.

La première partie sera consacrée à l'analyse du contexte sécuritaire, politique, judiciaire, social qui a prévalu tout au long de l'année concernée par le présent rapport. Cette analyse contextuelle permet en effet, de mieux apprécier l'évolution des droits humains dans notre pays.

La seconde partie se penchera sur les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique en termes de cas de personnes tuées et de victimes de coups et blessures graves en mettant en évidence les catégories des présumés auteurs. Des cas emblématiques seront présentés avec des tableaux comparatifs et des graphiques pour montrer l'ampleur des violations du droit à la vie et à l'intégrité physique au Burundi.

La troisième partie fera l'état des lieux de la torture dans notre pays tout au long de l'année 2016. Ici aussi des tableaux et des graphiques aideront à apprécier l'ampleur du problème.

La quatrième partie, quant à elle, présentera l'évolution de la situation carcérale au cours de l'année même si certaines données nous ont échappé.

Enfin, notre rapport présentera une conclusion dans laquelle des recommandations seront formulées en vue de contribuer à l'amélioration de la situation des droits humains au Burundi.

PREMIERE PARTIE:

DU CONTEXTE SÉCURITAIRE, POLITIQUE, JUDICIAIRE, SOCIAL ET DE LA JOUISSANCE DES LIBERTES PUBLIQUES.

1.1. DU CONTEXTE SÉCURITAIRE

Au cours de l'année 2016, la sécurité n'a cessé d'être perturbée dans tout le pays en général et surtout dans les quartiers et zones de la Mairie de Bujumbura qualifiés de contestataires du troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA (Cibitoke, Kinanira, Jabe, Mutakura, Nyakabiga et Musaga) et dans les communes de l'intérieur du pays où des manifestations contre ce mandat ont été organisées notamment dans les provinces de Bururi, Mwaro et Bujumbura Rurale.

Bien plus, des attaques des bandes armées aussi bien sur les voies publiques que dans les ménages et dans les bistrot, des attentats à la grenade dont les auteurs sont restés jusqu'ici inconnus ont été enregistrés dans plusieurs coins du pays ; causant la panique au sein d'une population sans défense. Dans tout cela, la population accuse souvent les agents de sécurité, les agents du Service National de Renseignement (SNR) et les jeunes affiliés au parti au pouvoir qui sont communément appelés « Imbonerakure » d'être les perturbateurs. Ces explosions de grenades ont, le 15 février 2016, poussé le Mairie de la ville de Bujumbura à prendre une décision interdisant les taxis - motos à circuler dans la commune Mukaza, constituée par des zones se trouvant au tour du centre – ville de la capitale Bujumbura. Ces taxis - motos ont été accusés de transporter les criminels qui tuent des personnes par explosion des grenades. Et jusqu'au moment de la rédaction de notre rapport, le Maire de la ville de Bujumbura n'est pas encore revenu sur sa décision.

Les fouilles perquisitions répétitives et intempestives suivies d'arrestations arbitraires et des enlèvements de toutes personnes soupçonnées être opposées au pouvoir ont constitué le lot quotidien des quartiers, zones et communes dits contestataires du troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA. Dans ces localités, la chasse à l'homme a été minutieusement organisée à telle enseigne que les personnes ciblées n'ont pas eu la chance de s'échapper.

Les exactions des Imbonerakure qui, dans certains coins du pays, se sont substitués aux forces de l'ordre, ont traumatisé des populations entières et plus spécialement les membres des partis politiques de l'opposition pour les contraindre à adhérer au parti au pouvoir, le CNDD/FDD. Ainsi, ils terrorisent, pillent la population et lui infligent des traitements inhumains, cruels et dégradants au vu et au su des autorités tant policières qu'administratives qui n'osent pas prendre des mesures appropriées pour sécuriser la population.

Les entraînements paramilitaires des Imbonerakure ont eu lieu, au cours de l'année 2016, dans plusieurs provinces du pays. Ces entraînements, suivis de l'armement des Imbonerakure, ont été à l'origine du traumatisme de la population. Certains analystes ont pensé à un génocide qui serait en préparation.

Voici certains faits :

1.1.1. Des attaques des groupes armés

1. En commune Gihanga, en date du 19 Janvier 2016, sur la RN/5, à la 4^{ème} transversale, un camion de marque Mitsubishi de type Fuso est tombé dans une embuscade. En effet, un groupe de personnes en tenue militaire, munis de fusils Kalachnikov a enlevé trois passagers qui étaient à bord de ce véhicule. Quelques jours après, ces ravisseurs ont exigé une rançon aux familles des victimes.

2. Dans la matinée du 25 Janvier 2016, des affrontements ont opposé les forces de l'ordre et les groupes armés en commune Mugamba de la province Bururi et plus précisément dans les zones Nyagasasa et Kivumu, ainsi qu'à la limite de la commune Mugamba et Mukike de la province de Bujumbura Rural. En effet, les militaires avaient appris l'existence de 5 lieux de cantonnement des rebelles dans les forêts des endroits ci-hauts indiqués et sont allés les déloger. Les combats ont commencé aux environs de 3h du matin et se sont terminés aux environs de 9h. Le bilan de ces affrontements a été de 2 rebelles tués selon le gouverneur de la province Bururi qui s'exprimait sur les antennes de la RTNB. Après les combats, la police est passée pour arrêter les jeunes des zones Nyagasasa et Kivumu, et beaucoup de jeunes ont préféré fuir en abandonnant leurs écoles. Une dizaine des jeunes ont été arrêtés et conduits dans un endroit jusqu'ici inconnu.

3. Le 13 avril 2016 vers 19h15, des hommes armés en tenue civile ont mené une attaque au centre de négoce situé sur la colline Munyinya en commune Gisuru de la province de Ruyigi. Ces hommes armés ont fait irruption au centre de négoce et se sont mis à tirer dans tous les sens sur la population tuant 5 personnes et blessant 7 autres. Ils ont volé une grande somme d'argent et des casiers de bière. Le 14 avril 2016 matin et consécutivement à cette attaque, une chasse à l'homme a eu lieu chez les membres de la coalition «Amizero y'Abarundi» et les membres du parti d'opposition FNL aile d'Agathon RWASA. A ce moment, 6 personnes soupçonnées d'être en intelligence avec les hommes qui ont attaqué ont été appréhendées (3 hommes dont RADJABU et 3 femmes à savoir NIKORIBA Adija, NIYONIZEYE Fayida, NTAKARUTIMANA Zuwenana). Ces hommes et femmes auraient été interrogés au rythme de la bastonnade pour les faire avouer d'être de mèche avec ces hommes armés.

4. Dans la nuit du 17 au 18 avril 2016, des attaques ont eu lieu dans plusieurs zones de la Mairie de Bujumbura (Kinama, Ngagara, Kinindo, Kanyosha (quartier Kajiji),.... Au cours de ces attaques, des

tirs nourris et des explosions de grenades ont retenti, créant la panique dans la population et faisant plusieurs morts et des blessés.

5. Dans la nuit du 11 au 12 mai 2016, un groupe de personnes armées de fusils a attaqué le ménage de NIBARUTA Nestor de la colline Mutobo en zone Kibezi de la commune Mugamba en province Bururi. Ce groupe a assassiné ce chef de ménage et a blessé son fils. Feu NIBARUTA était un commerçant de vaches et aurait été fusillé parce qu'il était accusé de travailler de mèche avec les policiers pour dénoncer des jeunes de sa colline qui auraient participé dans les manifestations contre le troisième mandat du Président Pierre NKURUNZIZA. Dans la matinée du 12 mai et consécutivement à cette attaque, plusieurs personnes surtout des jeunes ont été arrêtés par la police, dont 2 élèves membres du parti MSD (HAKIZIMANA Egide et NZOKIRA Emmanuel), ainsi que Prime NDAYISHIMIYE, représentant du syndicat des enseignants du secondaire, CONAPES, en commune Mugamba et vice-président du parti MSD dans cette même commune, qui a été sorti de la classe au moment où il dispensait son cours d'Histoire au Lycée Communal Mugamba par le SNR. Tous ces 3 ont été conduits vers une destination inconnue.

6. NGUMIJE Oscar, bibliothécaire au Lycée Tora a, lui aussi, été arrêté et conduit dans un lieu inconnu. La population a pointé du doigt, le major François, chef de poste à une position militaire de l'OTB Tora d'être à la tête de tous ces mauvais traitements infligés à la population de la Commune Mugamba, et de torturer les jeunes arrêtés et conduits au poste sous sa responsabilité. Prime NDAYISHIMIYE qui avait été arrêté par la police dans la matinée du 12 mai au moment où il dispensait son cours a été revu le 19 mai lorsqu'il est sorti des cachots du SNR et a été présenté au parquet de la République en Mairie de Bujumbura. Après interrogatoire, lui, son frère NZOKIRA Emmanuel et un élève de ce Lycée communal qui s'appelle Janvier, ont tous été conduits à la prison centrale de Mpimba. Trois infractions ont été retenues à leur charge : attentat à la sûreté intérieure de l'Etat, détention illégale d'armes à feu ainsi que la participation aux bandes armées.

7. Lors d'un affrontement entre des hommes armés et des agents du SNR qui a eu lieu le 8 juin 2016, vers 12 heures, dans la zone Mugendo-Ruko de la zone Nyagasasa en commune Mugamba (province Bururi), 3 personnes sont mortes : 2 du SNR et Egide NKUNZIMANA travaillant à la BRB. Le 9 juin 2016 très tôt le matin, la police a arrêté des personnes dans cette commune dont Charles, un retraité de l'armée et un prénommé Augustin.

8. Dans la nuit du 8 juin 2016, vers 22 heures, un groupe d'hommes armés de machettes et 2 fusils kalashnikov a envahi le domicile de Jérôme NDIKUMANA de la colline Rango en commune Ndava de la province Mwaro. Ils ont volé des habits, 100.000 FBU, un téléphone portable et ont blessé sa femme au niveau du visage. La même nuit, ce groupe armé a attaqué le domicile de la veuve BAYAGANAKANDI Marie de la même colline. Ils ont volé 80.000 FBU. La police est intervenue tardivement car ces hommes armés étaient déjà partis. Le lendemain, Jérôme NDIKUMANA a été

arrêté et mis au cachot de Gihinga pour des raisons d'enquête sur l'attaque armée et l'assassinat perpétré en zone Ndava, dans la nuit du 24 mai 2016.

9. Dans la nuit du 20 juin 2016, des hommes armés non identifiés en tenue militaire ont attaqué un bar appelé «chez maman Subira» situé en zone Gatumba (commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rural). D'après des sources sur place, ils ont volé une somme d'argent dont le montant est inconnu et ont enlevé un des clients appelé Emmanuel KANA, commissaire du marché de Carama et membre du parti FNL de Jacques BIGIRIMANA. Deux agents du SNR ont été pointés du doigt comme étant les auteurs de cet enlèvement. La famille a dit ne pas avoir de nouvelles de la victime.

10. Dans la nuit du 27 au 28 juin 2016, des hommes armés ont attaqué 3 ménages du village VI en commune Gihanga de la province Bubanza. Selon des sources sur place, les malfaiteurs ont volé plusieurs téléphones portables et une somme de 300.000 FBU. Aucun dégât humain n'a été enregistré. Selon les sources policières, ces bandits armés se sont, par la suite, repliés vers la réserve naturelle de Rukoko.

11. En date du 29 juin 2016, des affrontements ont opposé les rebelles et les forces de l'ordre sur la colline Mubuga de la commune et province Bururi. Ces affrontements auraient coûté la vie à 1 rebelle qui aurait été tué au moment où 4 autres ont été capturés, tandis qu'1 policier et 1 civil ont été blessés. Des sources locales ont indiqué que ces affrontements ont duré plus d'une heure. Ces affrontements ont provoqué de la panique au sein de la population.

12. Dans la nuit du 14 août 2016 vers 20 heures, un véhicule de marque Toyota, type Probox est tombé dans une embuscade sur la RN5 et plus précisément à Kagwema en commune Gihanga de la province Bubanza. Des hommes armés de fusils et en tenue militaire ont contraint le chauffeur de s'arrêter et ont kidnappé deux personnes parmi les trois qui étaient à bord de cette voiture. L'un des passagers a réussi à prendre la fuite et échapper. Avant de partir, les ravisseurs ont brûlé le véhicule et se sont repliés dans la réserve naturelle de Rukoko.

13. Dans la nuit du 16 août 2016, un groupe armé d'environ 11 personnes dont 4 femmes est arrivé sur la colline Rusange de la commune Gisuru en province Ruyigi. Ce groupe a pris en otage un veilleur de nuit de la place du nom d'Obède NSHIMIRIMANA. Ils lui ont intimé l'ordre de leur montrer les ménages des Imbonerakure et la position de police de la place. Ayant eu peur de montrer ces familles, il a dit qu'il n'était pas sur cette colline depuis un bon bout de temps et qu'il ne connaît pas ces familles. Ils l'ont alors emporté jusque sur la colline Bugama. Ils lui ont dit de rebrousser chemin. Le lendemain, la police l'a arrêté et il a passé toute la journée avec le Commissaire provincial de la police en cherchant ces rebelles, mais en vain. Déçus, le Commissaire a donné l'ordre à ses subalternes de le frapper parce qu'il avait donné l'information tardivement. Ils l'ont assommé de gourdins avant de le conduire dans le cachot du commissariat de la police dans un état très critique.

14. Dans la nuit du 11 octobre 2016, un camion de type Fuso transportant des marchandises en provenance de la province Cibitoke se rendant vers Bujumbura est tombé dans une embuscade tendue par des hommes armés de fusils non identifiés. L'embuscade a été perpétrée entre la 8^{ème} et la 9^{ème} transversale en commune Gihanga, sur la RN5 (Bujumbura-Cibitoke). Le chauffeur de ce véhicule a été blessé. Les auteurs se seraient repliés dans la forêt de la Rukoko. Des sources sur place ont précisé que cette localité est sous le contrôle des militaires. L'administration locale et l'armée se sont contentées de constater les faits.

15. En date du 26 octobre 2016 vers minuit, plusieurs coups de feu ont été entendus dans la zone Karindo en commune Kinyinya en province Ruyigi. Des sources sur place ont indiqué que ces coups de feu ont été tirés par des policiers qui craignaient une attaque des rebelles. Ces policiers avaient même abandonné leur position. Le lendemain matin, le Gouverneur de province de Ruyigi, accompagné de policiers et de militaires s'est rendu sur les lieux. L'équipe a exigé l'arrestation de 5 personnes pour des raisons d'enquête. Cet incident a eu lieu après que des rumeurs faisant état d'infiltration de rebelles soient répandues dans toute la province.

16. Dans la nuit du 10 novembre 2016 vers 21 heures, des hommes armés les uns en tenue militaire, les autres en tenue policière, ont attaqué une position de police de Kigwati, zone Kagwema, commune Gihanga, province Bubanza. Selon des sources sur place, ceux qui ont attaqué sont venus de la réserve naturelle de Rukoko et étaient lourdement armés. Lors de cette attaque, un policier sous-officier du nom Alexis NTWAZANTWARI, a été grièvement blessé. Les mêmes sources ont indiqué que les habitants de Kagwema vivent dans la peur après avoir appris que des groupes de jeunes Imbonerakure sont en train d'être formés à partir de cet endroit en vue d'être envoyés en RD Congo à la poursuite des combattants rebelles qui attaquent en provenance de ce pays.

17. Dans la nuit du 20 au 21 novembre 2016, sept bergers ont été kidnappés et soixante vaches volées en zone Buringa, commune Gihanga en province Bubanza par des personnes armées de fusils, les uns en tenue militaire, les autres en tenue policière. Les personnes enlevées et les vaches ont été conduites en direction de la RD Congo. Grâce à l'intervention des forces de l'ordre, quarante six vaches et leurs gardiens ont été récupérés le lendemain matin.

18. Dans la nuit du 28 au 29 novembre 2016 vers 22h, Willy NYAMITWE, Conseiller principal à la présidence de la République chargé de la Communication a été attaqué près de son domicile lorsqu'il rentrait chez lui à Kajaga en commune Mutimbuzi, en province de Bujumbura Rurale. Il a été blessé au bras tandis qu'un de ses gardes du corps a été tué et un autre, grièvement blessé. Les assaillants n'ont pas été identifiés. Le gouvernement a vite incriminé le Rwanda, la Belgique, ainsi que le représentant du FOCODE, Pacifique NININHAZWE.

1.1.2. Des exactions des Imbonerakure

Durant toute l'année 2016, les Imbonerakure de la province Rutana surtout en commune Giharo, n'ont cessé de constituer la menace de la sécurité de la population à travers leurs patrouilles nocturnes. Armés de machettes et de gourdins, ils sont en compagnie et sous la protection de la police. Ils vont jusqu'à aller surveiller la frontière burundo - tanzanienne surtout au niveau de la commune Giharo. Cela provoque beaucoup de panique à l'endroit de la population. Cette situation a failli provoquer le pire lorsque des jeunes du parti FNL sont entrés en désaccord avec ces Imbonerakure qui faisaient des patrouilles en commune Giharo. Les querelles sont allées jusqu'à la confrontation entre les jeunes FNL et les Imbonerakure. Cela a fait que ces patrouilles soient interdites au centre de la commune Giharo. Ces mêmes jeunes du parti au pouvoir CNDD-FDD arrêtent les gens surtout ceux soupçonnés d'être contre le 3^e mandat, les accusant d'infractions de tout genre, notamment et surtout la collaboration avec les groupes armés. Ces jeunes se cachent derrière ce que l'administration appelle les "comités mixtes de sécurité", une imagination du pouvoir pour donner un cadre de patrouille à ces jeunes, qui sont membres de ces comités collinaires de sécurité, souvent critiqué par les partis politiques de l'opposition et la société civile locale, comme étant composé par les membres du parti au pouvoir, surtout les Imbonerakure.

1. Les Imbonerakure ont également menacé et menacent encore la paix et la tranquillité de la population de la commune Burambi en province Rumonge où les habitants de la colline Gisagazuba de la zone Maramvya en cette même commune, vivent dans un traumatisme sans précédent. Selon des sources sur place, le chef de poste de police de cette localité et les Imbonerakure ont imposé un couvre - feu et font payer des sommes colossales d'argent aux habitants qui ne respectent pas les heures imposées de retour chez eux. Faute de moyens de paiement, certaines personnes sont tabassées. Des sources sur place ont indiqué que les rançons sont décidées et perçus par 3 personnes à savoir Evariste KUBWIMANA (Directeur de l'école primaire Gisagazuba), Samuel NDUWAMUNGU (chef des Imbonerakure) et le chef de poste de police de cette localité connu sous le sobriquet de Rwanyonga. Les autorités administratives au niveau communal n'interviennent pas pour arrêter ce vol et ces mauvais traitements alors que la population ne cesse de demander sa protection.

2. Dans la nuit du 21 novembre 2016, cinq personnes ont été blessées sur la colline Muyange, commune Nyabihanga, province Mwaro dans une attaque par des hommes armés. Selon des témoins sur place, un groupe d'hommes armés de machettes, de matraques et de couteaux, soupçonnés être des jeunes Imbonerakure en patrouille, a envahi le domicile de GAHUNGU Cyprien et a tenté de voler 4 moutons. Ce chef de ménage a crié au secours et son entourage est vite intervenu et a arraché les moutons des mains des voleurs. Le même groupe qui avait abandonné son butin a trouvé une stratégie pour se venger. A leur tour, les membres de ce groupe, ont crié au secours, alertant la population comme quoi ils venaient d'attraper un des bandits. Celui qui allait voir le bandit tombait dans le groupe et subissait des coups de machettes et matraques. Au total, 5 personnes ont été

grièvement blessées par ces hommes. Toutes les cinq victimes ont été évacuées à l'hôpital de Kibumbu. Parmi eux, un certain Hilaire BIZIMANA dont le bras avait été découpé au cours de cette attaque a été, par la suite, transféré à l'hôpital de Kibuye. Les autres victimes sont Georges MANIRABONA, Isaac, Richard et Claude. Les mêmes sources ont indiqué que 3 personnes ont été arrêtées le 22 novembre 2016 pour des raisons d'enquête.

3. Dans la soirée du 24 novembre 2016 aux environs de 18 heures, une femme prénommée Sarah et sa fille MUCO Natacha ont été grièvement blessées par des balles tirées par les policiers de la position du village 5 en commune Gihanga de la province Bubanza. A l'origine, selon des sources sur place, les policiers auraient refusé d'arrêter HAKIZIMANA Jean-Bosco (responsable des jeunes Imbonerakure dans cette localité) présumé coupable d'avoir battu à mort un jeune prénommé Faustin dans la nuit du 19 novembre 2016 et qui est mort le lendemain matin. La population aurait voulu se faire justice; ce qui a poussé la police à tirer des balles réelles pour disperser les mécontents. Les mêmes sources indiquent que le délinquant Jean-Bosco avait pris le large le jour du forfait mais qu'il était de retour. Après cet incident, les victimes ont été acheminées à l'hôpital et le présumé auteur a été récupéré par la police. Sarah qui était enceinte a avorté suite à cet incident, ayant été touchée au ventre par des balles, selon les mêmes sources.

4. En date du 4 décembre 2016 vers 20 heures, des hommes non identifiés, en tenues militaires et policières, armés de fusils, de machettes, de haches et de gourdins ont envahi les collines Kigwati I et II de la zone Rukaramu en commune Mutimbuzi en province Bujumbura rurale où ils ont volé des vivres dans des boutiques. Selon nos sources, 11 personnes ont été enlevées et 4 parmi elles, ont réussi à s'échapper dans la même nuit. Ces hommes sont partis en direction de la réserve naturelle de Rukoko avant de traverser la rivière Rusizi vers la RDCongo.

5. En date du 15 décembre 2016 vers 19 heures 45 minutes, sept personnes dont 4 policiers et 3 civils ont été blessées au cours d'une attaque armée qui a visé l'Hôtel « Phoenicia » situé au centre-ville de la province Bururi. Parmi les personnes blessées figurent le chef du SNR de Bururi et son Agent de Transmission, l'adjoint du commissaire de police de Bururi et une dame qui est aussi commissaire de police. Selon le conseiller du gouverneur de Bururi, Melchior NDAYIRUKIYE, lors de cette attaque, un homme est entré dans le bar de l'hôtel et s'est dirigé vers la table où étaient assis le chef du SNR de Bururi, l'adjoint du commissaire de Bururi et une dame commissaire. Il leur a fait un salut militaire puis il a reculé de 5 pas avant de commencer à leur tirer dessus. Ensuite, il leur a lancé une grenade. Quelques secondes après, un autre homme armé a surgi, a lancé une grenade et a tiré beaucoup de coups de feu à l'aide d'un pistolet, blessant 3 civils. Grièvement blessés, le Chef du SNR de Bururi et l'adjoint du commissaire de police ont été évacués à l'hôpital de Bururi avant d'être transférés à Bujumbura pour des soins intensifs. Selon des sources sur place, trente deux personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquête.

6. Dans la nuit 16 au 17 décembre 2016, quatre maisons des présumés opposants au CNDD-FDD de la colline Kigunga en commune Mubimbi de la province de Bujumbura rural ont été la cible des Imbonerakure qui y ont marqué des signes avec du sang et des écrits sur les portes. Les maisons ciblées appartiennent à Tite NTIRANYIBAGIRA, Bernard MAHENGAMO, Côme BURIKUKIYE (ancien président de l'UPRONA aile de Charles NDITIJE en commune Mubimbi) et KAZEZWA dont le mari mort était membre du FNL aile d'Agathon RWASA. Sur les murs et les portes de ces maisons, on pouvait lire les messages en kirundi traduits en français comme suit: «Si vous ne partez pas en exil comme d'autres Mujeri (chiens enragés), vous verrez beaucoup plus que ça ». Selon nos sources, les chefs collinaires et les chefs des Imbonerakure ont passé sur ces maisons et se sont gardés de tout commentaire. Ces menaces et intimidations ont été observées très récemment en province Rumonge où plus de 60 maisons des présumés opposants au CNDD-FDD ont été ciblées.

7. Durant tout le mois de décembre 2016, une peur panique a envahi les habitants de la commune Burambi en province de Rumonge suite à une présence massive des Imbonerakure du CNDD/FDD venus d'autres provinces qui s'installaient dans cette commune. Selon des sources sur place, une présence inquiétante des jeunes hommes dans des ménages des autorités locales a fait peur aux habitants déjà traumatisés par des opérations policières de répression. La population de Burambi a indiqué voir beaucoup d'Imbonerakure des provinces de Ngozi et de Kirundo venir s'installer dans leur commune. La population s'est fort inquiétée car la raison de cette présence n'a pas été révélée. A titre exemplatif, elle a dénoncé la présence de jeunes inconnus chez Elie NDIKURIYO et Isaac, Conseiller communal de Burambi. Il y a aussi le directeur de l'ECOFO de Kanda dans la zone Maramvya qui hébergeait plus de 3 personnes. Des témoins ont indiqué que, pendant la nuit, ces Imbonerakure mettaient des tenues militaires, portaient des fusils et faisaient des rondes nocturnes. Malgré ces témoignages, Prime NDAYISENGA, le chef de zone Maramvya, a dit que ce sont des rumeurs.

8. Des patrouilles nocturnes effectuées par des militaires accompagnés d'Imbonerakure dans la ville de Kirundo font tellement peur à la population. Dans ces patrouilles, les Imbonerakure clés sont MACUMI, chauffeur à l'hôpital Kanyinya et NKURUNZIZA, chef de colline Nyange-Bushaza, en ville de Kirundo. Des sources sur place ont indiqué que le colonel Ildéphonse BARANYIKWA, commandant du camp Mutwenzi, a ordonné des patrouilles tous les jours dans la ville de Kirundo. Au moins 50 militaires collaborent avec des Imbonerakure dans ce travail. Les habitants de cette localité sont très inquiets de cette collaboration non habituelle entre les Imbonerakure et les militaires et demandent que ces activités cessent le plus vite possible.

1.1.3. Des explosions de grenades dans des bistrotts et dans des ménages

1. En date du 3 février 2016, trois grenades ont explosé au centre ville en Mairie de Bujumbura (2 devant la compagnie de télécommunication Lumitel et 1 autre, au parking des véhicules de transport

en commun allant en zone Musaga). A ce moment, 1 personne est morte et 8 autres ont été blessées. Le même jour, 2 autres grenades ont explosé en commune urbaine de Muha et plus précisément en zone Musaga, faisant 1 mort et 4 blessés. Cela a causé la panique dans toute la ville de Bujumbura surtout que la population de cette ville ruminait encore la torpeur causée par les explosions de grenade à l'ancienne place du marché central de Bujumbura (à quelques mètres seulement) qui ont occasionné plusieurs morts et blessés parmi les femmes qui vendaient des fruits et des légumes dans cet endroit.

2. En date du 15 février 2016, six grenades ont été lancées dans différents milieux de la capitale Bujumbura: 3 grenades, en zone Ngagara (2 au marché chez Sioni et 1 autre, en zone Ngagara, quartier 5) en commune urbaine de Ntakangwa, 2 grenades en zone Rohero (centre ville) et 1 autre en zone Buyenzi, à la 15^{ème} avenue n° 1 en commune urbaine de Mukaza. Il y a eu 1 personne morte sur place et 32 autres ont été blessées. Deux jours après c'est – à – dire en date du 17 février 2016, une grenade a explosé en zone Kamenge (Gare du nord) en commune urbaine de Ntakangwa, faisant 8 blessés. Le même jour, une autre grenade a été lancée et a explosé en zone Ngagara dans la même commune et 8 autres personnes ont été blessées.

3. En date du 4 mars 2016, plusieurs grenades ont été lancées et ont explosé dans les zones de Kinama et de Kamenge en commune Ntakangwa de la Mairie de Bujumbura. Les témoins ont indiqué que plus ou moins 5 grenades ont explosé à Kigobe, à la gare du nord séparant la zone Kamenge et la zone Ngagara ainsi qu'à Kinama. Ces attaques ont fait 11 personnes blessées. Parmi ces blessés, 10 sont de la zone Kinama car, dans cette zone, l'attaque a eu lieu dans un endroit où les conducteurs de motos et les cyclistes nettoient leurs engins. La peur a créé la débandade des personnes qui rentraient chez elles ce soir.

4. Dans la nuit du 18 au 19 avril, une attaque armée a été dirigée contre un bistrot appelé chez Ndizeye situé au quartier 5 de la zone Ngagara de la Mairie de Bujumbura. Au cours de cette attaque, une femme nommée MUNYANA Belinda a été tuée et plusieurs autres personnes ont été blessées. Avant de partir, les assaillants ont dépouillé de leurs biens les personnes qui étaient dans ce bistrot. Les auteurs de cette attaque seraient venus de la position des policiers de l'API située non loin de là, et aucune enquête n'a été ouverte par la justice. Un des blessés lors de cette attaque, Jean Bertrand NKENGURUTSE a succombé à ses blessures, en date du 25 avril 2016, à l'hôpital des Médecins Sans Frontières de Bujumbura, se trouvant dans le quartier de Kigobe en zone Gihosha en commune urbaine de Ntakangwa.

5. Dans la nuit du 28 avril 2016 aux environs de 22h, 7 personnes dont le chef de poste militaire 1^{er} Sergent Major NKURIKIYE et un autre militaire, une femme et son enfant et une femme enceinte ont été tuées dans une attaque dirigée contre une buvette située dans le quartier Gitaramuka de la

zone Musaga en commune urbaine de Muha. Cinq personnes sont mortes sur place tandis que 2 autres ont succombé de leurs blessures dans des structures médicales. Tout a commencé par des crépitements d'armes qui ont duré un bon bout de temps. L'attaque a été menée par des personnes qui portaient des imperméables policiers qui se sont repliés sans être identifiées. Dans la matinée du 29 avril, plusieurs militaires et policiers ont envahi Musaga et arrêté plusieurs personnes dont le nombre n'a pas été connu.

6. Dans une attaque à la grenade perpétrée, dans la nuit du 8 au 9 mai 2016 vers 21h, à la 6^{ème} avenue n°81 en zone Bwiza de la commune urbaine de Mukaza dans un bistrot appelé «Kugiti», 2 personnes ont été tuées parmi lesquelles le responsable du bistrot NDUWIMANA Léonidas et plus de 5 personnes blessées. L'une des personnes blessées, un échangeur de monnaie, a succombé à ses blessures, le lendemain, dans une structure de santé.

7. Le 09 Mai 2016 aux environs de 23h00, un groupe d'individus armés qui n'ont pas été identifiés s'est introduit dans une résidence située sur la colline Gishiha en commune de Burambi de la province Rumonge, tuant 3 personnes qui sont le chef de ménage, son fils et son visiteur. Ils ont quitté le lieu en tirant partout pour se frayer le passage.

1.1.4. Des entraînements paramilitaires et de l'armement des Imbonerakure

1. Au cours du mois de mars 2016, les habitants de la commune Busoni ont dévoilé le secret des entraînements paramilitaires en cours dans la forêt de Yanza dans cette même commune à l'endroit des Imbonerakure et Interahamwe depuis 2 mois. Selon des sources sur place, ces entraînements étaient conduits par des Interahamwe et des démobilisés. Après les entraînements, les Interahamwe se cachaient tandis que les Imbonerakure retournaient sur leurs positions habituelles où ils opéraient comme des forces de sécurité. A la tête de ces entraînements, il y avait le commissaire MUVUNYI et l'honorable GIHAHE. A Busoni, le chef de zone du nom de Vital a distribué certaines armes comme des arcs et flèches. Les populations frontalières avec cette forêt ont été délibérément accusées de possession d'armes et certaines ont été contraintes à fuir. Ce sont ces Imbonerakure qui opéraient le checking des personnes qui traversent la frontière burundo – rwandaise. Pour les personnes qui sortaient, il y avait une légère tolérance alors que toute personne en provenance du Rwanda était arrêtée et conduite dans les bureaux du Service National de Renseignement de la province Kirundo.

2. Dans le camp des déplacés de Mutaho en province de Gitega, plusieurs déplacés ont, au cours du mois de mai 2016, fui vers la Tanzanie, craignant des formations paramilitaires qui se faisaient dans la zone de Rwisabi, des rondes nocturnes et des distributions d'armes aux Imbonerakure vivant aux alentours de ce camp. Des sources sur place ont indiqué que ces Imbonerakure, pendant les rondes nocturnes, portaient des uniformes militaires pour se confondre aux militaires. Ces formations avaient

comme but d'intimider toutes les personnes qui ne sont pas pour le troisième mandat du Président Pierre NKURUNZIZA en vue de les amener à fuir, mais il y avait aussi un fonds caché selon la population de ce camp. De même, des formations et des distributions d'armes ont, durant tout le mois, été enregistrées en province Makamba, Ngozi, Kirundo. Tout cela n'a cessé de créer la panique au sein de la population.

3. Les déplacés du site de Ruhororo en commune de Ruhororo de la province Ngozi ont passé le mois d'octobre 2016 dans une panique sans précédent. En effet, en date du 16 octobre 2016, les déplacés du site sus mentionné ont été alerté par le Ministère de la sécurité publique qui disait détenir des informations selon lesquelles des attaques armées seraient en préparation contre ce site. Les sources en provenance de ce site ont indiqué qu'au lieu de renforcer la sécurité, le même ministère a enlevé la position de police en charge de la sécurité dans ce site ; ce qui a créé la peur au sein des déplacés. Les mêmes sources ont signalé que des jeunes Imbonerakure du parti CNDD/FDD s'étaient, en date du 9 septembre 2016, introduits dans ce site où ils ont fait des entraînements paramilitaires en scandant des propos de menace de mort contre les habitants de ce site. Les déplacés du site de Ruhororo craignent pour leur vie, des menaces de mort à leur encontre ont déjà été proférées à plusieurs reprises. Les habitants de ce site ont dénoncé l'objectif des Imbonerakure de les terroriser et les pousser à la panique en faisant le lien avec les récentes déclarations du ministère de la sécurité publique affirmant la présence des signes d'attaques. D'où une insécurité totale dans ce site.

4. Depuis le mois de novembre 2016, des crépitements de fusils sont régulièrement entendus dans la localité de Nkayamba en commune et province Rumonge dans un endroit où se trouve la permanence du parti au pouvoir, le CNDD-FDD. Cette permanence a été construite dans un lieu isolé, éloigné de la ville de Rumonge dans une vallée de Nkayamba vers la rivière Dama. Les derniers coups de feu en date ont été entendus dans la nuit du 18 décembre 2016, dans le même endroit. La population a peur et ne comprend pas l'origine et la cause de ces coups de feu.

Les habitants de cette localité disent que cela a commencé avec l'ouverture de la permanence du CNDD-FDD dans leur commune et pensent que ce sont des entraînements paramilitaires des Imbonerakure.

5. Les habitants de la colline Bugiga en commune Bukemba de la province Rutana ont, durant tout le mois de décembre 2016, vécu dans une peur panique suite aux entraînements paramilitaires effectués, chaque nuit, par Imbonerakure. Selon des informations recueillies auprès des habitants de la localité, des Imbonerakure de cette colline sont munis de gourdins pendant leurs exercices nocturnes et scandent des slogans qui glorifient le parti CNDD-FDD au pouvoir. Les habitants disent avoir peur de ces entraînements et se demandent pourquoi ces exercices se font la nuit. Nos sources ont indiqué que les Imbonerakure qui participent à ces entraînements nocturnes se comptent entre 40 et 100. Les mêmes sources ont fait savoir que les responsables de ces activités sont un Imbonerakure

du nom de BAYISABE et un des conseillers de l'administrateur de la commune Bukemba. Les habitants n'ont cessé de demander aux administratifs à la base de sortir du silence, de dénoncer ces activités clandestines et de prendre des mesures visant leur cessation.

Malgré ce climat d'insécurité généralisée qui a tant endeuillé les burundais, toutes les autorités gouvernementales à commencer par le chef de l'Etat et les responsables du parti au pouvoir n'ont cessé de brandir leur slogan d'une sécurité totale sur tout le territoire national. Quel sado-masochisme!

1.2. DU CONTEXTE POLITIQUE.

La situation politico-sécuritaire et les violations quotidiennes des droits humains qui ont été son corollaire depuis avril 2015 ont conduit la Communauté Internationale à garder un regard attentif sur le Burundi.

Ainsi, des missions diplomatiques, des visites de hautes personnalités onusiennes et de l'Union Africaine ont été effectuées au Burundi, des enquêtes ont été commanditées et des rapports d'experts ont été rédigés et publiés afin de tenter de décanter la crise burundaise. A toutes ces étapes, le Gouvernement du Burundi a adopté des attitudes de protectionnisme, de méfiance, d'autodéfense et même de désinformation contre toutes les accusations rapportées par différents rapports et médias. Et pour barrer le chemin à toutes personnes ou structures susceptibles d'informer la communauté nationale et internationale sur les violations des droits humains qui se commettent au quotidien, des marches manifestations tantôt pour s'opposer à différentes résolutions des Nations Unies, tantôt pour s'attaquer aux autorités des pays supposés favoriser la déstabilisation du Burundi, tantôt pour s'opposer à l'inclusion de l'opposition politique réfugiée à l'étranger.....ont été organisées par le pouvoir.

Entretemps, le discours des hautes autorités politiques, des partis de la mouvance présidentielle ainsi que des organisations civiles et religieuses satellites était que la paix et la sécurité sont totales partout dans le pays et partant, l'envoi des troupes étrangères pour protéger les burundais était sans objet. Ces mêmes discours visaient à décharger les structures gouvernementales de toute violation des droits humains commise depuis le début de la crise d'Avril 2015 et charger l'opposition politique et la société civile burundaise qui se sont montrées défavorables au 3^{ème} mandat de NKURUNZIZA, de vouloir déstabiliser les institutions démocratiquement élues par une rébellion en gestation à l'étranger. De même, les séances de la Commission chargée du dialogue inter burundais ont été organisées dans le sens de démontrer l'inopportunité d'un dialogue extérieur.

1.2.1. Du dialogue inter burundais et de la facilitation

1. Le 19 Janvier 2016, la Commission Nationale chargée du Dialogue Inter burundais (CNDI) a procédé au lancement des travaux du dialogue inter burundais au Lycée de Kanyinya en province Kirundo, sous le thème « Quel est le remède pour une véritable démocratie ? ». Les travaux se sont poursuivis au niveau des 17 autres provinces, avant d'être conduits dans les 119 communes du pays. La méthodologie adoptée consistait partout à répondre par écrit à la question posée et à écouter les réponses lues devant le public des invités par ceux qui avaient été identifiés au départ, sans laisser de la place au débat contradictoire. Les positions ont été, on ne peut plus radicales à telle enseigne que certains analystes ont pensé qu'elles avaient été dictées à l'avance.

En date du 25 août 2016, après six mois de tournées dans les communes, la CNDI a publié les recommandations des différentes assises qui ont été diversement appréciées par les composantes de la classe politique burundaise. La CNDI prône notamment la non - limitation des mandats présidentiels, la primauté de la Constitution sur l'Accord d'Arusha, la révision de la loi sur les partis politiques et la société civile et que les anciens présidents ne soient plus automatiquement sénateurs à vie mais qu'ils soient élus.

2. En date du 7 décembre 2016, le facilitateur dans la crise burundaise, l'ancien président tanzanien William Benjamin MKAPA est arrivé à Bujumbura. Trois raisons ont motivé le déplacement de l'Ex-président tanzanien. MKAPA a indiqué aux médias qu'il est venu évaluer la situation politico-sécuritaire, l'espace politique et médiatique et si la suspension de l'aide ne risque pas de favoriser la violence. Sa visite devrait permettre de dégager des solutions à la crise qui secoue le pays depuis avril 2015 après que NKURUNZIZA ait décidé de briguer un troisième mandat en violation de la constitution et des Accords d'Arusha.

Après trois jours de consultations, le facilitateur dans la crise burundaise a assuré avoir pris note de la légitimité du gouvernement burundais, appelant les uns et les autres à ne plus perdre de temps à discuter de cette question de légitimité ou non du pouvoir en place. Il a dévoilé son secret dans des termes très forts : « Le Conseil de sécurité reconnaît Pierre NKURUNZIZA comme président du Burundi ». Et de s'interroger : « Quelle est cette folie de perdre tant de temps à discuter de ce sujet clos ? ». Il s'agit là probablement d'un véritable tournant dans la médiation de l'ancien président tanzanien Benjamin MKAPA. Il a profité de la conférence de presse donnée juste avant de quitter Bujumbura, pour annoncer ce qu'il a considéré comme son véritable objectif : amener les parties en conflits à préparer les élections générales de 2020 de telle manière qu'elles soient « justes », libres et crédibles ». Précisons que dans ses consultations, il a rencontré des acteurs locaux, politiques, de la société civile et Pierre NKURUNZIZA.

1.2.2. Des visites de hautes personnalités de l'ONU et de l'UA.

1. Le 23 Février 2016, le Secrétaire Général des Nations Unies Ban Ki – Moon a visité le Burundi. Au terme de sa rencontre avec Pierre NKURUNZIZA, ce dernier a annoncé des mesures de grâce pour 2.000 détenus burundais. Cette mesure a été saluée par le Secrétaire Général des Nations Unies qui croyait en la libération des prisonniers politiques et d'opinion qui croupissent dans les multiples prisons du pays. Promesse tronquée car les prisonniers de cette catégorie ne seront pas concernés par le décret présidentiel relatif à cette libération.

Au cours de sa visite au Burundi, Ban Ki – Moon n'a pas rencontré l'opposition pro-gouvernementale. Il n'a reçu que Léonce NGENDAKUMANA du FRODEBU, Agathon RWASA du FNL, Charles NDITIJE de l'UPRONA et Pascal NYABENDA du CNDD/FDD.

2. Le 25 février 2016, les chefs d'Etat de l'Union africaine ont effectué une visite de haut niveau au Burundi. Durant deux jours de rencontre avec différentes autorités du Burundi, cette forte délégation de 5 chefs d'Etats n'a pas pu atteindre ses objectifs. Ne pouvant pas s'entendre sur l'accomplissement de leur mission, certains sont rentrés avec un sentiment de déception.

1.2.3. Des marches manifestations organisées par le gouvernement et ses alliés.

1. En date du 13 février 2016, une marche manifestation a été organisée par le parti au pouvoir, dans la Mairie de Bujumbura. Cette marche a conduit les manifestants devant l'ambassade du Rwanda où ils ont scandé des slogans accusant le président Paul KAGAME de travailler à « la déstabilisation du Burundi » : « Nous dénonçons l'agression du Rwanda contre le Burundi », « Nous rejetons tout dialogue avec les putschistes et les terroristes », etc...

Cette marche manifestation a également eu lieu dans toutes les communes du pays pour remercier les chefs des Etats africains de la décision prise de renoncer à l'envoi des troupes africaines (5.000 hommes) de maintien de la paix et de protection de la population au Burundi.

2. Le Gouvernement a organisé une marche manifestation devant l'Ambassade de France en mairie de Bujumbura pour afficher son hostilité à la résolution de l'ONU du 29 juillet 2016 en faveur du déploiement de 228 policiers dans notre pays pour sécuriser la population et suivre de près les différentes violations des droits humains ; résolution qui avait été prise sur proposition de la France. Sur les pancartes, l'on pouvait lire :

- « La France a besoin d'une force de maintien de la paix : plus de 100 morts à Nice »,
- « Le Burundi est prêt à envoyer une force de maintien de la paix en France comme il le fait ailleurs »,
- « La France veut envoyer des hommes au Burundi pour commettre un génocide comme au Rwanda en 1994 » et

-« La France doit savoir qu'elle ne pourra pas installer son Président au Burundi comme il l'a fait en Côte d'Ivoire ».

3. En date du 3 septembre 2016, en mairie de Bujumbura, des femmes affiliées au parti au pouvoir le CNDD/FDD, regroupées au sein d'une structure appelée «*Femmes en Action pour le Développement* », ont effectué une marche pour la paix et contre l'envoi de troupes étrangères au Burundi.

4. Aux dates du 24 et 29 septembre 2016, d'autres marches manifestations contre le rapport des experts des Nations Unies sur le Burundi ont eu lieu en Mairie de Bujumbura. Ces marches ont vu la participation des cadres de différents services du gouvernement. Elles avaient pour objectif de rejeter les graves accusations de crime contre l'humanité formulées dans le rapport des experts des Nations Unies, et réclamer l'annulation dudit rapport.

5. En date du 1^{er} octobre 2016, une marche manifestation anti-Nations Unies a été organisée suite à la publication du rapport produit par les experts des Nations Unies relatif à la situation de violation des droits de l'homme au Burundi. Les manifestants se sont rassemblés devant les bureaux du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, La manifestation a été initiée et pilotée par les organisations de la société civile à la solde du pouvoir. Certains administrateurs des communes urbaines, l'assistant du ministre de l'intérieur, des pasteurs ainsi que des leaders musulmans y ont également pris part.

6. En date du 8 octobre 2016, une marche manifestation a eu lieu à Bujumbura avec comme objectif de protester contre la résolution onusienne déclenchant une mission d'enquête sur les droits de l'homme au Burundi. Les manifestants ont demandé au gouvernement «de chasser» les représentants de la commission des droits de l'homme de l'ONU au Burundi.

7. En date du 15 octobre 2016, une marche manifestation de soutien au gouvernement a eu lieu en mairie de Bujumbura après le dépôt de la lettre de retrait du Burundi de la CPI.

8. En date du 13 novembre 2016, une marche manifestation a été organisée par les Imbonerakure en commune urbaine de Muha, zone Musaga en Mairie de Bujumbura pour la commémoration de la mort de leurs frères et sœurs Imbonerakure de Musaga « qui ont été victimes de leur idéologie politique ».

9. En date du 19 novembre 2016, lors de la journée dédiée au combattant, des jeunes Imbonerakure ont organisé des défilés dans toutes les provinces du pays. Selon des témoins sur place,

ces défilés étaient une démonstration de la force militaire de ces Imbonerakure. Ainsi, selon toujours nos sources, ces jeunes Imbonerakure ont défilé en uniformes militaires et policières et portaient des armes à feu pour les uns tandis que d'autres portaient des gourdins, ce qui n'a pas manqué de faire peur panique à la population. Dans toutes les provinces où ces défilés ont eu lieu, des slogans insultant les opposants et les occidentaux ont été scandés.

A Muramvya, précisément en commune Rutegama, Pierre NKURUNZIZA a animé les cérémonies de la journée dédiée au combattant en compagnie du président du parti CNDD- FDD, le Général Major, Evariste NDAYISHIMIYE et le président de l'Assemblée Nationale, Pascal NYABENDA. Dans son discours, il a menacé de se préparer à la guerre et incité les membres de son parti politique à être prêts à combattre les opposants politiques qui ont été qualifiés d'ennemis de la paix. Partout où les défilés ont eu lieu, la population a été terrifiée étant donné que, dans les slogans de ces jeunes Imbonerakure, ils n'ont pas caché qu'ils se préparent contre une attaque des gens qu'ils ont appelé des « Mujeri» (chiens enragés), un qualificatif collé aux présumés opposants politiques de Pierre NKURUNZIZA.

10. En date du 26 novembre 2016, une marche manifestation a été organisée par la Mairie de Bujumbura, avec pour objectif de montrer à l'opinion nationale et internationale que le gouvernement et le parti au pouvoir sont contre la commission d'enquête des Nations Unies sur les violations des droits de l'homme commises au Burundi.

1.2.3. Des enquêtes sur les violations des droits de l'homme au Burundi.

❖ Arrivé le 13 juin 2016, un groupe d'experts indépendants des Nations Unies avait pour mission de faire le point sur le travail de terrain qui était en train d'être accompli par une équipe de six enquêteurs depuis le début de mai jusqu'au 18 juin 2016. L'enquête concernait les graves violations des droits de l'homme qui ont été commises dans le pays depuis le début de la crise au mois d'Avril 2015. Ils devaient également évaluer l'évolution du respect des droits de l'homme et suggérer des pistes pour améliorer la situation.

A la fin de leur mission, ces experts ont émis des doutes quant à la stabilité – à court terme - dans le pays, du fait de la persistance des violences « comme instrument de politique » et l'absence d'un « dialogue sincère » entre les parties concernées pour redresser la situation.

1.2.4. De quelques résolutions sur le Burundi.

1. Le 1^{er} Avril 2016, par la Résolution 2279, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a demandé au Secrétaire Général de présenter des options pour de déploiement d'une police onusienne au Burundi endéans 15 jours.

2. En date du 8 avril 2016, Ian Morissette, délégué aux affaires francophones et multilatérales de Québec a annoncé que la francophonie a suspendu son aide au Burundi suite à la dégradation croissante de la situation sécuritaire.

3. Par la résolution 2303 du 29 juillet 2016, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a autorisé le déploiement au Burundi de 228 policiers.

4. Le 30 septembre 2016, les membres de la Commission des Nations Unies chargée des Droits de l'Homme, sur proposition de l'Union Européenne, ont voté la Résolution HRC33 portant envoi au Burundi d'un groupe d'experts indépendants pour enquêter sur les violations des droits humains qui se commettent dans ce pays, résolution ayant été reçue favorablement par les défenseurs des droits humains burundais, mais rejetée par le gouvernement de Bujumbura.

1.2.5. Du vote au parlement.

1. En date du 29 mars 2016, sur saisine du Président de l'Assemblée Nationale, la Cour Constitutionnelle a rayé de la liste des députés huit élus de l'opposition membres de la coalition « Amizero y'Abarundi » dirigée conjointement par Agathon RWASA du FNL et Charles NDITIJE de l'UPRONA, qui totalisaient 29 absences « injustifiées » aux sessions depuis l'élection controversée de la nouvelle Assemblée nationale, en Août 2015. Les huit députés concernés par l'arrêt de la Cour sont: Charles NDITIJE, Evariste NGAYIMPENDA, Bernard BUSOKOZA, Jacques GASUHUKE, Mireille MIZERO, Terence NDIKUMASABO, Yves SAHINGUVU et Tatien SIBOMANA.

2. En date du 12 octobre 2016, la loi portant retrait du Burundi du statut de Rome a été votée par le parlement burundais. Dans son exposé des motifs, la ministre de la justice, Aimée Laurentine KANYANA a expliqué que la Cour Pénale Internationale (CPI) était devenue un instrument de pression sur les gouvernements des pays pauvres et un moyen de les déstabiliser.

3. En date du 21 novembre 2016, l'Assemblée Nationale a élu le nouvel ombudsman en la personne d'Edouard NDUWIMANA pour une période de six ans non renouvelable. Il a été approuvé par le Sénat à 100 %. Il est membre du parti au pouvoir (CNDD-FDD), ex-ministre de l'intérieur et occupait le poste de deuxième vice-président de l'Assemblée Nationale depuis les élections contestées de 2015.

1.2.6. Des décisions du gouvernement.

1. Le Conseil des Ministres tenu à Gitega en date du 6 octobre 2016 a adopté un projet de créer des compagnies et bataillons des « volontaires nationaux » tel que prévu dans le projet de décret sous analyse au point 3 de l'ordre du jour de ce conseil des ministres. Selon certaines sources, le projet de décret aurait pour objectif d'abolir le caractère « milice Imbonerakure » et prévoit leur encadrement

militaire officiel. Ce serait donc un plan de légalisation de la milice Imbonerakure par le pouvoir de Bujumbura.

2. En date du 18 octobre 2016, Pierre NKURUNZIZA a promulgué la loi portant retrait du Burundi de la CPI. Selon le gouvernement, la CPI n'a plus de légitimité et est un « moyen politique » utilisé par la communauté internationale pour « dominer les peuples africains ».

3. En date du 19 octobre 2016, le ministre de l'intérieur Pascal BARANDAGIYE a sorti une ordonnance portant radiation de la liste des associations œuvrant sur le sol burundais, 5 associations de la société civile qui avaient été suspendues en novembre 2015, sous l'accusation d'être de connivence avec ceux qui avaient organisé le putsch manqué du 13 mai 2015. Il s'agit de :

- L'Association burundaise pour la Protection des Droits Humains et des Personnes Détenues (APRODH),
- Le Forum pour la Conscience et le Développement (FOCODE),
- Le Forum pour le Renforcement de la Société Civile (FORSC),
- L'Action Chrétienne contre l'Abolition de la Torture (ACAT) et,
- Le Réseau des Citoyens Probes (RCP).

Le ministre de l'intérieur les a accusées cette fois de s'écarter des objectifs consignés dans leurs statuts, de salir l'image du Burundi, de semer la haine et la division au sein de la population burundaise.

4. En date du 24 octobre 2016, cinq autres associations de la société civile ont été suspendues par le même ministre de l'intérieur qui les accusait de « mener des activités qui ne sont pas en conformité avec leurs objectifs consignés dans leurs statuts et qui sont plutôt de nature à perturber l'ordre et la sûreté de l'État ». Ces organisations dont les responsables sont en exil sont :

- La Coalition de la Société civile pour le Monitoring des Elections (COSOME),
- La Ligue burundaise des Droits de l'Homme « Iteka »,
- La Coalition Burundaise pour la Cour Pénale Internationale (CB-CPI),
- L'Union Burundaise des Journalistes (UBJ),
- La SOS - Torture Burundi (qui, pourtant, n'est pas enregistrée au Ministère de l'Intérieur burundais).

5. En date du 21 décembre 2016, ce fut le tour de l'Association « Ligue Burundaise des Droits de l'Homme, Iteka » d'être radiée de la liste des organisations de la société civile œuvrant sur le territoire burundais par l'ordonnance du Ministre de l'Intérieur Pascal BARANDAGIYE. Selon Anschaire NIKOYAGIZE, Représentant Légal, cette radiation n'empêchera pas la continuité des activités de son organisation.

1.3. DU CONTEXTE JUDICIAIRE.

Le domaine judiciaire a été caractérisé par l'accélération du jugement des présumés putschistes du 13 Mai 2015, des présumés rebelles qui ont attaqué 3 camps militaires de la Mairie de Bujumbura et le camp de Mujuru dans la province de Bujumbura Rurale dans la nuit du 11 au 12 décembre 2016, le rapport d'enquête sur les exécutions extrajudiciaires commises par les agents des services de sécurité le 12 décembre 2015 après l'attaque des ces 4 camps militaires et le jugement de l'OPP2 Michel NURWEZE alias Rwembe qui était, dorénavant, cité dans plusieurs acte de torture et d'assassinat.

Durant toute l'année 2016, des arrestations arbitraires suivies des emprisonnements illégaux et des cas de tortures dans des cachots clandestins, des enlèvements suivis de disparitions forcées se sont intensifiés dans tout le pays et surtout dans la capitale Bujumbura ; commis par la police, le SNR, les administratifs en collaboration avec des jeunes affiliés au parti CNDD-FDD appelés Imbonerakure. Les personnes visées sont les présumés opposants politiques, des membres des partis de l'opposition surtout le FNL aile d'Agathon RWASA et le MSD et des citoyens des zones et communes qualifiées de contestataires du 3^{ème} mandat du Président Pierre NKURUNZIZA. De plus, des militaires et policiers ex – FAB pensionnaires ou encore en fonction ont subi le même calvaire suivant le plan d'arrestation et de harcèlement visant des militaires et policiers ex - FAB qui seraient opposés au 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA.

Enfin, le phénomène de gribouillage de la photo de Pierre NKURUNZIZA dans les manuels scolaires de l'enseignement secondaire a entraîné des arrestations abusives de beaucoup d'élèves des lycées dans plusieurs provinces du pays. Le phénomène a commencé timidement au mois de mai 2016 (où les premiers cas ont été identifiés) et a progressivement atteint nombreuses écoles de toutes les provinces. Accusés d'outrage au chef de l'Etat, ces élèves ont été sévèrement sanctionnés. Même si l'Assemblée Nationale burundaise et le Ministre de tutelle ont statué et ont demandé le pardon pour ces enfants, cela n'a pas empêché que les élèves présumé griffonneurs continuent à être arbitrairement arrêtés et détenus illégalement.

Cela a été à la base de plusieurs renvois et abandons de l'école et même des fuites des élèves qui craignaient des arrestations sans preuves. Bref, ce phénomène aura eu un retentissement dans le milieu scolaire et surtout sur l'avenir des centaines d'élèves.

1.4.1. Du jugement de grands dossiers à caractère politique.

1. En date du 11 janvier 2016, les détenus de la prison de Muramvya arrêtés le 12 décembre 2015 en mairie de Bujumbura après les attaques de 3 camps militaires de la mairie de Bujumbura et du camp de Mujuru dans la province de Bujumbura Rurale, ont comparu devant le Tribunal de Grande Instance de la mairie de Bujumbura.

2. Le 15 Janvier 2016, le jugement du dossier RMPG 697, RPS 87 des présumés putschistes a été rendu. Selon l'arrêt de la Cour, 4 détenus ont été condamnés à une servitude pénale à perpétuité. Il s'agit du Général Major NDAYIRUKIYE Cyrille, du Général de Brigade NIYUNGEKO Juvénal, du commissaire de police principal NIMENYA Herménegilde et du commissaire de police principal NDABANEZE Zénon. Dans ce même jugement, 9 prévenus ont été condamnés à 30 ans de servitude pénale principale et 10 ans d'inéligibilité aux fonctions publiques à savoir :le Colonel MIKOKORO Sylvestre, le Major KAZUNGU Michel, le Major NTAHOMVUKIYE Eric, NZOKIRA Aloys, le Major NKURUNZIZA Prosper, le Capitaine NSABIYUMVA Elihud, le Capitaine BARIMBEREYIMANA Barnabé, le Major NDUWAYO Rénovât et le Major BAPHUMUKEKO Salvator.Le troisième groupe de 8 prévenus ont été condamnés à 5 ans de servitude pénale principale: KATAGARUKA Richard (militaire), NDAYISHIMIYE Melchior (militaire), BARAGONDOZWA Dieudonné (APC), BIZIMANA Pierre (APC), ININHAZWE Richard (APC), BARANKORANIYE Jean Claude (APC), NDAYIHEREJE Lin (Caporal-Chef), NZEYIMANA Joseph (APC).Les 7 autres prévenus ont été acquittés à savoir : NGOWENUBUSA Prime (Général de Brigade), DARADANGWA Jean Bosco (Docteur, retraité militaire), NTAHOMEREYE Nicaise (Major), HAGABIMANA Richard (OPC1), FURUGUTA Pascal(Capitaine), NGABIRANO Déo (Caporal Chef) et NIMPAGARITSE Léonidas (APC).L'action civile a été réservée.

Le 09 avril 2016, la Cour d'Appel de Gitega qui avait été saisie par les présumés auteurs du putsch manqué du 13 mai 2015 a jugé l'affaire: 21 prévenus ont été condamnés à une peine à perpétuité avec refus d'exercer aucune fonction publique pendant 20 ans, 5 autres, une peine de servitude pénale de 2 ans et enfin 2 autres ont été acquittés.

3. Le Tribunal de Grande Instance de Muyinga a condamné, en date du 19 Janvier 2016, OPP2 Michel NURWEZE alias Rwembe à 15 ans d'emprisonnement. En plus, il devait payer à Samuel NDUWIMANA, sa victime, des dommages et intérêts de 5.000.000 FBU. Selon le jugement, le non acquittement de ce montant devrait correspondre à une peine de contrainte par corps de 25 ans.

Notons que, durant tout le procès, NURWEZE avait nié toutes ses accusations, arguant qu'il ne pouvait pas tirer sur son frère d'arme. Rappelons que NURWEZE avait tiré à bout portant sur le policier Samuel NDUWIMANA dans la nuit du 7 au 8 Janvier 2016. Les deux avaient passé de longues heures ensemble autour d'un verre à l'hôtel Benitho au centre urbain de Muyinga. Rappelons aussi que comme antécédents judiciaires, NURWEZE avait, dans les années passées, été cité dans plusieurs dossiers dont les plus récents sont l'assassinat de Léandre BUKURU (un militant du parti MSD) et la torture de Philibert KIMARARUNGU.

4. Le Parquet Général de la République du Burundi a, en date du 10 mars 2016, sorti son rapport d'enquête dans lequel il dément les accusations d'exécutions extrajudiciaires commises par les agents des services de sécurité du 12 décembre 2015, après les attaques de 4 camps militaires. Ce rapport conclut qu'aucun civil n'a été tué et qu'il n'existe aucune fosse commune des victimes de ces massacres. Selon le Parquet Général, seuls des combattants ont été tués. Les seuls cas d'exécutions

extrajudiciaires reconnus sont celles de 7 hommes arrêtés non loin du camp de Mujejuru en commune Mugongomanga de la province de Bujumbura Rurale et retrouvés assassinés le lendemain. Sur ce point, le procureur général a indiqué l'ouverture d'un dossier d'enquête contre deux officiers de l'armée qui opéraient dans cette localité. Ce même rapport est, on ne peut plus, contraire aux témoignages sur les événements du 11 et 12 décembre 2015 qui révèlent que plus de 160 personnes ont été tuées et de nombreuses autres portées disparues. Les familles qui n'ont jamais retrouvé les leurs ont pensé qu'ils ont été enterrés dans des fosses communes. Certaines de ces fosses ont même été révélées par des témoins, des organisations de défense des droits humains et l'ONU via le Haut commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme. Ce dernier a évoqué l'existence d'au moins 9 fosses communes qui devraient faire objet d'enquête de leurs experts.

Enfin, dans son rapport, le Procureur Général de la République a indiqué que les malfaiteurs qui ont été tués portaient des uniformes militaires et de la police. Cela a confirmé que les centaines de victimes qui ont été ramassées dans les rues des zones Nyakabiga et Musaga et qui portaient des tenues civiles n'étaient pas des criminels mais des civils. Cela a également renforcé les contradictions qui se trouvaient dans ce rapport et qui devraient montrer à tout un chacun que, bel et bien, les exécutions extrajudiciaires ont eu lieu à la suite des attaques de 4 camps militaires.

5. Le 29 avril 2016, le Procureur Général de la République a annoncé les résultats des enquêtes sur l'assassinat du Général de Brigade Athanase Kararuzza et les siens tués le 25 avril 2016. Dans son point de presse, il a précisé que 4 militaires ont été arrêtés et que les dossiers suivent leur cours normal. Le Procureur Général a aussi profité de l'occasion pour faire le point sur l'état d'avancement des autres dossiers relatifs aux assassinats ciblés ou tentatives d'assassinat contre huit autres membres des corps de défense et de sécurité dont six ont été assassinés entre le 2 août 2015 et le 20 avril 2016. Leurs dossiers ont été soit fixés ou soit ouverts devant les instances judiciaires habilitées.

Il s'agit des dossiers relatifs aux assassinats du Lieutenant Général Adolphe NSIMIRIMANA assassiné le 2 août 2015 où 8 prévenus ont été appréhendés au moment où d'autres en fuite sont activement recherchés, du Lieutenant Colonel Darius IKURAKURE assassiné le 21 mars 2016, du major Didier MUHIMPUNDU assassiné le 30 mars 2016, de l'Officier de Police Chef Dieudonné SABIYUMVA tué le 21 Mars 2016, du capitaine MUGABONUWUNDI tué le 7 avril 2016 et du colonel BUZUBONA Emmanuel assassiné le 20 avril 2016. Les deux autres concernent les tentatives d'assassinat contre le Général Major Prime NIYONGABO du 11 septembre 2015 où cinq suspects ont été déjà appréhendés, et contre l'Officier de Police deuxième classe NDABIGEZE Donatien du 24 avril 2016. Ce dernier a été blessé la jambe mais a pu échapper à la tentative. Son épouse et un visiteur ont été tués. Quatre prévenus ont été appréhendés, selon Valentin BAGORIKUNDA. Précisons que parmi les 4 militaires impliqués dans le meurtre de Kararuzza et sa famille, 2 étaient des gardes du corps du Général Major Fabien Nzisabira qui a été nommé attaché militaire en Belgique et ils ont été arrêtés au domicile du même Général.

1.4.2. Des cas d'arrestation arbitraire, de détention illégale, d'enlèvement et de disparition forcée.

Parmi les multiples cas d'arrestations arbitraires, d'enlèvements et de disparitions forcées, voici les plus emblématiques:

1. En province de Cankuzo, MAHENE Gratien, un militaire en congé, a été arrêté en date du 4 janvier 2016 en commune Kigamba sur la colline Rusagara, par le responsable du Service National de Renseignement (SNR) dans cette province, MUGANDE Nicaise et le représentant communal des Imbonerakure en commune Kigamba, BARUTWANAYO Jean-Marie vers 20h00. Ils l'ont conduit vers le parc national de la Ruvubu. Le commissaire provincial de la police a été alerté et les a poursuivis. Il les a retournés au commissariat de la police de Cankuzo. C'est là que MAHENE Gratien est passé la nuit avant que le commissaire ne le confie au commandant du camp Mutukura. Le 9 janvier 2016, Gratien a été conduit dans son camp d'origine en l'occurrence l'ISCAM. Le concerné et sa famille n'ont jamais été informés du motif de cette arrestation sans mandat.

2. Plus de 100 jeunes gens ont été embarqués par la police, le 13 janvier 2016, après des fouilles et perquisitions que les habitants des quartiers de Cibitoke et Mutakura ont qualifiées d'illégales car, disaient – t – ils, elles ont été effectuées sans mandat et d'une façon ciblée. Ces policiers étaient à la recherche d'armes détenues illégalement, dit –on.

Le porte-parole de la police annoncera qu'une saisie a été opérée ; ce que la population de ces quartiers a réfuté, affirmant qu'il s'agit d'un montage pour justifier leurs bavures. La même population a témoigné avoir subi des traitements inhumains: les habitants ont été obligés de se coucher à même le sol durant des heures et plusieurs personnes ont été tabassées par les policiers.

3. Dans le quartier Rusuguti de la commune Ngozi, lors de la fouille de la matinée du 7 février 2016, la police a arrêté quelques 16 jeunes hommes. Au cours de cette opération, aucune arme n'a été découverte dans les ménages fouillés. Les familles des jeunes arrêtés n'ont cessé de dénoncer des arrestations arbitraires et illégales et se sont inquiétées pour la sécurité des leurs. Au cours de la journée, huit d'entre eux ont pu être relâchés et quatre autres ont été déplacés du cachot du commissariat vers celui du service national des renseignements à Ngozi. Les familles ont rapporté que quatre autres jeunes étaient portés disparus parce qu'ils ne se retrouvaient dans aucun des cachots de Ngozi.

4. Hugo HARAMATEGEKO, Président de la Nouvelle Alliance pour le Développement du Burundi (NADEBU), parti politique d'opposition, a été arrêté, le 9 mars 2016 à son domicile sise en zone

Cibitoke de la commune urbaine de Ntahangwa. Alors qu'il s'apprêtait à prendre sa douche matinale (vers 6 heures), des policiers ont surgi dans sa maison et l'ont conduit au cachot de la zone Cibitoke. Ni lui, ni sa famille, aucune personne n'a été informée du motif de son arrestation. Sa famille n'a cessé de craindre pour sa sécurité du moment que HARAMATEGEKO était un des rares opposants politiques qui restés au Burundi.

5. En date du 10 avril 2016, Jean Luc NDUWIMANA, détenu de la prison de Gitega a été enlevé du quartier Swahili, 2^{ème} avenue, lorsqu'il était parti rendre visite aux membres de sa famille. Il a été enlevé par un autre détenu nommé Gikashi en collaboration avec un certain Gérard qui travaille dans le service de renseignement à Gitega. Il a directement été embarqué dans un pick up de la police. Les membres de sa famille ont dénoncé la complicité du directeur de la prison. De plus, ils ont cherché le leur mais en vain.

6. Plus de 60 jeunes ont été arrêtés arbitrairement par la police sur la colline Gakaranka de la commune Mugamba en province Bururi dans le matin du 18 avril 2016. Ces arrestations ont fait suite à une attaque qui a eu lieu, le 16 avril 2014, dans cette localité et qui a emporté la vie de 4 Imbonerakure. Au cours de la journée, certains jeunes ont pu être relaxés après interrogatoire, mais d'autres ont été conduits dans des lieux inconnus. Dans cette même commune, le même jour, un motard et son client ARAKAZA alias Quantité ont été arrêtés arbitrairement et conduits dans des lieux inconnus.

7. Dans la matinée du 20 avril 2016, le domicile de Moise BUCUMI (ancien gouverneur, puis ministre) situé sur la colline de Kiyagara en commune Gisuru a été fouillé et perquisitionné par des militaires lourdement armés. Après cette fouille où rien n'a été trouvé, 3 personnes ont été pourtant arrêtées à savoir HABONIMANA Pascal, petit frère de Moise BUCUMI et son fils ainsi que Séraphin, le fils du grand frère de BUCUMI. Après avoir été tabassés, ils ont été conduits dans des lieux inconnus. La famille s'est indignée de n'avoir pas été informée du motif de ces arrestations et surtout du sort des personnes arrêtés illégalement. Précisons que, selon Moise Bucumi, les militaires étaient venus faire la fouille et perquisition parce qu'ils avaient été informés que cet ancien dignitaire du parti CNDD/FDD était à son domicile et il fallait l'arrêter.

8. Dimanche le 1^{er} mai 2016, NAHINDAVYI Savin, officier du Service National de Renseignement (SNR) est allé au service pour son travail du soir. Il devrait rentrer dans la matinée du 2 mai 2016 mais personne ne l'a revu. Sa famille a alerté ses chefs de service, la police et les organisations de défense des droits humains pour l'aider à rechercher le leur, mais en vain.

9. A la suite de la mort de HABONIMANA Jean Bosco alias Ndadaye, Imbonerakure abattu le 4 mai 2016 vers 16h, à la 2^{ème} avenue de la zone Musaga en commune urbaine de Muha, par des personnes armées non identifiées, dans la matinée du 5 mai 2016, la police a envahi les quartiers

Gitaramuka et Kamesa de la même zone et a arrêté plus de 80 personnes qui ont directement été conduites au cachot de ladite zone sans être informées du motif de leur arrestation.

10. Le 7 mai 2016 dans la matinée, un groupe de sept (7) personnes composé d'élèves, de travailleurs domestiques et un parent ont été arrêtés dans la zone Musaga de la Mairie de Bujumbura après une fouille perquisition opérée par la police en collaboration avec des Imbonerakure. Ces personnes ont directement été conduites dans des lieux inconnus après des traitements inhumains et dégradants. La police aurait montré deux fusils saisis, ce que la population a nié, attestant qu'il s'agit d'un montage pour continuer à tuer des personnes surtout qu'il n'y avait aucune autorité administrative pour attester la saisie de ces armes. Ces personnes ont subi des traitements inhumains et dégradants avant d'être embarqués. Ces policiers n'avaient pas de mandat de perquisition.

11. Le même jour, 4 jeunes gens (Destin Irakoze, Thomas et 2 autres) ont été arrêtés par le chef de poste de la zone Musaga en compagnie d'un certain Bisusu. Le petit frère de Destin a été relaxé le même jour. Mais les autres sont restés détenus dans un endroit inconnu. Selon les habitants de cette localité, Destin était très recherché par la police qui l'accusait de participation à des bandes armées. Dans l'après – midi, Déogratias NIYONKURU alias Kabébé a été arrêté par la police à son service GB Télécom et conduit au SNR.

12. Des arrestations arbitraires ont été encore opérées en zone Musaga de la commune urbaine de Muha en date du 10 mai 2016 où plus de 80 personnes ont été arrêtées et conduites, dans de très mauvaises conditions, au cachot de la zone Musaga. Là, certaines ont été relaxées et d'autres ont été conduites dans des lieux inconnus.

13. Dans la matinée du 11 mai 2016, la police et l'armée ont envahi la zone Musaga où plus de 200 jeunes ont été arrêtés et conduits à la zone Musaga. Selon ces policiers et militaires, ils étaient entrain d'enlever des ordures. Là, les vérifications se sont faites sur base des cahiers de ménages. Pour l'administration de cette zone, ces arrestations ont été opérées dans le but d'identifier des irréguliers sans pièces d'identité mais la population a dénoncé des manigances pour tuer des jeunes de cette zone qui sont qualifiés de rebelles. Après le checking, toutes les personnes arrêtées sont rentrées sauf celles qui n'étaient pas enregistrés dans les cahiers de ménages ou qui avaient des pièces d'identité en provenance de la commune Mugamba.

Ces deux dernières catégories auraient été conduites au SNR. Le nombre de ces personnes conduites au SNR n'a pas été connu.

14. Le 11 mai 2016, dix huit (18) jeunes dont 15 jeunes de moins de 25 ans ont été arrêtés à Nemba dans la localité de Gasenyi sur la frontière entre le Rwanda et la province de Kirundo et ont

directement été conduits dans les cachots de la police. Deux d'entre eux se rendaient à Kigali au Rwanda tandis que les autres en revenaient.

15. Le 13 mai 2016, plus de 150 personnes de la colline Gakaranka en commune Mugamba ont été arrêtés par la police après une fouille perquisition. Certains ont dû payer une rançon de 10.000 FBU pour être relaxés pendant que d'autres ont été conduits aux cachots du SNR à Bujumbura, selon la population sur place.

16. Le 13 mai 2016, les habitants de la zone Musaga se sont réveillés encerclés par la police et l'armée depuis la 1^{ère} avenue jusqu'à la 3^{ème}. Personne n'était autorisé à bouger de sa parcelle. Plusieurs personnes estimées à près de 300 ont été arrêtées et auraient été conduites au « camp jaune » se trouvant près de la prison centrale de Mpimba. Dans ce camp, un certain Eddy qui travaille de connivence avec la police a été désigné pour montrer toute personne qui a participé aux manifestations anti troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA. Certains jeunes en nombre inconnu n'ont pas été relaxés et personne n'a connu leur sort.

17. IRAKOZE Callixte a été portée disparue depuis le 14 mai 2016 vers 16 heures 30 minutes. La victime, originaire de la commune Muhuta en province de Bujumbura rural, aurait répondu à un appel téléphonique au moment où elle allait rencontrer quelqu'un en zone urbaine de Kanyosha.

Des sources sur place ont témoigné qu'en arrivant au parking des bus à Kanyosha, le véhicule de Désiré UWAMAHORO, commandant de la BAE (Brigade Anti-Emeutes), l'a embarqué vers une destination inconnue.

18. Un militaire sous – officier ex – FAB du nom de NDUWAMUNGU Philibert du camp Ngagara a été enlevé en date du 19 mai 2016. Il a été attrapé à la 1^{ère} avenue de la zone Kamenge en Mairie de Bujumbura et conduit dans des lieux inconnus. Personne n'a su son sort. Le même jour (en date du 19 mai 2016), l'adjudant major NAHAYO Emmanuel a été enlevé par la police en zone Kamenge. Il a été embarqué vers une destination inconnue. Sa famille n'a jamais connu son sort.

19. Dans la matinée du 26 mai 2016, une fouille-perquisition a été opérée par la police au quartier Kinanira de la zone Musaga en Mairie de Bujumbura. A ce moment, 3 personnes ont été arrêtées et conduites vers une destination inconnue. Personne n'a plus revu ces 3 personnes. Les familles et les voisins de ces personnes n'ont cessé de décrier ces cas d'arrestation suivis de disparitions forcées.

20. Le Commissaire de police NDIKURIYO Jérôme, ex – PMPA, a été porté disparu depuis le 27 mai 2016. Il est tombé dans une embuscade d'hommes en uniformes militaires au moment où il rentrait chez lui en provenance de son bistrot communément appelé «KWIBUYE» situé dans la zone Kamenge en Mairie de Bujumbura. Les informations sont divergentes sur les auteurs de cet enlèvement : selon certaines sources, les auteurs seraient des agents du SNR. D'autres disent qu'il n'était pas en bons

termes avec certains hommes forts du pouvoir. Enfin, une autre opinion pense que Jérôme aurait été victime des conflits fonciers autour d'une propriété se trouvant dans la province Bubanza.

21. En date du 03 juin 2016, cent onze (111) jeunes hommes ont été arrêtés par la police à Kobero en province Muyinga en provenance de la Tanzanie, soupçonnés d'être des rebelles. Ils disaient revenir de la Tanzanie où ils étaient partis travailler dans les champs de tabac du tanzanien Safari Mangala de Gahama. Parmi eux, 11 ont directement été emprisonnés au cachot et 100 autres, enfermés dans les enceintes du centre jeune de Muyinga. Selon des sources sur place, le SNR Bujumbura aurait dépêché un certain Clovis alias Désiré, un supposé ex - rebelle qui s'est rendu et qui aurait «reconnu» 11 parmi les personnes arrêtées. Les 11 personnes ont été reconnues comme rebelles qui étaient avec lui mais elles, à leur tour, n'auraient pas reconnu l'envoyé du SNR. Le 9 juin 2016, quatre vingt neuf (89) jeunes hommes ont été relaxés après enquêtes. Bref, parmi les 111 personnes soupçonnées de rebelles et arrêtées en province Muyinga, 22 d'entre elles ont été gardées par la police.

22. Le 4 juin 2016 matin, la police a arrêté plus de 200 personnes dans la zone Musaga de la Mairie de Bujumbura. Cette rafle a fait suite à une explosion d'une grenade qui avait été lancée, la nuit, dans les alentours du quartier de Gasekebuye de la même zone par des personnes qui n'ont pas été identifiées, heureusement sans faire de dégâts. La population de la localité a dénoncé le fait que cet incident était une tactique de la police pour procéder à des arrestations des jeunes gens du quartier accusés d'avoir participé dans les manifestations contre le troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA.

23. Depuis le 4 juin 2016, NIBIZI Nicaise, policier, est porté disparu alors qu'il était à son poste d'attache de Musumba en Commune Gashikanwa de la province Ngozi. Selon les informations recueillies sur place, ce policier était à son poste pendant la nuit de ce jour mais le lendemain, l'on ne l'a plus vu. Sa famille et ses proches ont déclaré ne pas être au courant de ses nouvelles et craignaient qu'il ait été tué.

24. NIYONKURU Anicet alias maitre, chef de zone Muzinda en commune Mpanda (province Bubanza) a arrêté et conduit Claude Nsabimana alias Tuturu dans un lieu inconnu à bord de son véhicule de marque Toyota de type TI. Claude exerçait le métier de coiffeur et habitait le site des déplacés de Ruyange dans la même zone. Lors de son arrestation, le 06 juin 2016 vers 16 heures, il a subi des actes inhumains avant d'être menotté. Il l'a accusé d'être en communication permanente avec les réfugiés. Sa famille n'a cessé de se plaindre de cet enlèvement et surtout du sort de leur enfant surtout que ce chef de zone est cité dans plusieurs actes d'enlèvements.

25. NDAYISHIMIYE Novât, membre de la ligue des jeunes du parti Sahwanya FRODEBU a, en date du 10 juin 2016, vers 13 heures, été arrêté par des agents du SNR accompagnés par des jeunes Imbonerakure du CNDD - FDD dans la zone de Kinama en commune urbaine de Ntahangwa. Selon

des sources sur place, NDAYISHIMIYE a d'abord été retenu au cachot de la zone Kinama avant d'être embarqué vers une destination inconnue. Les membres de sa famille l'ont cherché partout, mais en vain.

26. Le 16 juin 2016, au moins 20 personnes ont été arrêtées par la police en commune Kanyosha de la province de Bujumbura Rural. Arrêtées sans aucune pièce judiciaire, elles ont été conduites à la station du quartier Kibenga où elles ont passé quelques heures avant d'être embarquées vers une destination inconnue. Le motif de cette arrestation n'a été révélé à qui que ce soit.

27. En date du 22 juin 2016 vers midi, la police a arrêté Zacharie BAREKAYO, président du parti FNL d'Agathon RWASA en zone Gasezerwa de la commune Tangara en province Ngozi. Il rentrait chez lui lorsqu'il a été intercepté. Des sources sur place ont indiqué que Zacharie BAREKAYO aurait été victime de rester fidèle à son parti.

28. Dans la matinée du 24 juin 2016, au moins 50 personnes ont été arrêtées par la police en zone Musaga de la commune urbaine de Muha. Aucun motif ne leur a été signifié et aucune pièce d'arrestation ne leur a été montrée. Elles ont d'abord passé un bon bout de temps à la paroisse Sainte Anne dans la même zone avant que des jeunes anciens combattants qui se sont rendus à la police ne viennent pour faire la sélection. Après la sélection, beaucoup d'entre elles auraient été relâchées après avoir payé des rançons à la police. Selon des sources sur place, 4 jeunes dénoncés par ces sélectionneurs ont été acheminés à la zone de Musaga où ils ont été détenus avant d'être conduits au cachot du SNR. Leurs parents et proches se sont fort inquiétés de cette arrestation arbitraire surtout que les personnes embarquées dans cette voie ne sont jamais revenues.

29. En date du 29 juin 2016, plus ou moins 250 personnes ont été arrêtées par la police au centre - ville de la capitale Bujumbura sans aucune pièce d'arrestation. Ils ont été rassemblés à l'ex-bar Montana avant d'être transférés dans leurs zones respectives. Selon le maire de la ville de Bujumbura, ces arrestations ont été faites dans le but de diminuer la mendicité au centre -ville car les personnes arrêtées étaient des sans emploi.

30. Dans la matinée du 29 juin 2016, huit (8) personnes ont été arrêtées par la police et les militaires lors d'une fouille – perquisition opérée à Kajiji en zone Kanyosha de la mairie de Bujumbura. Lors de cette opération, aucune arme ou objet suspect n'a été saisi. Personne n'a connu le sort de Léon et de HAKIZIMANA qui étaient parmi les 8 personnes arrêtées.

31. Alors qu'il se déplaçait avec ses collègues lors d'un voyage de fin d'études, Térance BIZOZA, jeune officier de grade de Sous- Lieutenant de la 42^{ème} promotion de l'Académie Militaire ISCAM, a été enlevé le 12 juillet 2016. Selon des témoins sur place, un message a été lancé en son endroit par le G2 de l'armée au moment où le cortège de ces voyageurs arrivait dans la province Kayanza. Selon les

mêmes sources, le message ordonnait que ce jeune officier soit descendu du véhicule pour être directement acheminé sur Bujumbura. La victime aurait été acheminée au cachot du Service National de Renseignement. Toutefois, ses proches ont cherché partout sans le trouver. Les mobiles de cette arrestation sont restés inconnus des membres de sa famille et de ses collègues d'école.

32. Igor MANIRAKIZA a été arrêté et porté disparu le 14 juillet 2016 après une fouille perquisition opérée par la police dans la zone Musaga de la mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, la victime aurait été conduite au cachot du Service National de Renseignement (SNR). Sa famille n'a cessé de s'inquiéter de son sort étant donné qu'elle n'avait aucune nouvelle de la victime.

33. En date du 20 juillet 2016, Placide NIRAGIRA, ex - FAB résidant au quartier Nyakabiga II, en zone Nyakabiga en mairie de Bujumbura a été arrêté par des agents du SNR commandés par Mathias Joseph NIYONZIMA, alias Kazungu. NIRAGIRA aurait été accusé d'être parmi ceux qui attaquaient les positions policières pendant et après les manifestations contre le troisième mandat du Président Pierre NKURUNZIZA. Des sources proches de la victime ont indiqué que cet ex - militaire aurait été arrêté dans le cadre d'un plan visant les anciens FAB en activité ou en retraite. Il aurait été conduit au cachot du SNR en Mairie de Bujumbura. Les membres de la famille de la victime ont déploré cette arrestation arbitraire.

34. Jean Bosco KIYANGE, commerçant, a été arrêté le 2 août 2016 par des Imbonerakure dans la commune Kayogoro, province Makamba. L'arrestation a eu lieu après une fouille - perquisition illégale menée par ces jeunes affiliés au parti au pouvoir dans son hôtel de Kayogoro. Le lendemain, la police a indiqué que KIYANGE était dans les mains du Service National de Renseignement (SNR) mais aucune accusation n'a été portée contre lui. Des témoins ont indiqué qu'il serait victime de son origine qui est la commune Mukike, une zone jugée par le pouvoir comme contestataire du 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA. La victime a été relâchée le 5 août 2016.

35. Gabriel NYANDWI, enseignant résident sur la colline Mugera en commune Mishiha de la province Cankuzo a été arbitrairement arrêté et détenu au cachot de la même commune par l'administrateur communal Anaclet BIZIMANA, le 7 août 2016. Il était accusé d'avoir proféré des injures à cette autorité dans un bistrot. Trouvant cette arrestation et cette rétention illégales, l'OPJ en charge du dossier a tenté de libérer la victime mais l'administrateur communal s'y est opposé en lui signifiant qu'il décidera lui - même le moment opportun de le libérer.

36. Trois jeunes hommes ont été arrêtés dans la zone Murago, commune Burambi, province Rumonge en date du 7 août 2016. L'opération a été menée par des Imbonerakure et des policiers. Les jeunes hommes arrêtés sont Donatien HATANGIMANA, Léopold NDAYONGEJE et BIGIRIMANA. Ils ont été arrêtés dans un ménage alors qu'ils participaient à une fête et cela, sans motif et sans mandat. Dès

leur arrestation, ils ont directement été conduits dans un lieu inconnu. Leurs familles n'ont cessé de s'inquiéter de leur sort étant donné qu'ils n'avaient pas de nouvelles.

37. En date du 8 août 2016 vers 12 heures 30, Evode BASHINGWA, chef de zone Cibitoke en mairie de Bujumbura, a arrêté Jay NDARUSANZE habitant la 15^{ème} avenue n°75 dans la même zone. Il a été torturé pour avouer qu'il a participé dans le mouvement de contestation du 3^{ème} mandat du Président Pierre NKURUNZIZA après quoi, il a été conduit au cachot de la zone. Selon sa famille, elle a cherché le leur partout mais en vain. La famille de Jay n'a cessé de décrier cette disparition forcée.

38. Réverien GAHIMBARE, militaire de la 40^{ème} promotion de l'ISCAM du grade de Sous – Lieutenant et Ingénieur civil électromécanicien du camp EMM, instructeur à l'ETSO, a été porté disparu depuis le 10 août 2016. Selon des sources sur place, ce militaire se rendait au service en passant par l'Etat - Major car quelqu'un l'avait informé qu'on a besoin de lui. Depuis ce jour, les membres de sa famille ne l'ont plus revu et n'ont plus de ses nouvelles.

39. Jean Claude NKENGURUTSE, étudiant finaliste de l'ISCAM à la faculté d'économie, a été arrêté à son domicile situé en commune Burambi de la province Rumonge en date du 10 août 2016, aux environs de 12 heures. Des militaires sans mandat l'ont conduit dans un lieu inconnu. Selon des sources qui ont requis l'anonymat, cet étudiant est victime du plan d'élimination dirigée contre des membres des forces de défense et sécurité qui sont présumés être contre le troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA. Sa famille n'a cessé de déplorer cette arrestation arbitraire suivie d'une détention illégale.

40. Eddy Claude NDIKUMANA, originaire de la commune Songa, province Bururi, est porté disparu depuis le 14 août 2016. Selon des sources sur place, la victime a été enlevée sur la colline Busebwa zone Gatete, commune et province Rumonge où le jeune élève était venu en visite chez sa tante, par un groupe d'Imbonerakure accompagnés de policiers. Selon les mêmes sources, un membre de sa famille a tenté d'appeler sur le téléphone portable de la victime. Le répondant s'identifiait comme un policier. Ce dernier a directement coupé l'appel en proférant des menaces de ne plus appeler sur ce téléphone. Les membres de sa famille n'ont cessé de s'inquiéter du sort du leur.

41. Dix personnes en provenance de la mairie de Bujumbura dont Martin KATIHABWA (étudiant de l'ISCAM) et un prénommé Alexis (policier de la BAE), ont été arrêtées et portées disparues en date du 14 août 2016 en commune Nyanza – Lac en province Makamba. Selon des sources sur place, la police de Nyanza - Lac les a sorties d'un véhicule de transport et les a conduites vers une destination inconnue.

42. Jean Claude BUTOYI et Mathias HITIMANA de la colline Kanyunya, zone Rukina, commune Mukike, province Bujumbura rurale ont été arrêtés et portés disparus depuis le 21 août 2016. Des sources de leurs familles ont témoigné avoir vu des militaires commandés par le nommé Darius

GAHOMERA, commandant du camp de Mujejuru, débarquer sur cette colline et assiéger le domicile de Tharcisse BARANSITA, père des deux jeunes hommes. Ils ont alors embarqué les deux fils de BARANSITA et les ont conduits dans un lieu inconnu. Les membres de la famille n'ont cessé de s'inquiéter pour leurs enfants.

43. Le vice - président de la coalition Amizero y'Abarundi en commune Kinyinya, province Ruyigi a été arrêté par la police, en date du 23 août 2016. Selon des sources sur place, la victime a été accusée d'inciter la population à fuir le pays. Sa famille politique a décrit un montage développé pour contraindre les militants de cette coalition à adhérer au parti CNDD - FDD.

44. Dans la nuit du 23 au 24 août 2016, le prénommé Claver a été porté disparu, enlevé par des jeunes Imbonerakure sur la colline Kigwati I, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi, province Bujumbura Rurale. Parmi ces Imbonerakure, il y avait un certain Emmanuel, Adrien Minani et Gérard. Selon des sources sur place, le sort de la victime est resté inconnu. Selon les mêmes sources, lesdits auteurs présumés de cette disparition ont été arrêtés et retenus au cachot de la police de Kinyinya, zone Rukaramu, commune Mutimbuzi.

45. Innocent NIYONZIMA, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA, Déogratias HABARUGIRA, Jean d'Arc NDIZEYE, étudiant de l'Université des Grands Lacs (UGL) ont été arrêtés et portés disparus respectivement au cours de la journée du 25 août 2016, le soir de la même journée et le 26 août 2016 et cela, depuis le centre – ville de Bujumbura. Nos sources ont indiqué que les 3 personnes ont disparu de la même façon : chacun a, auparavant, reçu un appel téléphonique d'une personne qui l'invitait à la rencontrer. Arrivée sur le lieu, des hommes en uniformes policières à bord d'un véhicule double cabine identifié comme appartenant au SNR l'a embarqué vers une destination inconnue. Leurs familles ont dit qu'elles n'ont pas de nouvelles de leur fils.

46. En date du 26 août 2016, sept membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA ont été victimes d'arrestation arbitraire en commune Kinyinya, province Ruyigi. Selon des témoins sur place, le Commissaire provincial de la police Edouard MUKOKO a donné l'ordre de les arrêter prétextant que ce parti n'est pas connu par la loi. Selon les mêmes sources, cela est une façon de menacer pour contraindre toute personne à adhérer au parti CNDD - FDD.

47. Mireille IRAKOZE, étudiante à l'Université Martin Luther King (UMLK), est portée disparue depuis la nuit du 2 septembre 2016. Des sources sur place ont indiqué que Mademoiselle IRAKOZE a été enlevée à son domicile sis au quartier IX en zone Ngagara en Mairie de Bujumbura par des hommes armés non identifiés qui l'ont conduite vers une destination inconnue. Sa famille a cherché partout et a annoncé ne pas avoir des nouvelles de leur fille.

48. Clément SINDAYIHEBURA alias NYONI habitant la zone Ngagara en Mairie de Bujumbura a été porté disparu depuis le 7 septembre 2016. Des sources sur place ont indiqué que la victime a été enlevée au quartier Mutakura en zone Cibitoke de la Mairie de Bujumbura. Des témoins ont affirmé que ce jeune homme a été arrêté sans mandat par des agents du SNR, mais son lieu de détention n'a pas pu être connu. Sa famille n'a cessé de s'inquiéter pour sa sécurité car des personnes enlevées sous cette forme sont souvent tuées et enterrées dans des fosses communes ou retrouvées mortes loin de chez elles.

49. Placide CIMPAYE, jeune finaliste de l'Université Sagesse d'Afrique, originaire de la colline Kayoyo, commune Mugongo - Manga, province Bujumbura Rural, a été porté disparu depuis la nuit du 8 septembre 2016. Des sources sur place ont affirmé que Placide CIMPAYE a été enlevé à partir de son domicile par le Major Marius GAHOMERA alias Gakoryo, commandant du camp de Mujejuru, en compagnie de deux Imbonerakure qui sont Juvent NTAWUGERA et BUTOYI. Les mêmes sources ont précisé que ces deux Imbonerakure sont originaires de la commune Mugongo - Manga. La victime a été accusée d'appartenir au mouvement rebelle qui combat contre des policiers et militaires dans cette localité. Elle a été conduite à une destination inconnue. Les membres de sa famille se sont fort inquiétés pour sa sécurité.

50. En date du 14 et du 15 septembre 2016, plusieurs militaires et policiers tous ex - FAB ont été arbitrairement arrêtés en Mairie de Bujumbura et détenus illégalement ou conduits dans des lieux inconnus. Il s'agit de :

- L'Adjudant Thaddée GAHUNGU,
- L'Adjudant - Chef Albert KITABURAZA,
- Le Brigadier de police principal de 1^{ère} classe Innocent GIRUKWIGOMBA, Officier de la Police Judiciaire en zone Musaga en Mairie de Bujumbura, arrêté le 14 septembre 2016. Il a été ligoté et conduit dans les cachots du SNR.
- L'Adjudant Ferdinand MASABO, arrêté puis conduit au SNR le 14 septembre 2016. Ce sous-officier avait été appelé par son chef hiérarchique, le Major NIKOYAGIZE, pour rejoindre sa position dans la réserve de Rukoko situé en commune Gihanga, province Bubanza.
- L'OPP1 Claver NDAYIZEYE, Brigadier de Corps poste Rohero arrêté le 14 septembre 2016 et détenu au SNR.
- L'Adjudant Herménegilde NGIRIMANA du camp Gatumba, arrêté jeudi 15 septembre 2016 par Joseph Mathias NIYONZIMA alias Kazungu et détenu au SNR.
- L'agent de police Basile NDIKURIYO connu sous le sobriquet de Karegeya, arrêté et livré au SNR par son commandant Alfred MUSEREMU alors qu'il était de garde en date du 14 Septembre 2016.

L'Adjudant - chef Albert KITABURAZA et l'Adjudant Ferdinand MASABO étaient au poste d'attache dans la réserve de Rukoko en commune Gihanga, province Bubanza. Selon des sources sur place, ils

ont été appelés par leur chef hiérarchique, le Major NIKOYAGIZE qui les a livrés aux « bourreaux ». Des sources des compagnons de lutte des victimes ont affirmé qu'il y a un plan d'arrestation et de harcèlement visant des militaires et policiers ex - FAB qui seraient opposés au 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA.

51. Francine NIYOMWUNGERE a été arrêtée et portée disparue depuis le 15 septembre 2016. Elle a été arrêtée par des militaires dans la zone Rusabagi de la commune Burambi en province Rumonge. Selon des sources sur place, aucun mandat n'a été présenté à la concernée. Par ailleurs, elle a d'abord été détenue au domicile du responsable du SNR à Rumonge. De plus, la jeune femme aurait été arrêtée à défaut de trouver son mari que le SNR recherche pour participation présumée à des groupes armés. Sa famille n'a cessé de s'inquiéter de cette arrestation arbitraire mais aussi pour le sort réservé à Francine.

52. En date du 22 septembre 2016, OPC1 Alexis HAKIZIMANA (ex-FAB) a été arrêté par le SNR à son service à la Direction Générale de la police, au quartier IX de la zone urbaine de Ngagara, commune Ntahangwa, en Mairie de Bujumbura après une fouille perquisition qui avait eu lieu le 20 septembre 2016 à son domicile sis en commune urbaine de Muha, zone Musaga, quartier Kinanira III. Ce policier est soupçonné de collaborer avec « des malfaiteurs » comme indiqué sur le mandat d'arrêt. Sa famille n'a cessé de s'inquiéter pour sa sécurité en dénonçant le refus de toute visite à ce retenu.

53. Le 28 septembre 2016, Gédéon GIHAGA, homme d'affaire âgé de 74 ans a été arrêté par la police à son domicile sise en zone Rohero en Mairie de Bujumbura. Selon des témoins de la scène, le vieux rentrait à son domicile situé au quartier INSS dans la zone Rohero. Il était à bord de son véhicule. Au moment où il allait entrer dans sa parcelle, des agents du SNR qui l'avaient poursuivi à bord de leur véhicule l'ont exigé de rebrousser chemin et de les suivre jusqu'au bureau du SNR tout proche de la cathédrale Regina Mundi. Sa famille n'a cessé de s'inquiéter pour sa sécurité et pour sa santé surtout qu'il souffre d'hypertension. La même famille n'a pas été autorisée à le voir depuis son arrestation. Des informations provenant de certains agents du SNR sous anonymat ont indiqué que Pierre NKURUNZIZA aurait ordonné à ce service de trouver tous les moyens pour collecter de l'argent en vue de continuer à travailler sans difficultés financières. Cet homme d'affaire de grande renommée au Burundi a donc été arrêté pour le forcer à donner une somme colossale d'argent, selon ces mêmes sources.

54. En date du 29 septembre 2016, Gervais NIYONGABO, président du parti politique FEDES-SANGIRA, a été arrêté à l'hôtel East Africa de Nyanza - Lac. Le président du parti FEDES-SANGIRA a été arrêté par des agents du SNR alors qu'il participait à un séminaire comme facilitateur. Il a directement été embarqué sur Bujumbura. Il serait accusé de participation à une bande armée. Précisons que ce leader politique est également membre du directoire du CENARED.

55. Le 30 septembre 2016 vers 15 heures, Aimable MANIRAKIZA, étudiant à l'Université du Burundi (à l'IPA) a été enlevé et conduit dans un lieu inconnu, embarqué à bord d'une pick-up remplie de policiers lourdement armés. Les faits se sont déroulés sur la 9^{ème} avenue du quartier Nyakabiga III en zone Nyakabiga de la Mairie de Bujumbura. Deux personnes en tenue civile, armées de pistolets se sont approchées de lui avant de tirer des coups de feu en l'air. La victime a alors crié au secours et a tenté de s'enfuir mais il était déjà trop tard. Après avoir été maîtrisé, un véhicule de la police qui était non loin de là l'a embarquée vers un lieu inconnu.

56. Le 2 octobre 2016, vers 18h, dans le quartier Mutakura (9^{ème} avenue n°59) de la zone Cibitoke en mairie de Bujumbura, 10 personnes (le journaliste de la radio Maria-Burundi du nom de NAHIMANA Salvator, NIMUBONA Pierre, RUVUGANO Josée, YAMUREMYE Chantal, NDAYISHIMIYE Thomas, NDIKUMANA Seleman, NYANDWI J. Marie, MIZERO Polycarpe, YOMBERE Déo et NDAYIZIGIYE Diomède) ont été arrêtées par les militaires et les policiers au cours de leur rencontre de prière dans leur cellule. Selon l'entourage, cette rencontre de prière était souvent organisée dans le même endroit. Ils ont passé la nuit au cachot de la zone Kamenge avant d'être transférés au SNR, le matin du 3 octobre 2016. Selon des témoins sur place, le chef de quartier Madame Adèle est à l'origine de cette arrestation arbitraire. Selon le porte parole de la police nationale Pierre NKURIKIYE, ils étaient accusés de tenir une réunion suspecte et non autorisée pour perturber la sécurité. De plus, ils étaient en train de préparer la collecte de vivres pour les malfaiteurs. C'est en date du 18 octobre 2016 qu'ils ont comparu devant le parquet de la commune Ntahangwa et puis conduits directement à la prison centrale de Mpimpa après leur interrogatoire.

57. Fleury IRAKOZE, originaire de la colline Kibira, commune Mugongo - Manga, province Bujumbura rurale, a été enlevé et porté disparu depuis le 13 octobre 2016, vers 17 heures. Selon des témoins, il a été livré par un Imbonerakure du nom de Juvent NTAWUGETA. Fleury IRAKOZE a été arrêté au marché de Rwibaga par des agents du SNR qui l'ont conduit vers une destination inconnue.

58. En date du 15 octobre 2016, Brillant NDUWAYEZU connu sous le surnom de Ndayisaba Maso, jeune étudiant de l'Université du Lac Tanganyika, a été enlevé au quartier VII de la zone urbaine de Ngagara en Mairie de Bujumbura. Selon des témoins de la scène, Brillant NDUWAYEZU a été forcé de monter dans un véhicule de type TI qui l'a conduit en direction de la zone urbaine de Kinama. Selon une source de sa famille, il a été livré par un camarade de classe qui l'avait invité à le rejoindre devant les blocs de la SOCABU du même quartier. Arrivé sur le lieu, des personnes en uniformes militaires l'ont embarqué vers une destination inconnue.

59. En date du 26 octobre 2016 vers 19 heures, 6 jeunes garçons ont été enlevés et portés disparus par des hommes en tenue militaire à bord d'une pick-up. Des sources sur place ont indiqué que ces jeunes étanchaient leur soif dans un bar appelé « Chez Zebiya » situé à la 16^{ème} avenue de la zone urbaine de Cibitoke en Mairie de Bujumbura. Ils ont été conduits dans un endroit inconnu. Selon les

mêmes sources, des militaires du poste situé au chef-lieu de la zone urbaine de Cibitoke avaient interdit tout mouvement au-delà de 21 heures.

60. En date du 28 octobre 2016, Eric KWIZERA, jeune homme de la zone Musaga en Mairie de Bujumbura, a été enlevé par la police à la 2^{ème} avenue de la même zone, puis porté disparu. Selon des sources sur place, E. KWIZERA a été appelé par un ami qui l'a invité à le rejoindre à la 2^{ème} avenue. Arrivé sur le lieu, E. KWIZERA a trouvé des policiers et Imbonerakure qui l'attendaient. Ils l'ont enlevé et l'ont conduit dans un endroit inconnu. Les mêmes sources ont indiqué que sa famille a essayé d'appeler sur le téléphone d'Eric KWIZERA et par surprise, un policier a répondu en l'informant que leur fils est détenu au SNR. Sa famille est allée le voir au SNR sans l'y trouver. Elle a été informée qu'on l'a transféré au GMIR, région ouest. Depuis lors, sa famille n'a pas pu avoir de nouvelles de leur fils et n'a cessé de s'inquiéter pour sa sécurité.

61. En date du 3 novembre 2016 vers 9 heures du matin, DUNDAGUZA Nicolas, ancien militaire ex-FAB et membre du parti UPRONA, originaire de la colline Mugoyi, zone Ijenda, commune Mugongomanga, province Bujumbura Rurale, a été arrêté au centre-ville de la zone Ijenda. Selon des témoins de la scène, l'administrateur communal de Mugongomanga, le prénommé Diomède a donné l'ordre à deux policiers de poste de police Rwibaga de l'acheminer au cachot de transit d'Ijenda l'accusant d'avoir déchiré un T-shirt du CNDD-FDD que portait un Imbonerakure de cette localité, du nom de NDAYIZEYE Steve. Les mêmes sources ont indiqué que cet Imbonerakure avait juré de faire un montage pour faire arrêter cet ex-FAB.

62. NZOYISENGA Ezéchiel, NIMUBONA Gélase et BUKURU Martin, membres du parti FNL aile d'Agathon RWASA et membres du comité provincial de ce parti, ont été arrêtés par la police en date du 8 novembre 2016, en commune et province de Muramvya. Selon une source policière, ces personnes sont accusées d'appartenir à un parti politique non reconnu par la loi et d'avoir organisé une réunion sans l'autorisation des chefs locaux. Le porte-parole de ce parti, Aimé MAGERA estime que les interpellations intempestives des leaders et membres de son parti rentrent dans le cadre de la déstabilisation des partis politiques de l'opposition et de l'intolérance politique qui gangrène le pouvoir de Pierre NKURUNZIZA.

63. Georges NGENDAKURIYO, directeur de l'école paramédicale de Muramvya, a été enlevé et porté disparu depuis le 15 novembre 2016. Selon des sources de sa famille, Georges NGENDAKURIYO avait quitté son domicile le matin du même jour et se rendait à son service. Avant de partir, il a indiqué qu'il avait peur pour sa sécurité. Depuis ce jour, la famille ignore la destination et le sort que les ravisseurs ont réservé à la victime.

64. Jean Claude GATARI (24 ans) et Jean Jacques MUHIZIWINTORE (18 ans), tous de la colline Gaturanda, zone Kigina, commune Bugabira, province Kirundo, ont été arrêtés par le chef du SNR en province Kirundo, à la frontière Gasenyi- Nemba, de leur retour du Rwanda en date du 23 novembre 2016. Ils ont été conduits et détenus au cachot de la PJ Kirundo du simple fait qu'ils venaient du Rwanda, pays accusé d'entretenir une rébellion contre le Burundi.

65. Amani MASUMBUKO, représentant du parti politique d'opposition CNDD de Léonard NYANGOMA en province Makamba est porté disparu depuis le 8 décembre 2016. Selon sa famille, la victime avait été arrêtée dans une opération d'arrestation entamée contre des membres des partis politiques de l'opposition ou toute personne présumée être contre le 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA. Sa famille a cherché et a demandé à la police de montrer la destination de cette personne mais en vain.

66. Rémy NTISHUMBUSHA, habitant de la zone Musaga en Mairie de Bujumbura, a été enlevé en date du 9 décembre 2016 au centre-ville de la Mairie de Bujumbura et conduit dans un endroit inconnu. Il est porté disparu depuis cette date. Sa famille l'a cherché dans différents cachots de la ville sans résultat. Elle n'a cessé de craindre pour sa sécurité dans un contexte où beaucoup de jeunes de ce quartier contestataire du 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA, ont été tués, enlevés et portés disparus dans des circonstances semblables.

67. En date du 16 décembre 2016, cinq jeunes hommes qui sont Claude NUKURI, ITANGISHAKA, Louis IRAKAZA, Fiston MUNTUWIMANA et Egide MUHIMPUNDU, tous originaires de la zone Muramba en commune Mugamba en province Bururi ont été arrêtés au marché de Mukike en province Bujumbura rurale. Selon des témoins, les policiers du poste de police situé au marché de Mukike les ont soupçonnés d'être des opposants au 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA. Ils les ont alors conduits à une destination inconnue. Leurs familles et les voisins les ont cherché un peu partout dans les cachots, mais en vain.

68. En date du 26 décembre 2016 vers 11 heures, Philippe BIGIRIMANA et Nicaise NAHIMANA, tous employés de la SOSUMO, ont été arrêtés sur la colline Gihofi de la commune Bukemba en province Rutana. Selon des sources sur place, les Imbonerakure qui avaient été déployés en grand nombre pour la sécurité de Pierre NKURUNZIZA, en croisade de prière, sont les auteurs de ces arrestations. Ces derniers les ont accusés d'outrage au chef de l'Etat. Ils ont été récupérés par le responsable du SNR à Rutana, Jovin CISHAHAYO, qui les a directement conduits dans son cachot clandestin se trouvant dans sa résidence au chef-lieu de la province. Le lendemain matin, ils ont été détenus au cachot du poste de police de Rutana. En date du 29 décembre 2016, ces prévenus ont été jugés pour flagrance par le TGI Rutana. Ils ont énergiquement nié les accusations et ont récusé les témoins du parquet. L'affaire a été remise au 2 janvier 2017 pour attendre les témoins. Ils ont été transférés à la prison centrale de Rutana, selon des sources sur place. D'autres employés de la même société à savoir Audace, Gaspard et le petit frère d'un agronome connu sous le nom de « Cuma » ont été arrêtés en

date du 28 décembre 2016 vers 15 heures, accusés de la même infraction. Signalons que la croisade de prière organisée par Pierre NKURUNZIZA à Gihofi, a occasionné non seulement des arrestations, mais aussi des enlèvements et des fuites de nombreux citoyens vers la Tanzanie suite aux menaces et intimidations des Imbonerakure.

69. En date du 26 décembre 2016, Jean Bosco NDUWIMANA et Ferdinand NKURUNZIZA, tous originaires de la colline Karehe en commune Vyanda de la province Bururi, ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police en commune Vyanda. Selon des sources sur place, ces jeunes hommes ont été arrêtés sans mandant et sans aucun motif valable. Ils ont été accusés par les Imbonerakure de leur colline de ne pas vouloir adhérer au parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

70. En date du 30 décembre 2016 vers 20 heures, Evariste NYANDWI alias Matwi, commerçant en province de Rutana, a été enlevé puis porté disparu quand il rentrait chez lui au chef-lieu de la province. Son véhicule a été retrouvé le lendemain, en pleine rue, à côté de la maison régionale des sœurs à Rutana, selon des sources sur place. Ces mêmes sources ont indiqué que ses objets personnels se trouvant dans son véhicule avaient été saccagés. Les auteurs de cet enlèvement sont des Imbonerakure, d'après d'autres sources.

1.4.3. Des arrestations arbitraires des élèves suite au phénomène de gribouillage de la photo du chef de l'Etat.

1. En date du 3 juin 2016, les premiers cas de griffonnage de la photo du chef de l'Etat ont été découverts au Lycée de Muramvya. C'est au 7 juin 2016 que 6 élèves mineurs parmi les 11 élèves arrêtés et détenus à Muramvya ont été libérés (3 garçons et 3 filles) après être présentés devant la chambre de conseil. Les 5 autres (Ismaël NDORIMANA, Darlène DUSABUMUKAMA, Alice IRAKOZE, Avite NDAYIZEYE et Fleury NIYONSABA) sont restés en détention car ils sont accusés d'outrage à chef de l'Etat pour avoir gribouillé sa photo. Le 13 juin 2016, le Tribunal de Grande Instance de Muramvya a confirmé la mise en détention de ces 5 élèves. Notons que ces élèves ont été incarcérés 1 semaine après le renvoi de l'école de plus de 300 élèves du Lycée de Ruziba en Mairie de Bujumbura.

2. Le 14 juin 2016, cinq élèves de la 9^{ème} année accusés de griffonnage de la photo du chef de l'Etat ont été arrêtés au lycée communal de Cankuzo en province Cankuzo par le procureur, le commissaire provincial et le responsable provincial du Service de Renseignement dans la même province et ont été mis au cachot de la commune. Ces élèves sont : Faustin SINZOBATOHANA, Shalom HARAGAKIZA, RUKUNDO Grace – Divine et Cédric NTIRANYUHURA. Richard NDIHOKUBWAYO de la 8^{ème} s'est évadé. Les autorités provinciales à savoir le Gouverneur Désiré NJJI, le Député Anglebert NGENDABANKA, le procureur Léonard SINDAYIGAYA, le commissaire provincial

de police Donatien BARANDEREKA, le responsable du Service de Renseignement Nicaise MUGANDE et le sous - commissaire PJ Henri-Frère MANISHA, avaient fait une décente dans cette école et avaient exigé aux élèves d'écrire sur un bout de papier les élèves qui avaient falsifié la photo. Sur les 20 livres disponibles à cette école, la photo du Président a été soit trouée, soit déchirée, soit falsifiée dans au moins 16 livres.

3. En date du 15 juin 2016, au Lycée communal Nyabitare en commune Gisuru de la province Gisuru, 3 élèves dont 2 de la 8^{ème} et 1 de la 9^{ème} ont été arrêtés et détenus au centre de rééducation des Mineurs de Ruyigi suite à ce phénomène de gribouillage.

4. Au Lycée Buhiga en commune Buhiga de la province Karusi, le 16 juin 2016, 4 élèves de la 8^{ème} année dont le délégué de classe et son adjoint ont été arrêtés, accusés d'avoir gribouillé la photo du chef de l'Etat se trouvant dans les manuels scolaires. Ils ont été mis au cachot et devraient dénoncer les élèves qui ont gribouillé la photo dans les 12 sur 17 livres mis à la disposition des élèves de cette classe.

5. En date du 17 juin 2016, onze élèves (10 de l'ECOFO Nzobe et 1 de l'ECOFO Mubavu, en commune Bweru, province Ruyigi) ont été arrêtés et détenus au cachot de cette même commune. Ils étaient accusés d'avoir gribouillé la photo de Pierre NKURUNZIZA se trouvant dans les livres scolaires. Ils ont été relaxés, le 23 juin 2016, à l'issue d'un interrogatoire.

6. En date du 18 juin 2016, neuf (9) élèves de l'ECOFO Kayogoro en commune Kayogoro de la province Makamba ont été arrêtés par la police, accusés de gribouillis de la photo de Pierre NKURUNZIZA dans les livres scolaires des Sciences Humaines de la 8^{ème} année. Selon des témoins sur place, ces élèves ont tous été relaxés car leurs parents sont des membres du parti CNDD-FDD.

7. Arrêtés par la police de Gihanga le 23 Juin 2016, UWINGENEYE Bobette (13 ans), VYUKUSENGE Lucie (18 ans), AKIMANA Elcine (18 ans), NININAHAZWE Merveille (16 ans), BEGERIMANA Céline (16 ans) et CIZA Bernard (17ans), tous de la classe de 8^{ème} année au Lycée communal Gihanga ont été retenus au cachot de Gihanga, accusés de gribouillage de la photo de t Pierre NKURUNZIZA. Vendredi le 24 Juin 2016, ils ont comparu devant l'officier du ministère public du parquet à Bubanza à partir d'où trois filles ont été immédiatement transférées à la prison. Deux autres filles ont rejoint leurs amis lundi 27 Juin 2016 après audition. CIZA Gérard qui chargeait ses collègues de classe a été relaxé.

8. Le 24 juin 2016, seize (16) élèves du lycée communal de Rumonge en province Rumonge ont été arrêtés et incarcérés au cachot de la police de Rumonge. Ils étaient accusés d'avoir gribouillé la photo de Pierre NKURUNZIZA.

9. Le 25 et 26 juin 2016, six (6) élèves du lycée communal de Gihanga en province Bubanza ont été arrêtés avec comme chef d'accusation d'avoir gribouillé la photo de Pierre NKURUNZIZA se trouvant dans les manuels scolaires.

1.4. DU CONTEXTE SOCIAL.

Au cours de l'année 2016, le côté social a surtout été dominé par l'appropriation de l'hôpital Rema de la Maison Shalom par le gouvernement du Burundi, le trafic des êtres humains en général et des jeunes filles en particulier vers les pays étrangers, les renvois des élèves de l'école secondaire suite au phénomène de gribouillage de la photo du chef de l'Etat dans les manuels scolaires et la destruction des infrastructures scolaires, l'exclusion du système éducatif burundais de plus ou moins 80. 000 élèves pour avoir échoué au concours et au test nationaux et enfin, la destruction des tombes dans les cimetières de Gihanga en province Bubanza et à Gasanda en province Ruyigi.

1. En effet, en date du 19 février 2016, les portes de l'hôpital Rema appartenant à la Maison Shalom fermées depuis la suspension des activités de cette organisation au mois de novembre 2015, ont été défoncées par les autorités administratives de la province Ruyigi. Depuis ce jour, l'hôpital est tombé sous la gestion du gouvernement. D'après des analystes, cela constitue un coup de force du gouvernement à l'endroit de la société civile et de ses biens. Malheureusement, la gestion de cet hôpital a été problématique étant donné que les moyens financiers n'ont pas tardé à faire défaut. Finalement, cet hôpital de haut niveau et qui aidait surtout les personnes vulnérables n'a pas pu poursuivre sa mission suite à l'intolérance de l'autorité politique.

2. Le côté social a également été marqué par le trafic des jeunes filles vers l'extérieur du pays et cela, pour des fins non encore élucidées, les renvois souvent définitifs des élèves de l'école secondaires qui étaient accusés d'avoir abîmé la photo du chef de l'Etat se trouvant dans les manuels scolaires et les incendies des infrastructures scolaires.

En effet, plus de 100 filles burundaises auraient été victimes du trafic transcontinental qui, vers les pays de l'Afrique de l'Est, qui en Arabie Saoudite et en Oman. Ainsi, des témoins ont rapporté qu'en date du 06 juin 2016, un vol d'Ethiopian Airlines avait emporté 40 jeunes filles à destination de l'Arabie Saoudite. Au moins une quinzaine d'autres jeunes filles étaient déjà parties avec Kenya Airways. Le 07 juin 2016, le vol ET 806 d'Ethiopian Airlines à destination d'Addis-Abeba via Kigali avait emporté 18 jeunes filles burundaises qui allaient à Muscat en Oman. Le même jour à 9 heures 55 minutes, le vol KQ 448 de Kenya Airways avaient emporté 20 autres jeunes filles, originaires de la province Rumonge, vers Oman.

3. En province de Cankuzo, au cours du mois de juin, 24 chômeurs avaient déjà été recensés (12 filles et 12 garçons). On leur aurait promis de leur chercher des visas pour aller chercher du travail à l'étranger. Selon des sources de certains membres du parti CNDD-FDD dans la province de Cankuzo, le parti aurait décidé d'y inclure également des hommes pour cacher le caractère purement féminin

du trafic. Ce trafic est organisé, selon des sources bien informées, par des responsables administratifs en collaboration avec des responsables du parti au pouvoir le CNDD-FDD.

4. Dans ce même contexte de trafic des être humains, le 17 juillet 2016, Nephtalie NTIRANYIBAGIRA (20 ans) de la colline Muyombwe en commune Bukemba de la province Rutana a été attrapé par la population entrain de recruter des jeunes pour les conduire en Tanzanie. Il a failli être lynché par cette population enragée qui voulait se faire justice. La population de la localité a témoigné que 10 jeunes hommes étaient en standby pour la Tanzanie où ils allaient travailler dans un champ de manioc. La police a directement arrêté le présumé auteur du trafic et les présumés victimes du trafic. Les dix présumés victimes ont été relâchés du cachot après 2 jours tandis que le présumé auteur y est resté.

5. Au cours du mois de juin 2016, plusieurs renvois des élèves de l'école secondaires ont été, on ne peut plus, abusifs suite au phénomène de griffouillage de la photo du chef de l'Etat burundais contenu dans les manuels scolaires. Ainsi, les écoles qui ont été touchées sont notamment :

- L'ECOFO Gahinga située en commune Gisuru en province Ruyigi où, en date du 13 juin 2016, deux cent trente neuf (239) élèves ont été renvoyés de l'école. Cette décision est tombée après une réunion entre l'administrateur communal de Gisuru, le D.C.E, le Directeur de l'ECOFO Gahinga et les enseignants. Au total, 27 livres d'élèves ont été griffonnés et les élèves n'ont pas voulu dénoncer les auteurs, d'où un renvoi pour question d'enquête. Il a également été décidé de reporter les examens de fin d'année pour les élèves de 8^{ème} et 9^{ème}.
- En date du 17 juin 2016, au Lycée communal de Kibezi en commune Mugamba de la province Bururi, 82 élèves sur 90 de la 8^{ème} année ont été définitivement renvoyés de l'école.

6. Au cours de la même période (mois de juin 2016), les incendies des infrastructures scolaires sont devenus courants sans que les causes soient identifiées surtout qu'elles survenaient dans un contexte scolaire caractérisé par des renvois et des emprisonnements des élèves accusés d'avoir griffonné la photo de Pierre NKURUNZIZA se trouvant dans les manuels scolaires. Au total, 4 infrastructures ont été brûlées en moins d'un mois:

- ☞ Le 08 juin 2016 : un dortoir des filles à l'ETS Kamenge en mairie de Bujumbura
- ☞ Le 23 juin 2016 : une classe de l'E.P Kinindo en commune urbaine de Muha,
- ☞ Le 24 juin 2016 : le restaurant du campus de Mutanga de l'Université du Burundi.
- ☞ Le 3 juillet 2016: la préfecture des études du Lycée de Mweya à Gitega.

Ce phénomène nécessitait une attention particulière de la part des autorités aussi bien scolaires, policières qu'administratives pour en comprendre les tenants et les aboutissants et redresser la situation mais rien n'a été fait.

7. La rentrée scolaire du 26 septembre 2016 a eu lieu dans un climat de stupeur et de consternation pour les élèves de neuvième année de l'Ecole Fondamentale (ECOFO) et de dixième de l'ancien système scolaire qui n'ont pas réussi au concours et test nationaux. Plus ou moins 80.000 élèves ont été exclus du système éducatif burundais à partir de cette année scolaire 2016 - 2017 pour avoir échoué au concours et test nationaux. Dans l'esprit du nouveau système ECOFO, ces enfants étaient supposés avoir terminé leur cursus scolaire pour rejoindre les métiers qu'ils n'ont malheureusement pas suivis dans le système.

En effet, depuis l'introduction de ce système ECOFO, les parents et les experts en éducation n'ont cessé d'émettre des critiques dénonçant la «précipitation et l'impréparation du système ». Ainsi, à la fin du premier cycle de ce système, non seulement les enfants n'avaient pas la maturité et les compétences pour affronter la vie professionnelle mais aussi, les élèves qui ont réussi à ces examens ci - haut cités et qui pouvaient poursuivre ce système n'avaient pas malheureusement de matériels et supports didactiques.

Ainsi, à ce moment, tous les parents et spécialistes de l'éducation s'accordaient et s'accordent encore à dire que le gouvernement devrait donner des opportunités à ces enfants pour reprendre l'année aussi bien en neuvième qu'en dixième année. Cela une nécessité sinon, le gouvernement aura démontré à suffisance que le droit à l'éducation a été fort entamé et que la qualité de l'enseignement va decrescendo, du jour au lendemain. Cela étant, l'avenir de tout le pays risque d'être dangereusement hypothéqué.

8. Le phénomène de destruction des tombes a, depuis le mois de novembre 2016, constitué un problème social et ce sont les Imbonerakure qui ont été pointé du doigt.

En effet, en date du 4 novembre 2016, il a été observé que plus de 70 tombes du cimetière de Mpanda en commune Gihanga de la province Bubanza, ont été détruites dans un délai de 2 mois par des personnes qui volent les tôles et les tubes métalliques qui les supportent. Selon les témoins sur place à Mpanda, les cercueils sont restés en plein air. Ces mêmes sources ont pointé du doigt certains fossoyeurs du même cimetière comme étant à la base de cette destruction méchante et insensée. Deux suspects, BIZINDAVYI Ildéphonse et Dunia, tous des Imbonerakure, avaient été arrêtés par la police en date du 27 octobre 2016, puis relâchés le 1er novembre 2016. La police n'a pas voulu révéler les mobiles de cette libération mais elle a affirmé que les enquêtes continuent afin d'identifier les auteurs. BIZINDAVYI Ildéphonse et son ami Dunia avaient été arrêtés en flagrant délit devant des tas de tôles et des tubes qui ont été volés au cimetière et qui étaient stockés au domicile de Dunia à Buringa, tout près du cimetière. La population de cette localité a indiqué que cette impunité vient accentuer ce genre de comportement de l'autorité en faveur des Imbonerakure.

9. De même, dans la nuit du 9 novembre 2016, six personnes ont été arrêtées par la police en train de détruire des tombes au cimetière de Gasanda en province de Ruyigi.

Ces derniers cherchaient à voler des tôles et d'autres pièces métalliques utilisés lors de l'enterrement. Elles ont été conduites au cachot de police de Ruyigi.

1.5. DE LA JOUISSANCE DES LIBERTES PUBLIQUES.

Au cours de l'année 2016, les libertés publiques et individuelles n'ont cessé d'être entamées dans notre pays.

En effet, plusieurs journalistes ont fait objet d'une chasse à l'homme alors qu'ils étaient sur leur travail et en conformité avec la loi. Ainsi, certains ont été arbitrairement arrêtés et détenus illégalement. D'autres ont été enlevés et portés disparus. De même, plusieurs organisations de la société civile qui sont du domaine des droits humains ont été suspendues avec comme chef d'accusation « avoir participées dans l'organisation du putsch manqué du 13 mai 2015 ». Parmi ces organisations, certaines ont été radiées et d'autres, autorisées à fonctionner sans aucun jugement.

L'adoption d'une loi restrictive à l'endroit des ONG à été un coup fatal à la jouissance des libertés publiques et individuelles au Burundi. Enfin, d'innombrables leaders et membres des partis politiques de l'opposition surtout FNL aile d'Agathon RWASA et MSD ont été persécutés et tués parce qu'ils ne soutiennent pas le troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA ou pour les contraindre à adhérer au parti au pouvoir, le CNDD/FDD.

Ces quelques exemples illustrent la situation :

1. En date du 22 juillet 2016, Jean BIGIRIMANA, employé du Journal Iwacu et du Journal Infos Grands Lacs, a été victime d'arrestation arbitraire et d'enlèvement suivi d'une disparition forcée. Arrêté en zone Bugarama de la commune et province Muramvya par des personnes en tenues civiles qui seraient des agents du SNR. Ces derniers l'ont intercepté au moment où il faisait son travail. Il aurait été conduit manu militari au cachot du commissariat de police en province Muramvya. Depuis lors, ses proches et membres de la famille n'ont pu avoir aucune de ses nouvelles. La police a nié son implication et a plutôt demandé de l'aide pour pouvoir retrouver la victime et les auteurs de l'enlèvement.

2. En date du 19 août 2016, Gisa Stève IRAKOZE, de nationalité rwando - burundaise et journaliste de la radio Buja FM, a été arrêté par la police dans un bar se trouvant dans le quartier Kajaga en commune Mutimbuzi en province Bujumbura – Rural sans aucune pièce d'arrestation. Il a directement été embarqué à bord d'une camionnette Pick up au cachot de police en zone Gatumba avant d'y être extrait par des agents du Service National de Renseignement (SNR) qui l'ont conduit à l'un des cachots du SNR en Mairie de Bujumbura. Le porte - parole de la police a indiqué que ce journaliste est poursuivi pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. Ses proches n'ont cessé de décrier cette arrestation arbitraire suivie d'une détention illégale. Il a été libéré le 25 août 2016.

3. Le soir du 20 août 2016, cinquante quatre personnes faisant partie d'un groupe de discussion instantané Whatsap, dénommé « RPA-Amakuru » ont été arrêtées par la police dans un bar communément appelé « Ku kaguru » situé au boulevard de l'UPRONA en zone Rohero de la mairie de Bujumbura. Ces personnes ont été interpellées sans aucune pièce d'arrestation. Après deux jours, 46 d'entre elles ont été relaxées tandis que 8 autres sont restées au cachot. Elles étaient poursuivies pour « atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat ». Elles étaient accusées d'avoir diffusé sur Whatsap, des propos diffamatoires et injurieux contre des personnalités politiques.

4. Il convient de rappeler que les décisions qu'a prises le gouvernement par l'entremise du Ministre de l'Intérieur, Pascal BARANDAGIYE, à l'encontre de l'APRODH et d'autres organisations de la société civile de les suspendre dans leurs activités jusqu'à les radier (*voir dans la section « Contexte Politique » Première partie , page 21*) sont ni moins ni plus des décisions portant atteinte aux libertés d'association reconnues par le droit international et par la Constitution du Burundi.

5. En date du 23 octobre 2016, Julia Steers, journaliste américaine, son collaborateur burundais Gildas YIHUNDIMPUNDU et leur chauffeur, ont été arrêtés sans mandat le matin du 23 octobre 2016 par des militaires à la 8^{ème} avenue du quartier Mutakura, zone Cibitoke, Mairie de Bujumbura. Ils effectuaient un reportage sur les maisons en ruine et inhabitées de ce quartier qualifié de contestataire du 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA. Des sources sur place indiquent que Julia Steers, journaliste indépendante basée à Nairobi-Kenya, est arrivée au Burundi une semaine avant. Elle disposait d'une accréditation délivrée par le Conseil National de la Communication (CNC) lui permettant de travailler au Burundi portant le numéro 066/2016 signée en date du 18 octobre 2016. Cette autorisation allait prendre fin le 17 novembre 2016. Les mêmes sources indiquent que Julia a été relaxée mais que le SNR a gardé au cachot le journaliste burundais et le chauffeur. Ces derniers ont été relaxés après une journée de détention illégale sans motif.

6. En date du 1^{er} novembre 2016, BAHATI Jackson, correspondant du journal Iwacu et collaborateur de la radio Isanganiro dans la province Cibitoke, a été arrêté en zone Ndava de la commune Buganda dans la même province par le chef de zone en compagnie de la police. Il a été relâché après interrogatoire par le chef de poste de Buganda. Le mobile de son arrestation n'a jamais été révélé.

7. Dans la soirée du 2 novembre 2016, KARARUMIYE Blaise Pascal, correspondant de la radio Isanganiro en province Karusi a été arrêté puis relâché après 2 heures d'interrogatoire par le commissaire provincial de police. Selon des témoins sur place, il a été accusé de propager des mensonges dans un reportage qu'il avait effectué sur la violence dont des Imbonerakure sont responsables dans cette province. Il avait, en effet, mentionné le fait que des jeunes Imbonerakure se substituent aux forces de l'ordre dans cette province. Le directeur de la radio Isanganiro, MANIRATUNGA Samson, a dénoncé cette interpellation intempestive des journalistes qui n'a d'autres

visées que de les déstabiliser et de les intimider. Précisons qu'au moment de son interpellation, le correspondant de la radio Isanganiro, était avec la journaliste de la radio Voix d'Amérique (VOA), INAMAHORO Raïssa Liliane et une stagiaire KAGWIZA Elsa Digne, de la même radio. A ce moment, ledit commissaire a intimé l'ordre à ces deux journalistes de la VOA de quitter cette province avant 24 heures.

8. En date du 11 novembre 2016 matin, le journaliste Léon MASENGO, directeur a.i et rédacteur en chef à la radio Bonesha FM et son technicien à la même radio, Innocent MURYANGO, ont été arrêtés par des agents du Service National de Renseignement. Selon des sources sur place, les deux journalistes ont été arrêtés au moment où ils se rendaient au parquet pour couvrir la comparution de l'ex- commandant de la brigade anti- émeute (BAE), Désiré UWAMAHORO, cité dans une affaire d'escroquerie. Désiré UWAMAHORO avait été arrêté depuis le 29 octobre 2016 par le service national de renseignement, à l'aéroport international de Bujumbura, dans une affaire louche de vente de minerais. Après plusieurs heures d'interrogatoire au bureau du SNR sur leurs relations avec les magazines Humura de la RPA et Inzamba, les deux journalistes ont été relâchés dans la soirée de la même journée.

9. En date du 22 décembre 2016, le Procureur Général de la République a mis fin aux poursuites judiciaires ouvertes contre certaines associations de la société civile burundaises. Dans un communiqué, le Procureur a indiqué que « le ministère public avait suspendu les activités de ces association de la société civile pour enquêter sur leur part de responsabilité dans le mouvement insurrectionnel débuté en Avril 2015 ». Onze associations ont été concernées par cette mesure à savoir : *OAG, AJM, Ruhurabana, MM, CHOUFE, Fontaine Isoko, ARVIE, AAM, ACOPEC, ATU et SPDDF.*

10. En date du 23 décembre 2016, l'Assemblée Nationale burundaise a adopté une nouvelle loi qui réduit d'avantage et considérablement la liberté d'association au Burundi. La loi met un contrôle très rigoureux sur les ONG nationales et les ONG internationales ayant une antenne au Burundi. Selon cette loi, les responsables des associations ne peuvent plus dépasser 5 ans à la gouvernance des associations nationales. Pour cela, le ministre de l'intérieur est appelé à renouveler, chaque année, l'accréditation. La loi donne des pouvoirs exorbitants à ce ministère qui pourra désormais décider, sans passer par la justice burundaise, de suspendre ou radier les organisations qui n'auront pas respecté scrupuleusement ses prescrits.

DEUXIEME PARTIE :

DES ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE



II.1. DE L'ETAT DES LIEUX.

Tout au long de l'année 2016, le droit à la vie et à l'intégrité physique a été fortement entamé. Que des personnes ont été tuées et d'autres blessées à l'occasion d'attaques de bandes armées tantôt sur les voies publiques, tantôt dans des bistrot et même dans des ménages. Que des personnes ont été enlevées et retrouvées mortes, après quelques jours, dans des cours d'eau, dans des buissons et dans des coins cachés et éloignés de chez elles. Pour les cas d'enlèvement et de disparition forcée, la police, les agents du SNR et les Imbonerakure ont été, à maintes reprises, pointés du doigt par les membres des familles des disparus.

Et comme déjà mentionné, les victimes ont été surtout les jeunes des quartiers et/ou communes qualifiés de contestataires du troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA (à Bujumbura et à l'intérieur du pays) y compris les membres des partis politiques de l'opposition (surtout le FNL aile d'Agathon RWASA et le MSD) qui ont été sauvagement tués tandis que d'autres ont subi des actes terroristes pour les contraindre à adhérer au parti au pouvoir, le CNDD/FDD. Précisons que dans cette chasse à l'homme, les militaires et policiers ex – FAB n'ont pas été épargnés. D'innombrables militaires et policiers ont été tués, d'autres malmenés. D'aucuns ont parlé d'un plan d'arrestation et de harcèlement visant des militaires et policiers ex - FAB qui seraient opposés au 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA

Dans cette partie du rapport, nous mentionnerons aussi les différentes fosses communes qui ont été découvertes, au cours de l'année. Précisons que le gouvernement du Burundi avait nié catégoriquement l'existence de ces fosses. Mais, au fur et à mesure qu'elles ont été découvertes, le gouvernement n'a plus osé renier l'existence de ces fosses.

Voici parmi des centaines de cas, quelques cas emblématiques des violations du droit à la vie et des fosses communes déjà découvertes:



jamais été identifié (*Voir image 1 ci-contre*).

1. Dans la matinée du 3 Janvier 2016, *William NIMUBONA*, Représentant du parti FNL aile d'Agathon RWASA en zone Kinama (Commune Ntakangwa) en Mairie de Bujumbura a été retrouvé mort ligoté à la frontière des quartiers Kinama et Carama de la même zone. L'assassin n'a
2. Dans la matinée du 3 Janvier 2016, *NSIMIRIMANA Pascal Trésor alias Lisuba (Coiffeur)* en zone Musaga de la commune Muha en Mairie de Bujumbura a été tué après son arrestation, par la police, quelques heures avant. Son corps a été retrouvé à la 3^{ème} avenue, vers la prison Mpimba (*Voir image 2 ci-contre*).



3. Dans la matinée du 18 Janvier 2016, un cadavre d'une personne non identifiée a été retrouvé dans la rivière



Muha qui sépare les commune Muha et Mukaza de la Mairie de Bujumbura, côté Kabondo. Le corps du défunt a été évacué par la police (*Voir image 3 ci-contre*).

4. En date du 18 Janvier 2016 à 17h 45, trois personnes ont été tuées fusillées par des personnes non identifiées qui roulaient à motos. (*Sur les images 4 et 5, les corps des personnes tuées sur le lieu du massacre*).



Ces trois personnes étanchaient leur soif dans un bistrot en zone Bwiza à la 6^{ème} avenue n° 89. Il s'agit de : *OPP1 DUSABUMUREMYI Anicet alias*

Maroha, NDIKURIYO Protais (DG au MINEDUC) et le chef de colline Gatete en commune Rumonge. Aucune enquête n'a été menée pour identifier les assassins.

5. Le 19 Janvier 2016, *Damien BIGIRIMANA* et *Emmanuel NDAYISHIMIYE* ont été retrouvés morts dans la localité de Kivoga en commune Mutimbuzi de la province de Bujumbura Rurale. Les victimes ont été tuées par balles. Les deux amis étaient à Kanyosha (Mairie de Bujumbura), le 17 Janvier 2016 après midi. L'un d'eux attendait un éventuel acheteur de sa parcelle. Aux environs de 17 h, ils sont allés voir la personne intéressée par la parcelle. Mais à partir de 19h, ils n'ont plus répondu aux téléphones comme l'a expliqué l'épouse de Damien *BIGIRIMANA*. Le 18 Janvier 2016, la voiture de Damien a été retrouvée dans le Quartier de Kinama. Damien habitait le quartier Jabe et Emmanuel résidait à Buyenzi dans la Mairie de Bujumbura.

Sur les images 6 et 7 respectives ci – contre, les corps de Damien BIGIRIMANA et Emmanuel NDAYISHIMIYE jretrouvés dans la brousse à Kivoga.

6. Dans la matinée du 21 janvier 2016, un corps d'un homme exécuté, les bras attachés dans le dos, a été retrouvé dans le quartier Jabe de la zone Bwiza en Mairie de Bujumbura et plus précisément sur l'avenue de l'imprimerie. La victime s'appelait *Twayibu MANIRAMPA* et habitait la zone Buyenzi en Mairie de Bujumbura. D'après des témoins qui ont reconnu le cadavre, Twayibu était *un agent du Service National des Renseignements (Voir l'image 8 ci-contre).*



7. Le 28 janvier 2016, un corps sans vie d'une personne non identifiée a été retrouvé en zone Rohero de la commune Mukaza et plus précisément au centre ville de la Capitale Bujumbura, près de l'ECOBANK. Il a été retrouvé décapité (*Voir l'image 9 ci-contre*). Les assassins n'ont jamais été identifiés.



8. Dans la matinée du 30 Janvier 2016, deux personnes ont été retrouvées mortes. Il s'agit d'un *jeune homme qui étudiait à l'Institut Pédagogique Appliquée (IPA)* et *une autre personne qui n'a pas pu être identifiée*. La première victime a été retrouvée en zone Musaga, commune Muha en Mairie de Bujumbura (entre le quartier Gasekebuye et la 1^{ère} Avenue, dans un endroit communément appelé « Nyakizu »).

La seconde, en zone Rohero, près du Lycée Notre Dame de Rohero en Mairie de Bujumbura. Celle – ci avait été décapitée.

Image 10 : Corps de la victime retrouvé décapité près du Lycée notre dame de Rohero en commune urbaine de Mukaza.

9. En date du 5 février 2016, *le chef de poste militaire en commune urbaine de Ntakangwa* a été fusillé à la 14^{ème} avenue en zone Cibitoke en Mairie de Bujumbura, par des personnes non identifiées. Il est mort sur le champ. Après cet assassinat, de nombreuses personnes ont été arrêtées pour des enquêtes.



(Sur l'image 11 ci-contre , le corps sans vie du chef de poste militaire).

10. Le 29 Février 2016, la police a dit avoir découvert *une fosse commune dans le quartier Mutakura en zone Cibitoke* de la commune Ntakangwa (Bujumbura Mairie) dans une parcelle située à la 9^{ème} avenue. Des restes d'ossements ont été exhumés et exhibés. Deux suspects ont été arrêtés dont un jeune homme



prénommé Epitace, selon toujours la police. Ce jeune homme a été présenté à la RTNB comme ayant fait parti des combattants de RED Tabara qui serait dirigé par Alexis SINDUHIJE. Une autre personne arrêtée était un commerçant du marché de Kinama. Ce commerçant a dit qu'il habitait la 4^{ème} avenue du quartier Mutakura. Les 2 suspects ont indiqué que les accusations portées

contre eux ont été fabriquées de toutes pièces. Le Maire de la ville de Bujumbura Freddy MBONIMPA qui s'est rendu sur les lieux a dit qu'au moins 3 personnes avaient été enterrées dans cette fosse.

-(Image 12, à gauche : la fosse commune)

-(Image 13, au milieu : exhibition des ossements)

Selon les habitants de ce quartier, il y avait, depuis longtemps, une position des forces de l'ordre tout près de cet endroit où a été découverte la fosse commune. Et de s'interroger sur la catégorie des auteurs de la mort de ces personnes.

11. Le 18 mars 2016, la police a découvert une tombe dans la parcelle n°44 située à la 13^{ème} avenue en zone Cibitoke de la commune Ntakangwa en Mairie de Bujumbura. Cette tombe renfermait *le corps d'un individu assassiné et enveloppé dans une moustiquaire* mais qui n'a pas pu être identifié. A ce moment, deux employés d'une boutique ont été arrêtés par la police. Il s'agit de Buhonga et



Dieudonné.

Image 14 et 15 ci-dessous : la tombe renfermant le corps d'un homme exécuté et enveloppé dans une

moustiquaire.

12. Dans la matinée du 19 mars 2016, *un corps sans vie décapité* a été découvert à la 13^{ème} avenue de la zone Buyenzi en commune Mukaza de la Mairie de Bujumbura. Personne n'a pu reconnaître la victime *(Image 16 ci-contre).*

13. En date du 22 mars 2016, en pleine demi-journée, *le Lieutenant Colonel Darius IKURAKURE, Commandant du Camp Génie de Combat de Muzinda* a été fusillé par un homme non identifié en



tenu militaire. Il était dans les enceintes d'Etat Major de Forces de Défense Nationale. Il est mort sur le champ. Le criminel n'a pas

été identifié.

14. Le soir du 22 mars 2016, quelques heures après l'assassinat du Lieutenant Colonel Darius IKURAKURE, *le Major Didier MUHIMPUNDU* a été tué par balles par des personnes non identifiées. Il était à l'avenue de la Grèce, devant l'assurance BICOR en zone Rohero de la commune Mukaza en Mairie de Bujumbura.

15. *Le Docteur Elie MUGABONUWUNDI, militaire ex - FAB de grade de capitaine, médecin à l'hôpital militaire de Kamenge*, a été assassiné dans la nuit du 7 au 8 Avril 2016, à son domicile au quartier Mirango 2 de la zone Kamenge en Mairie de Bujumbura. Selon Moïse NKURUNZIZA, porte parole adjoint du Ministère de la Sécurité Publique, un groupe de 3 hommes armés de pistolets et de grenades a attaqué le ménage dudit militaire aux environs de 19h30 ; ils lui ont tiré trois balles dans la tête. Cet officier est mort sur le champ. Après le forfait, ces criminels ont lancé deux grenades dont l'une a explosé mais n'a causé aucun dégât. L'autre n'a pas explosé.

16. *HAKIZIMANA Cynthia, étudiante au Lycée Technique des Grands Lacs* a été tuée à l'arme à feu dans la nuit du 18 avril 2016 vers 21h. L'incident a eu lieu, en cours de route, lorsque l'étudiante rentrait chez elle en zone Kinama (quartier Muyinga) dans la mairie de Bujumbura en provenance de son stage. Cynthia et ses collègues ont été fusillées dans la rue séparant les zones Cibitoke et Kinama communément appelée « Dorsale ». Deux autres filles qui étaient avec la victime à bord d'une moto tricycle communément appelée « Bajaj ont été blessées. Il paraît que le chauffeur n'a pas voulu obtempérer quand il a été arrêté et les criminels ont ouvert le feu. La population de cette localité a pointé du doigt les Imbonerakure.

17. Le 20 avril 2016 aux environs de 7h du soir, *le Colonel Emmanuel BUZUBONA* et *une autre personne qui le transportait à moto* ont été tués dans une embuscade tendue par des personnes armées non identifiées à dans le quartier Bukirasazi en zone Kinama dans la Mairie de Bujumbura. Le colonel BUZUBONA rentrait à son domicile sise dans le même quartier. Précisons que ce colonel était G2 Adjoint de l'Etat Major Général des FDN du temps du Général Godefroid NIYOMBARE. Depuis lors, il était attaché militaire en Tanzanie et était en congé de service. Les habitants de la localité ont accusé les Imbonerakure d'être auteurs de ce double assassinat.

18. Dans la nuit du 24 avril 2016, des personnes armées non identifiées ont attaqué *OPC2 Donatien NDAYIZEYE* à son domicile sise à Gatunguru dans la commune Mutimbuzi en province Bujumbura Rural. *Les criminels ont tué son épouse et sa belle sœur*. L'officier a résisté farouchement contre cette attaque mais a été grièvement blessé sur ses jambes. Le chef de ménage a dit ne pas connaître les mobiles de cette attaque.

19. Dans la matinée du 25 avril 2016 aux environs de 7h, *le Général de Brigade Athanase KARARUZA*, ex – FAB, a été attaqué par des personnes armées non identifiées. Il est tombé dans une embuscade au moment où il voulait entrer dans les enceintes du Lycée du Saint Esprit où étudiait sa fille MPUNDU Daniella. *KARARUZA, son épouse GAHIRU Consolate et un de ses gardes du corps sont morts sur le champ*. Blessés grièvement, sa fille MPUNDU et son chauffeur ont été conduits à l'hôpital. Selon des témoignages sur place, le commando de la mort était composé de gens en uniformes des militaires de l'armée nationale et en nombre impressionnant et basé tout près du portail du Lycée du Saint Esprit. Précisons que *KARARUZA était Conseiller à la 1^{ère} vice - présidence chargé des questions de sécurité*. Des sources proches de son entourage ont révélé que cet officier avait été, ces derniers jours, contacté pour être nommé Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants. Cette probable nomination de ce Général aurait irrité les durs du régime CNDD/FDD. Ces derniers avaient



juré de ne pas accepter un militaire à la tête de ce ministère, encore moins un militaire ex – FAB Tutsi quelle que soit sa tendance politique. Après deux jours, *Daniella est sorti de son coma*. Mais, dans l'après – midi du 28 avril 2016, elle est morte alors que les médecins soignants avaient déjà annoncé que la santé de cette rescapée était hors danger.

Image 17 ci-contre : le corps du Général de Brigade Athanase KARARUZA sur le lieu de son assassinat.

20. *Trois (3) personnes ont été tuées* dans la nuit du 30 avril 2016. Deux d'entre elles ont été fusillées lors d'une attaque menée par des personnes non identifiées habillées en militaire et déguisées dans le visage dans le quartier Kigwati de la zone Kanyosha dans un bistrot baptisé « chez King ». Après l'attaque, plusieurs policiers ont envahi le bistrot et, au lieu de protéger les victimes, ils ont procédé à l'arrestation de 3 personnes. Les personnes qui étaient dans ce bistrot et même l'entourage ont cru que ces policiers étaient de connivence avec les assassins. Une autre personne est une femme nommée maman Thiery. Elle a été retrouvée morte dans la zone Kanyosha de la commune Muha (en Mairie de Bujumbura) et plus précisément entre la 3 et la 4^{ème} avenue de la même zone. Elle a été retrouvée dans la matinée du 1^{er} mai 2016. Les signes ont montré que la femme, avant d'être poignardée, aurait été violée car son corps cadavre été dénudé. Elle habitait la 7^{ème} avenue de cette même zone.

21. *HABONIMANA Jean Bosco alias Ndadaye, Imbonerakure (jeune affilié au parti CNDD/FDD)* a été abattu, le 4 mai 2016 vers 16h, à la 2^{ème} avenue de la zone Musaga en commune urbaine de Muha, par des personnes armées non identifiées. Au même moment, un autre jeune Imbonerakure du quartier Gitatamuka dans la même zone, a été fusillé et a été grièvement blessé par des personnes armées non identifiées. Dans la matinée du 5 mai 2016, la police a envahi les quartiers Gitaramuka et Kamesa de la même zone et a arrêté plus de 80 personnes qui ont directement été conduites au cachot de ladite zone.

22. Le 09 mai 2016 à midi, *SIMBAGOYE Gervais, ancien militaire ex - FAB* de la zone Kamenge en commune urbaine de Ntakangwa a été fusillé par des personnes non identifiées qui roulaient à moto.



Il était dans le quartier de Ruyigi, à proximité de l'Eglise Pentecôte en zone Kinama.

Image 18 ci – contre : le cadavre de SIMBAGOYE Gervais au milieu de la rue après l'assassinat.

23. Dans la nuit du 09 mai 2016, trois (3) personnes de la colline Gishiha de la zone Maramvya en commune Burambi ont été tuées par des hommes armés en uniformes policières selon la population de la localité. Il s'agit de 2 militaires retraités Ex – Fab (*NSENGIYUMVA Rémy, NDEKATUBANE Emmanuel*) et *MANIRAKIZA Domitien*. En plus de ces personnes tuées, un élève dénommé *Gakiza Guy Trésor*, fils de *NSENGIYUMVA Rémy* a été blessé. Selon des témoins sur place, ces 3 personnes ont été fusillées par des hommes armés en tenue policière. La population pointe du doigt le chef de zone comme commanditaire de ce triple meurtre. Précisons que ces personnes ont été tuées au moment où ils s'apprêtaient à fermer leurs boutiques.

24. *Docteur Benoît NIZIGIYIMANA, médecin à la Croix – Rouge Burundi, a été fusillé avec son épouse* dans la nuit du 20 au 21 mai 2016 aux environs de minuit 45 minutes devant leur domicile sise à la 14^{ème} avenue du quartier Mirango 2 en zone Kamenge de la Mairie de Bujumbura. Ce médecin est mort sur place tandis que son épouse qui avait été grièvement blessée a par la suite succombé à ses blessures. Selon des informations recueillies sur place, des jeunes Imbonerakure de la localité pourchassent toute personne qui est soupçonnée être de l'opposition et donc hostile au 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA. La Croix-Rouge, du fait d'avoir soigné des manifestants contre ce troisième mandat serait considérée comme hostile.



25. *Le colonel RUFYIRI Lucien, ex – FAB en retraite, (Image 19 ci-contre)* a été tué, dans une attaque perpétrée à son domicile le 24 mai 2016 vers 11h du matin. Il rentrait chez lui en zone Ngagara (quartier II) de la Mairie de Bujumbura lorsque des bourreaux qui l'attendaient lui ont tiré dessus devant le portail de la clôture de sa maison. Son fils prénommé *Alain* a été grièvement blessé. Selon les voisins, les assassins ont pris le large à bord d'une voiture à vitres teintées.

26. Dans la nuit du 2 au 3 juin 2016 vers 23h, *une veuve du nom de NYANDWI Colette et son fils KIMARARUNGU* de la colline Mugano en commune Buraza (province Gitega) ont été attaqués en plein sommeil dans leur maison par 5 hommes armés qui les ont tous tués. Les assassins ont d'abord réveillé leurs victimes et leur ont demandé de l'argent avant de leur tirer dessus. Des sources sur place ont pointé du doigt les Imbonerakure de cette localité qui faisaient la ronde de nuit et qui accusaient souvent la veuve de sorcellerie.

27. En date du 09 juin 2016 dans la matinée, un cadavre d'un jeune homme a été retrouvé dans la forêt de la Rukoko en zone Buringa de la commune Gihanga en province Bubanza. La victime avait des blessures au



niveau de la tête. Selon des sources sur place, la personne aurait été amenée sur le lieu pour y être exécuté. Le chef de secteur a intimé l'ordre de l'enterrer avant son identification.

Image 20 ci – contre : le corps de la personne non identifiée retrouvée dans la forêt de Rukoko.

28. En date du 9 juin 2016 vers 14h, le prénommé Clément, un militaire démobilisé ex – FAB a été tué à la 2^{ème} avenue de la zone de Musaga en mairie de Bujumbura dans un bistrot appelé « chez Zigamayo ». Selon des sources sur place, les auteurs du crime seraient des policiers et des jeunes Imbonerakure qui roulaient à bord d'une voiture à vitres fumées. L'un des hommes à bord de cette voiture en tenue civile aurait débarqué avant de fusiller la victime. Après le crime, une rafle a été organisée par la police dans cette même localité et près d'une centaine de personnes ont été arrêtés.

29. Madame Anita, alias maman Dally a été enlevée avant d'être tuée en zone Musaga (Mairie de Bujumbura) par des personnes armées non identifiées, dans la nuit du 12 au 13 juin 2016. Elle a été tuée à la 1^{ère} avenue Kinogono dans la même zone. Précisons que son mari est incarcéré dans la prison centrale de Mpimba. Le lendemain matin, l'avenue était ceinturée par des militaires, des policiers et des jeunes Imbonerakure armés. Ces derniers ont procédé à des arrestations massives de jeunes gens de la localité. Au moins 25 jeunes ont été



arrêtés et conduits au chef-lieu de la zone. Selon des sources sur place, la jeune dame était connue pour avoir communiqué à la police les noms des jeunes du quartier qui ont participé dans des manifestations contre le 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA. Précisons aussi qu'elle était membre de la Ligue des femmes Bakenyerarugamba du parti CNDD-FDD.

Image 21 : le corps de maman Dally sur le lieu de l'assassinat.

30. Un jeune du nom d'Emmanuel NAHIMANA alias Emma, a été tué par la police la nuit du 14 au 15 juin 2016. C'était vers 23 heures lorsqu'il a été sorti du cachot de Musaga par la police commandée par OPP2 Désiré MANIRAMBONA alias Michael (chef de poste de Musaga) où il était retenu depuis le 13 juin. Son corps a été retrouvé dans le quartier Kinanira de la même zone. Il avait été arrêté le 13 juin 2016 dans la rafle visant les jeunes qui avait été opérée ce jour. A ce moment, selon des sources dans le quartier Kinanira, les policiers ont tiré plusieurs coups de feu pour simuler une embuscade tendue par des ennemies. Ils ont, selon les mêmes sources, dit qu'ils étaient dans la patrouille et qu'ils ont récupéré un fusil de marque Kalashnikov.

31. Dans la matinée du 16 juin 2016, cinq (5) corps calcinés et difficilement reconnaissables de *MIBURO Régine de 50 ans, son fils NSHIMIRIMANA Juvénal de 16 ans, sa belle sœur KANDAVA Marie de 41 ans et ses 2 enfants* ont été découverts dans une maison brûlée qui se trouvait sur la colline Bucana de la commune Gitobe en province Kirundo. Ce sont les personnes qui allaient travailler dans leurs champs qui ont vu, en premier cette scène macabre et ont averti l'administration. Selon le



conseiller de l'administrateur communal, ce crime odieux serait lié à des accusations de sorcellerie ou des conflits fonciers. Les sources sur place ont indiqué que la propriétaire de la maison venait de gagner un jugement relatif au conflit foncier et, partant, venait de gagner une vaste étendue de terrain. Selon les mêmes sources, les victimes auraient d'abord été poignardées avant d'être brûlées vives dans leur maison. Trois personnes ont vite été arrêtées pour des raisons d'enquête.

Image 22 ci – contre : les victimes du carnage de Gitobe et les voisins consternés.

32. Dans la nuit du 19 au 20 juin 2016, *Alexis HAKIZIMANA, prévenu incarcéré dans le cachot de la commune Gisuru* en province Ruyigi, a été tué par un policier qui gardait le cachot ce jour. Les sources policières ont indiqué que HAKIZIMANA Alexis aurait été victime d'évasion du cachot au cours de cette nuit. Par contre, d'autres informations recueillies sur place ont mentionné que le retenu aurait été victime d'exécution extrajudiciaire. Précisons que le retenu était accusé d'assassinat de 3 enfants dont ses 2 neveux et son propre enfant.

33. *Melchior NTAKARUTIMANA et Venant HAKIZIMANA, enseignants à l'ECOFO Bugera* en commune Ndava de la province Mwaro, ont été tués par balles dans la nuit du 25 au 26 juin 2016. Ils ont été fusillés lorsqu'ils rentraient d'un bistrot. Selon des informations recueillies sur place, ces 2 personnes auraient été tuées par un groupe comprenant des policiers, des militaires et des Imbonerakure qui patrouillait dans la commune et aurait pris la décision de tuer les opposants du 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA selon un système appelé « un à un ».

D'autres sources ont indiqué que ces personnes auraient été tuées par des groupes armés qui circuleraient dans cette province et les provinces limitrophes.

34. Dans la nuit du 26 au 27 juin 2016, *Calixte MANIRAMBONA, commerçant* habitant la colline Bunyange en commune Rusaka de la province Mwaro, a été tué lors d'une attaque menée par des hommes armés contre sa boutique. Pendant cette attaque, 4 personnes dont Florence NIMBONA et Leonard IRAMBONA ont été grièvement blessées. Selon des informations recueillies sur place, cette attaque aurait été menée par des imbonerakure en compagnie des policiers.

35. Le soir du 8 juillet 2016, une attaque attribuée à des policiers qui étaient sur une moto a eu lieu sur la colline Coma en commune Mugamba, province Bururi dans la localité appelée « Ku Mukara » de la même commune. Selon des sources sur place, ces policiers disaient être à la recherche d'un certain Janvier. Ils ont tiré sur un groupe de personnes qui étanchaient leur soif et tué sur le champ *le nommé NTIRAMPEBA*, blessant grièvement SINDAYIKENGERA alias Maguru et RIRAHENDANA. SINDAYIKENGERA qui a succombé à ses blessures dans une structure sanitaire.

36. Dans la nuit du 08 au 09 juillet 2016, vers 23 heures, *le Directeur du Lycée Rutovu, Frère Sylvère NIMIRIJIMANA* a été tué fusillé par des hommes armés non identifiés qui l'attendaient à l'entrée du couvent non loin de l'école. Il venait d'un bar du couvent où il se désaltérait en compagnie du corps professoral après une longue séance de délibération des élèves. Il est mort sur le champ.

37. Dans la matinée du 10 juillet 2016, *un corps sans vie d'un jeune homme non identifié* a été retrouvé tout près du lycée municipal de Gikungu, à l'avenue Nyankoni, quartier Mutanga Nord en zone urbaine de Gihosha en Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, la victime avait été étranglée.

38. En date du 13 juillet 2016 vers 10h30 minutes, *Hafsa MOSSI, députée burundaise auprès de l'East African Legislative Assembly (EALA)* a été assassinée par des hommes armés non identifiés sur l'avenue Nyankoni se trouvant dans le quartier Mutanga Nord en zone Gihosha de la Mairie de Bujumbura. Selon des témoins, une voiture de marque Toyota TI avec vitres teintées a barré la route à celle de l'Honorable Hafsa Mossi et a cogné cette dernière.



(Voir l'image 22 ci-contre)

Les mêmes sources ont indiqué que la victime serait sortie de sa voiture pour constater les dégâts. C'est à ce moment que deux hommes armés habillés en uniformes de police à bord de la voiture ont tiré à bout portant sur elle. Elle s'est directement écroulée par terre. Les deux hommes se sont enfuis avec leur voiture en tirant en l'air beaucoup de coups de feu pour faire peur aux habitants de ce quartier. Hafsa a succombé à ses blessures à l'hôpital militaire de Kamenge où elle avait été évacuée.

39. Dans la nuit du 19 au 20 juillet 2016, une femme du nom de Capitoline NTARWIMO (50 ans) de la colline Kagurutsi en zone de Rubona de la commune Mugina en province Cibitoke a été tuée à la machette et trois de ses enfants ont été grièvement blessés. Selon des sources sur place, ce forfait

aurait été commis par des Imbonerakure qui accusaient la famille de sorcellerie. Les blessés ont été évacués à l'hôpital.

40. Le soir du 14 juillet 2016 vers 19h, dans le quartier Gihosha rural en zone Gihosha en Mairie de Bujumbura, deux personnes dont *un homme de 51ans et une fille de 10 ans* ont été tuées fusillées par une personne armée non identifiée. Selon des sources sur place, un jeune homme armé de kalachnikov a fait irruption dans le ménage du docteur ophtalmologiste RWAJEKERA habitant dans la localité et il a tiré à bout portant sur une fillette qui se faisait coiffer et un visiteur de nationalité rwandaise qui était sur place. Après le coup, le tueur a laissé son arme sur le lieu du crime et s'est enfui. L'homme tué serait un Rwandais de nationalité Mozambicaine. *(Voir images 23 et 24 ci-contre)*

41. En date du 30 juillet 2016, *Ancille NZOBONANKIRA, représentante du parti Sahwanya Frodebu Nyakuri sur la colline Butobwe en commune Mwakiro, province Muyinga* a été assassinée puis jetée dans une latrine. Selon des sources sur place, NZOBONANKIRA aurait été tuée par les Imbonerakure de la localité, commandée par le prénommé Ildefonse, leur chef. Les mêmes sources précisent que la



à



du

victime était accusée d'appartenir à un parti politique de l'opposition dont le chef était en exil.

42. En date du 1^{er} août 2016, *Libératrice MPFAGUTUNGA, membre MSD*, a été retrouvée morte, dans la rivière séparant les collines Nyabizinu et Rundaga située dans la zone Rukeco en commune Busiga de la province Ngozi. Des Imbonerakure de cette localité ont été pointés du doigt pour être auteurs présumés de ce meurtre. Les sources sur place ont indiqué que le corps de la victime montrait que cette dernière avait été poignardée.

43. En date du 2 août 2016, *un jeune homme qui n'a pas pu être identifié* a été sommairement exécuté par des policiers commandés par le chef de poste Matana appelé Moise ARAKAZA alias Nyiganga. Cette criminalité a eu lieu sur la colline Sanzu de la commune Rutovu en province de Bururi. Des témoins sur place ont indiqué que ces policiers lui ont tiré dessus plusieurs balles, l'ont ensuite égorgé avant de l'enterrer sur la même colline. Les mêmes témoins qui assistaient à cette scène macabre ont appris de la bouche de ces policiers que la victime était un voleur. Les habitants de la localité n'ont pas compris pourquoi ces policiers ont décidé de venir précisément sur cette colline pour y commettre une criminalité si odieuse.

44. En date du 5 août 2016, *une fosse commune a été retrouvée sur la colline Vyerwa en commune et province de Ngozi*. Les sources sur place ont indiqué que cette fosse commune contenait 12 cadavres de personnes tuées par des agents du SNR. Elles ont témoigné aussi que la fosse commune se trouve exactement dans la parcelle du Général de la FDN du nom de NYAMUGARUKA, chef de la garde Présidentielle de Pierre NKURUNZIZA. Des jeunes Imbonerakure ont par la suite déterré les 12 cadavres et les ont brûlés à l'aide de l'essence pour faire disparaître des traces.

45. En date du 09 août 2016, *un corps sans vie a été retrouvé dans la rivière Ruvyironza en commune Giheta de la province Gitega*. Le corps était ligoté. Après être repêché, ce cadavre a été conduit à la morgue de l'hôpital Muramvya afin de poursuivre les enquêtes. La police et l'administration locale se sont empressées de l'enterrer avant son identification. *(voir image 25 ci-contre)*

46. En date du 7 août 2016, *un corps sans vie a été retrouvé dans la rivière Mubarazi en commune et province Muramvya*. Selon des sources sur place, des pierres avaient été posées sur le corps du défunt pour l'empêcher de remonter à la surface de l'eau. De plus, la victime avait été ligotée avant d'être tuée, décapitée et jetée dans cette rivière, selon les mêmes sources. Le défunt n'a pas été identifié.



47. Dans la matinée du 21 août 2016, deux jeunes hommes, les surnommés MUTWA et YAHORO ont été découverts assassinés par étranglement dans le secteur Gifugwe de la zone Musenyi en commune Mpanda, province Bubanza. Les deux personnes ont été ligotées avant d'être tués par des personnes non identifiées. Des sources sur place ont indiqué que les deux personnes dont l'identité n'a pas été connue ont visiblement été tuées ailleurs avant que leurs cadavres ne soient jetés à cet endroit *(voir image 26 ci-contre)*.

48. En date du 20 août 2016 vers 10 heures, *Xavier NDARUSANZE âgé de 33 ans*, originaire de la colline Nyamure en commune et province Rutana, a été battu et brûlé vif par la population de la colline Gatongati en commune et province Rutana qui l'accusait de vol d'une plaque solaire. Son cadavre a, par après, été enterré sur cette même colline en l'absence des membres de la famille de la défunte.

49. Dans la nuit du 24 au 25 août 2016, *Jean Bosco NDUWIMANA* de la colline Mahande en commune Murwi en province Cibitoke, a été tué décapité par des assassins non identifiés. La famille de la victime a indiqué que les auteurs du crime étaient armés de machettes et l'accusaient de sorcellerie. Cette même source a soupçonné des Imbonerakure.



50. Dans la soirée du 04 septembre 2016 vers 21 heures, *NIYORUGIRA Amédée (Comptable de la commune Mpanda*

en province Bubanza) et *BUSONI Innocent*, motard qui le transportait, ont été fusillées sur la colline Nyamabere en commune Mpanda de la province Bubanza par des personnes non identifiées. Selon des sources sur place, les auteurs du crime étaient à bord d'une voiture Toyota de type TI à vitres teintées. Les mêmes sources ont précisé que *tous étaient membres actifs du parti au pouvoir, le CNDD/FDD*.

51. *Des ossements de plusieurs personnes ont été découverts sur la colline de Gatebe, zone Bugarama en commune et province Muramvya*. Ce sont des habitants de la localité qui ont alerté l'administration. Le gouverneur de la province Muramvya, Emmanuel NIYUNGEKO, les membres du CNIDH, l'unité de police de protection ainsi que les responsables de certaines organisations de la société civile se sont rendus sur le lieu. Le gouverneur de la province Muramvya, a annoncé la suspension de toutes les activités champêtres et pastorales sur cette colline en attendant les conclusions de l'enquête.

52. *Une fosse commune a été retrouvée en commune Nyabiraba, province de Bujumbura rurale*. Selon des sources sur place, cette fosse a été retrouvée sur la colline et commune Nyabiraba en province de Bujumbura Rurale, tout près des bureaux de la commune Nyabiraba, derrière l'Eglise catholique. La même fosse contiendrait des cadavres de jeunes manifestants de la commune Mugongo - manga et Mukike. Selon les mêmes sources, ces cadavres étaient déposés à cet endroit par le véhicule militaire du Colonel surnommé Gakoryo. C'est ce dernier qui commanditait les travaux d'enterrer ces cadavres dans cette fosse commune. Les mêmes sources révèlent qu'une position militaire avait été installée à cet endroit.

53. *Deux corps sans vie non identifiés (un homme et une femme) ont été découverts, en date du 6 septembre 2016, dans la rivière Rusizi, du côté du secteur Rusiga, commune Rugombo, province Cibitoke*. Selon des sources sur place, une unité spécialisée de la police a été déployée tardivement en date du 8 septembre 2016. A cette date, l'unité spécialisée de la police a pu extraire seulement un corps d'un homme tandis que celui d'une femme avait déjà été emporté par le courant d'eau. La police a inhumé immédiatement le corps en état de décomposition.

54. *Eddy Claude NYONGERA, militaire du grade d'adjudant, a été tué en date du 14 septembre 2016 vers 15 h30, dans les enceintes du Service National de Renseignement (SNR) en Mairie de Bujumbura*. Selon des sources sur place, la victime a été torturé jusqu' à mourir pendant son interrogatoire. L'adjudant NYONGERA a été arrêté à l'Etat - Major de l'armée où il travaillait comme agent de transmission. Il avait passé aux bureaux de la police militaire (PM) avant d'être conduit au cachot du SNR dans l'avant - midi de ce même jour. Ces mêmes sources ont précisé que cet interrogatoire musclé était dirigé par le prénommé Théogène, OPJ ancien membre du mouvement FNL. C'est après avoir refusé de signer un P.V préétabli que le patron du SNR, Etienne

NTAKARUTIMANA connu sous le surnom de Steve, aurait ordonné son achèvement. C'est alors Joseph Mathias NIYONZIMA alias Kazungu qui l'aurait exécuté.

Le porte - parole de la police Pierre NKURIKIYE a annoncé sur les medias que l'Adjudant Eddy Claude NYONGERA s'est suicidé à la grenade. Ce suicide est intervenu après que le militaire ait signé le PV de ses aveux et la grenade se trouvait dans le bureau de l'un des OPJ a – t – il ajouté. Suite à des controverses sur les circonstances de la mort de ce militaire, sa famille n'a pu avoir le certificat de décès qu'en date du 22 septembre 2016. Son enterrement a eu lieu le 23 du même mois. (*Sur l'image 26 ci – contre, le corps du défunt*).

55. En date du 14 septembre 2016, sur la colline Munini en zone Kivumu de la commune Mugamba en province Bururi, trois personnes d'une même famille, *Dismas BASHIRAHISHIZE alias Bitama (chef de ménage, militaire en retraite), sa femme NDIHOKUBWAYO Concilie et leur enfant NISHIMWE Gradia* ont été tués dans une attaque à la grenade contre ce ménage. Selon des sources sur place, l'attaque a été perpétrée par des hommes armés en tenue militaire. Des policiers et militaires de la position de Gatwe sont arrivés juste après le forfait. Des sources sur place ont révélé que ce chef de ménage collaborait avec ces militaires et policiers dans la



dénonciation des jeunes manifestants contre le troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA. Ces mêmes sources ont soupçonné que ces militaires et policiers aient commandité cet assassinat car ils craignaient que cet ex - FAB puisse être un témoin gênant des multiples exécutions extrajudiciaires commises dans cette localité.

56. En date du 20 septembre 2016, *un corps sans vie d'un homme non identifié* a été retrouvé dans la rivière de Mubarazi, entre les collines de Busimba et de Burambana en commune et province de Muramvya. Des témoins ont indiqué que le cadavre en décomposition présentait des blessures au niveau de la jambe droite et du cou. L'homme avait probablement été étranglé à l'aide d'une corde. Le cadavre a été enterré par les autorités locales en présence des représentants de la police, d'un membre de la CNIDH ainsi que du Procureur de la République en province Muramvya. L'administrateur de la commune de Muramvya, Dieudonné NSABIMANA, indique que le corps a probablement été transporté, jusqu'à cet endroit, par les eaux de pluie. Pour lui, l'endroit où le corps a été repéré n'est pas l'endroit où il a été tué car des gens y passent tous les jours et l'auraient vu.

57. Le corps sans vie de *NIMUBONA Jean Pierre alias Bacco* a été découvert, dans la matinée du 26 septembre 2016, flottant dans les eaux de la rivière Ruvyironza dans la localité de Nyambirigi en province Gitega. Le corps avait une trace de balle au niveau de la poitrine. Précisons que la victime était originaire de Buhogo en commune Nyabihanga en province Mwaro.

58. Dans la nuit du 1er au 2 octobre 2016, vers 2 heures du matin, *deux veilleurs nommés SINAMUHAMA et KANYEGERI* ont été tués poignardés sur la colline Ngoro de la commune Gatara en

province Kayanza. Selon des sources sur place, des hommes armés soupçonnés être des policiers et des Imbonerakure ont volés dans des boutiques et ménages de cette localité. Les deux veilleurs ont crié pour alerter la population des environs. C'est à ce moment où ils ont été fusillés. Ils sont morts sur le champ. Par après, la police n'a fait que constater le double crime mais n'a fait aucune enquête pour identifier les auteurs.

59. *Caporal Nestor NEGAMIYE, militaire – ex FAB* a été porté disparu le 3 octobre 2016 par un groupe des policiers accompagné des Imbonerakure à Vyuya en commune Mugamba, province Bururi. Son cadavre a été découvert dans la rivière Kibaya, dans la matinée du 18 octobre 2016. En effet, après avoir entendu que le Caporal NEGAMIYE aurait été enlevé, sa famille a tiré sur la sonnette d'alarme et l'a cherché partout mais en vain. Le même jour, la police a arrêté 5 Imbonerakure de Vyuya soupçonnés d'être impliqués dans cet enlèvement car ils étaient avec lui dans un bistrot de la localité le jour de l'enlèvement. Mais ils ont été libérés. Dans ce groupe de 5 personnes, les plus soupçonnés dans cet enlèvement suivi de meurtre sont les nommés HAKIZA, membre zélé du CNDD/FDD et Evariste MBAZUMUTIMA (Tutsi et ex –FAB), sous officier et ancien collègue du disparu



reconverti en Imbonerakure après sa démobilisation suite à l'indiscipline. Il est plus actif que les autres Imbonerakure de Vyuya et est leur chef.

(Sur l'image 27, le corps du Caporal Nestor NEGAMIYE retiré de la rivière).

60. *NYANDWI Aloys (66 ans)*, résident de la colline Rugeyo en commune Musigati en province Bubanza a été porté disparu depuis le 9 Octobre 2016 et son corps sans vie a été retrouvé dans la forêt de la Kibira, deux jours après. Selon les sources sur place, la victime avait des conflits fonciers avec certains membres de sa famille élargie. Des menaces de mort lui auraient été adressées par deux hommes de la même famille et des plaintes auraient été portées contre eux le 7 Octobre 2016 deux jours avant sa disparition. Pour des raisons d'enquêtes, 5 personnes (MIBURO Isaac, MASABARAKIZA Evode, MINANI Jean, BAREKEBAVUGE Boniface et BUTOYI Henri) dont leur père ont été arrêtées et ont été détenues dans la prison de Bubanza depuis le 11 Octobre 2016.

61. *Cassien KABURA (44 ans)*, originaire de la colline Murambi, zone Gitaba, commune et province de Makamba a été, le 11 octobre 2016 vers 18 heures, tué sur la colline Samahuge, commune Gitanga, province Rutana. La population de cette colline commandée par des Imbonerakure de cette colline l'a roué de coups de bâtons jusqu'à ce qu'il meurt. Ils l'ont enterré sur la même colline, en présence de la famille du défunt, l'accusant de sorcellerie. Cinq personnes ont été arrêtées et détenues au cachot de poste de police de Gitanga et transférés au parquet de Rutana depuis le 13 octobre 2016.

62. Dans la nuit du 14 octobre 2016, *Kiwi et son voisin, tous ex – FAB*, ont été tués fusillés sur la colline Sakinyonga, commune Matana, province Bururi. Selon des sources sur place, des policiers de la localité seraient les auteurs de ce double assassinat. Ils ont envahi les deux ménages et ont tué ces deux chefs de ménage qu'ils accusaient de travailler avec des rebelles qui sont contre le pouvoir de Pierre NKURUNZIZA. Selon des sources sur place, l'une des victimes a entendu du bruit dans son enclos et est sorti voir de quoi il s'agissait. Elle a reçu plusieurs balles et elle est morte sur le champ. L'autre a été tuée dans sa maison à coups de machette. La machette trouvée sur place a été l'arme du crime.

63. *BARAKAMFITIYE Béatrice et sa fille Charlène NIYOKWUBAHWA (2ans)* ont été assassinées, le 16 Octobre 2016 aux environs de 4 heures du matin, dans la localité de Mubuga en commune Rugazi en province Bubanza. Selon des sources sur place, des individus non identifiés ont attaqué leur domicile



et ont tué les deux personnes à coups de machettes. La police a appréhendé, le 17 octobre 2016, le mari de la victime, Martin RYANKARIBONA et Régis HAKIZIMANA, son fils âgé de 19 ans. Selon les mêmes sources, les conflits fonciers seraient derrière ce crime car le mari voulait, chaque fois, vendre les propriétés foncières mais sa femme lui refusait toute vente.

(Image 28 ci – contre : la scène macabre de la mort de Béatrice BARAKAMFITIYE avec sa fille au dos).

64. En date du 4 novembre 2016, *une fosse commune a été retrouvée sur la transversale 14 de zone Maramvya en commune Mutimbuzi de la province Bujumbura rurale*. Selon un témoin sur place, un homme a été embarqué depuis Bujumbura à bord d'un pick-up militaire pour être exécuté à cet endroit. Des Imbonerakure de la localité en charge d'exécuter des personnes ont d'abord téléphoné à sa femme et lui ont demandé d'amener une somme d'argent pour que son mari soit libéré. Malheureusement, elle a trouvé son mari déjà exécuté et elle aussi a directement été exécutée. Ces Imbonerakure les ont enterrés à cet endroit. Ce n'est que le lendemain matin, que les passants ont vu des jambes d'une personne mal enterrée ; ce qui a fait que cet endroit soit découvert. Selon les mêmes sources, un Imbonerakure de cette localité du nom de Majambere est pour le moment traumatisé par les crimes qu'il a commis sur ordre du SNR et c'est lui-même qui le dit clairement suite à ses problèmes psychiques.

65. *Casimir NTIBAGIRIRWA (60 ans)* a été tué, en date du 13 novembre 2016, sur la colline Migozi, zone Gahabura, commune Bukinanyana, province Cibitoke. Selon des sources sur place, des Imbonerakure sont les auteurs de ce crime. Ils l'accusaient de sorcellerie. Ils l'ont d'abord découpé à la

machette avant de l'achever à la grenade. Selon les mêmes sources, la victime avait échappé à la mort un mois avant, après avoir reçu plusieurs balles.

66. Dans la soirée du 15 novembre 2016, *APC GAHUNGU Léonidas* a été tué par un groupe d'hommes armés non encore identifié en zone Muzinda, commune Rugazi, province Bubanza. Selon des sources sur place, aux environs de 19 heures, le policier a quitté son service (la position qui était à la zone Muzinda) et s'est dirigé à une boutique proche pour s'approvisionner en carte de recharge



téléphonique. Arrivé sur le lieu, un groupe de personnes l'a désarmé et a tiré sur lui. Le policier a été vite conduit à l'hôpital de Mpanda où il a succombé à ses blessures. Selon des sources sur place, le matin du 16 novembre 2016, des Imbonerakure et des policiers ont arrêté deux jeunes gens qui ont été torturés. Parmi les victimes, il y avait le prénommé Bosco, élève en 2^{de} Lettres modernes au Lycée communal de Muzinda. *(Sur l'image 29 ci-contre, la victime).*

67. En date du 21 novembre 2016, sur la colline de Busyana en commune de Cendajuru de la province de Cankuzo, *un homme de 60 ans connu sous le nom de SEKIGUNU* a été trouvé mort décapité dans un endroit non loin de son domicile. Les mobiles de son assassinat n'ont pas été connus. Toutefois, selon des sources sur place, ce dernier était accusé par la population d'être faiseur de pluie et qu'à ce titre, il aurait empêché la pluie de tomber. Personne n'a été arrêté pour ce cas de meurtre.

68. Le soir du 22 novembre 2016, *WAKARERWA Madeleine (60 ans)*, cultivatrice de la colline Rubamvyi en commune et province Gitega, a été fusillée, à son domicile, par des malfaiteurs qui lui auraient réclamé de l'argent et n'ayant rien obtenu, ils auraient ouvert le feu. Des témoins sur place ont pointé du doigt les jeunes Imbonerakure de la localité qui ont fait irruption dans son ménage pour la contraindre à donner de l'argent. N'ayant pas obtenu l'argent qu'ils réclamaient, ils lui ont tiré dessus et sont partis. La victime est décédée au Centre de Santé de Ceru. Aucune enquête n'a été diligentée par la police qui est arrivée peu après pour constater les faits.

69. En date du 25 novembre 2016, *deux corps sans vie ont été retrouvés dans l'embouchure de la rivière Rusizi et du lac Tanganyika*. Ils ont été enterrés au même endroit. L'un a été reconnu sous le surnom de Maisha et était un motard habitant de la zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rurale. Selon des sources fiables, ce motard était dans les mains de la justice, depuis deux mois au cachot du commissariat municipal ancien BSR, accusé de participer dans les enlèvements des personnes en zone Gatumba. L'agent de la PNB Martin NIYONZIMA avait plaidé pour la libération de Maisha mais en vain. Il a été lui aussi emprisonné.

70. Dans la matinée du 26 novembre 2016, *HAVYARIMANA Ignace, enseignant de mathématique et physique au petit séminaire de Mureke*, a été retrouvé sans vie dans un caniveau de la RN 15 (route Ngozi-Gitega) et plus exactement sur la colline Camugani en commune et province Ngozi. Selon l'administration locale, la victime a été frappée mortellement à la tête. Des mobiles politiques seraient derrière ce crime. *(Sur l'image 30 ci – contre, le corps de l'enseignant assassiné allongé sur le lieu du drame).*



71. Deux personnes *Déo MANARIYO alias Dinga (policier) et Rénovat NIMUBONA (civil)* ont été tuées en date du 13 décembre 2016, dans la ville de

Gitega. Selon des témoins, le civil tué est un détenu de la prison de Gitega, retrouvé mort dans la matinée du 14 décembre 2016 dans la vallée qui sépare les quartiers Shatanya et Mushasha dans la même ville de Gitega. Le porte-parole de la police l'a accusé d'être l'auteur de l'assassinat, dans la maison de passage Paraso situé dans le quartier Shatanya, du policier Déo MANARIYO qui avait été affecté à sa garde lors de sa sortie autorisée de la prison de Gitega. Des sources sur place ont indiqué que le détenu tué était connu pour avoir été impliqué dans le dossier de l'assassinat du Lieutenant Général Adolphe NSHIMIRIMANA, tué en août 2015. Selon une source de la police qui a suivi le cas, la police burundaise a entretenu délibérément un flou autour de ce double assassinat, comme elle l'a toujours fait, en cas de crimes d'Etat. Ce double assassinat aurait été planifié par le SNR pour éliminer



un témoin gênant dans ce dossier de crime contre le Lieutenant Général Adolphe NSHIMIRIMANA, a indiqué la même source.

Sur l'image 31 ci – contre, le corps du présumé assassin du Lieutenant Général Adolphe NSHIMIRIMANA en pantalon de prisonnier.

72. Dans la nuit du 25 au 26 décembre 2016 aux environs de 20 heures, sur la sous-colline Murira en commune et province Bubanza, *BIZIMANA Claver, sa femme BIZIMANA Aline et leur fillette IRISHURA Kelly (âgée de plus ou moins une année)* ont été sauvagement assassinés à l'aide des machettes par des personnes non identifiées. Les trois personnes ont été tuées quand elles rentraient chez elles dans le camp des déplacés de Muyange communément appelé « PARESI ». Trois personnes ont été arrêtées pour des raisons d'enquête. Il s'agit de BUKURU Donatien (44 ans), NZOMUKUNDA Félicien (32 ans) et SABUSHIMIKE André (33 ans).

73. En date du 26 décembre 2016, *un corps sans vie de Fidelie NDEREYIMANA* a été retrouvé à quelques mètres de chez elle en commune Kiganda, province Muramvya. NDEREYIMANA était portée disparue depuis le 24 décembre 2016. Les témoins qui ont vu le corps de la défunte ont dit que les auteurs du crime sont venus déposer ce corps à cet endroit en provenance d'ailleurs.

74. Dans la nuit du 27 au 28 décembre 2016 vers minuit, sur la colline Nyamaboko, zone Kiyenzi, commune Kanyosha, *le prénommé Jean Marie (25 ans), élève au Lycée Scheppers de Nyakabiga (en classe seconde) dans la Mairie de Bujumbura*, a été tué fusillé par des hommes qui sont identifiés comme des Imbonerakure, selon nos sources. Ces derniers l'accusaient d'avoir soutenu le mouvement de contestation du 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA qui a été organisé en zone Nyakabiga où il étudiait, selon des sources sur place.

75. Le 28 décembre 2016 vers 19 heures, *Jean Bosco NDEREYIMANA* a été fusillé dans la ville de Gitega tout près de l'école technique Christ Roi situé dans le quartier de Mushasha. Il a été directement conduit à l'hôpital mais il succombé à ses blessures pendant les soins médicaux. Sa moto a été volée. Selon des sources sur place, des Imbonerakure en situation de pauvreté ne cessent d'utiliser les armes qu'ils ont reçu de la part du parti au pouvoir le CNDD-FDD pour dépouiller les citoyens de leurs biens de valeur en vue de les vendre et s'enrichir.

Au total, toutefois sans prétendre être exhaustif, 480 personnes ont été tuées tandis que 276 autres ont été blessées comme le montre le tableau ci – dessous :

II.2. TABLEAU SYNTHESE DE LA REPARTITION PAR PROVINCE DES CAS D'ATTEINTE AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE AU COURS DE L'ANNEE 2016.

| Province | Janvier | | Février | | Mars | | Avril | | Mai | | Juin | | Juillet | | Août | | Sept. | | Oct. | | Nov. | | Déc. | | Totaux | |
|------------------|-----------|----------|-----------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|
| | T | B | T | B | T | B | T | B | T | B | T | B | T | B | T | B | T | B | T | B | T | B | T | B | T | B |
| Bubanza | 0 | - | 2 | - | 1 | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 | 4 | 0 | 1 | 0 | 6 | 2 | 2 | 0 | 3 | 0 | 7 | 5 | 6 | 0 | 35 | 7 |
| Bujumbura Mairie | 31 | - | 23 | - | 9 | 33 | 22 | 25 | 15 | 53 | 6 | 12 | 9 | 3 | 5 | 14 | 3 | 5 | 3 | 2 | 6 | 2 | 1 | 2 | 133 | 151 |
| Bujumbura Rurale | 5 | - | 6 | - | 0 | 3 | 4 | 3 | 2 | 1 | - | - | 2 | 0 | 4 | 8 | - | - | 1 | 0 | 3 | 3 | 1 | 5 | 28 | 23 |
| Bururi | 3 | - | - | - | 4 | 0 | - | - | 3 | 11 | 9 | 2 | 3 | 1 | 5 | 0 | 3 | 0 | 6 | 1 | - | - | 4 | 1 | 40 | 16 |
| Cankuzo | 3 | - | 2 | - | - | - | 3 | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 | 2 | 0 | 3 | 0 | 0 | 1 | 6 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 | 25 | 1 |
| Cibitoke | 0 | - | - | - | - | - | - | - | 2 | 0 | 2 | 0 | 5 | 3 | 3 | 0 | 3 | 0 | 1 | 0 | 4 | 0 | 1 | 0 | 21 | 3 |
| Gitega | 2 | - | 1 | - | - | - | 2 | 1 | 4 | 0 | 7 | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 | 5 | 9 | 1 | 0 | 5 | 0 | 4 | 6 | 34 | 16 |
| Karusi | 0 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 6 | 0 | 3 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 12 | 0 |
| Kayanza | 0 | - | - | - | 1 | 0 | - | - | - | - | - | - | 1 | 0 | - | - | 3 | 0 | 6 | 5 | 2 | 0 | 2 | 0 | 15 | 5 |
| Kirundo | 0 | - | - | - | 1 | 0 | 1 | 0 | - | - | 6 | 0 | - | - | 3 | 6 | 3 | 1 | 2 | 0 | 3 | 0 | 1 | 0 | 20 | 7 |
| Makamba | 3 | - | - | - | 2 | 0 | - | - | 0 | 0 | - | - | 1 | 0 | - | - | 0 | 0 | - | - | - | - | - | - | 6 | 0 |
| Muramvya | 2 | - | - | - | 1 | 4 | 1 | 4 | - | - | - | - | - | - | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 3 | - | - | 2 | 1 | 9 | 12 |
| Muyinga | 0 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 2 | 0 | 7 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 | 12 | 1 |
| Mwaro | 0 | - | 6 | - | 2 | 1 | 3 | 0 | 2 | 3 | 3 | 5 | 3 | 4 | 1 | 0 | 2 | 0 | - | - | 2 | 0 | 1 | 0 | 25 | 13 |
| Ngozi | 0 | - | - | - | - | - | - | - | 1 | 0 | 3 | 5 | - | - | 13 | 0 | - | - | - | - | 2 | 0 | 2 | 0 | 21 | 5 |
| Rumonge | 0 | - | - | - | 2 | 0 | - | - | 8 | 1 | 4 | 0 | 3 | 0 | 3 | 0 | 2 | 0 | 5 | 2 | 1 | 0 | 0 | 4 | 28 | 7 |
| Rutana | 0 | - | - | - | 0 | 0 | - | - | 0 | 0 | - | - | - | - | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | - | - | - | - | 2 | 0 |
| Ruyigi | 0 | - | 3 | - | - | - | 5 | 7 | 0 | 0 | 1 | 0 | - | - | 2 | 1 | 0 | 0 | 2 | 0 | - | - | 1 | 1 | 14 | 9 |
| Totaux | 49 | - | 43 | - | 23 | 41 | 42 | 40 | 40 | 69 | 47 | 24 | 33 | 11 | 65 | 31 | 31 | 16 | 40 | 13 | 40 | 10 | 27 | 21 | 480 | 276 |

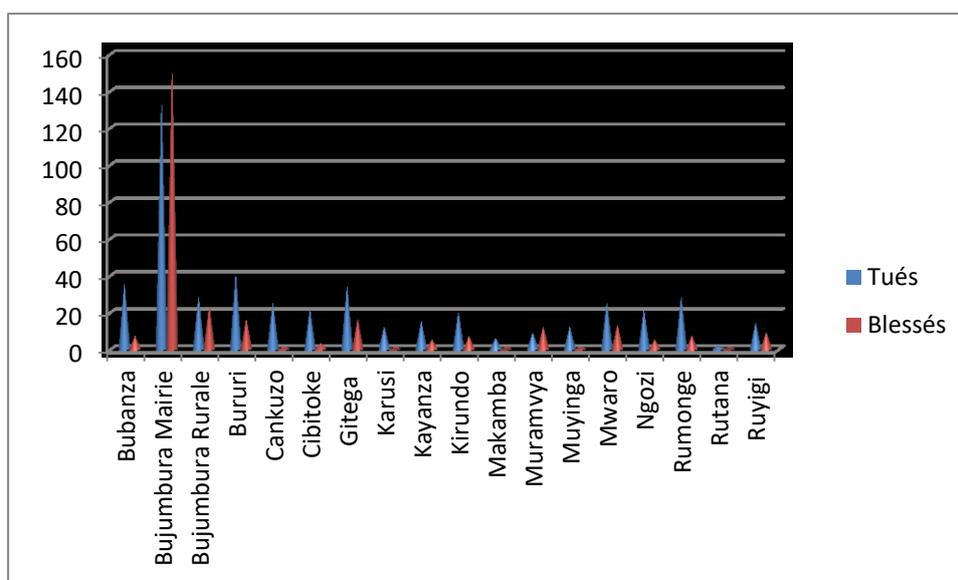
N.B : 1) *T* signifie Tué et *B* signifie Blessé

2) Les *tirés* signifient que le rapport n'a pas été disponible.

II.3. TABLEAU SYNTHÈSE DE LA RÉPARTITION DES VICTIMES D'ATTEINTES AU DROIT À LA VIE ET À L'INTEGRITÉ PHYSIQUE PAR CATEGORIES D'AUTEURS.

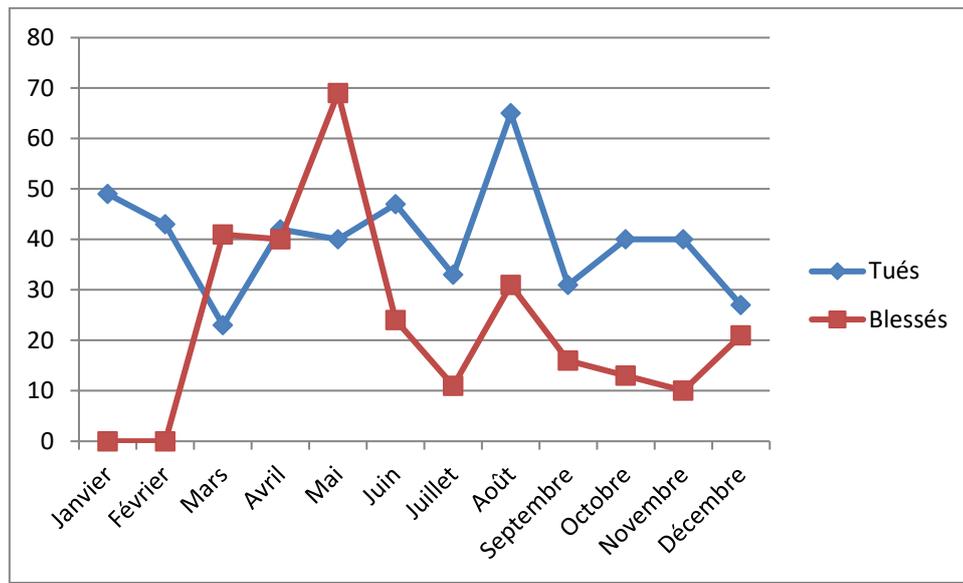
| Types d'atteintes | Tués | | Blessés | | Totaux | |
|-----------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | Effectifs | % | Effectifs | % | Effectifs | % |
| Catégories d'auteurs | | | | | | |
| Agents de police | 59 | 12.29 | 149 | 53.98 | 208 | 27.51 |
| Militaires | 10 | 2.08 | 12 | 4.35 | 22 | 2.91 |
| Civils | 91 | 18.96 | 81 | 29.35 | 172 | 22.75 |
| Non identifiées | 320 | 66.67 | 34 | 12.32 | 354 | 46.83 |
| Totaux | 480 | 100 | 276 | 100 | 756 | 100 |

II.4. HISTOGRAMME DE LA RÉPARTITION PAR PROVINCES DES CAS D'ATTEINTES AU DROIT À LA VIE ET À L'INTEGRITÉ PHYSIQUE.



L'histogramme ci-dessus montre que Bujumbura Mairie s'est illustrée dans les atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique : 133 sur un total de 480 personnes tuées et 151 blessés sur un total de 276 personnes blessées durant toute l'année 2016, soit respectivement 27,71% et 54,71% des cas relevés. Cela signifie que la situation des violations des droits humains s'est aggravée dans la ville de Bujumbura plus qu'ailleurs dans les autres provinces du pays. Et tout cela est une conséquence du non respect des règles démocratiques manifestée par Pierre NKURUNZIZA en brigant un troisième mandat à la tête de l'Etat en violation des prescrits de la Constitution du Burundi et des Accords d'Arusha. Depuis lors, tous les indicateurs de respect des droits humains au Burundi et surtout dans la capitale Bujumbura, ont viré au rouge.

II.5. COURBE D'ÉVOLUTION DES CAS D'ATTEINTES AU DROIT A LA VIE ET A L'INTEGRITE PHYSIQUE AU COURS DE L'ANNEE 2016.



Cette courbe montre que la violence, en termes de personnes tuées a été exacerbée respectivement au mois janvier (49 tuées), de juin (47 tuées) et d'août (65 tuées).

S'agissant des personnes blessées, c'est au mois de mai où nous avons enregistré le plus grand nombre de cas soit 69 personnes blessées.

TROISIEME PARTIE :

DES CAS DE TORTURE

III.1. DE L'ETAT DES LIEUX DE LA TORTURE.

En date du 23 novembre 2015, une dizaine d'organisation de défense des droits humains ont été suspendues par l'autorité gouvernementale et après environ une année c'est – à – dire le 19 octobre 2016, certaines de ces organisations dont l'APRODH, ont été radiées de la liste des organisations qui oeuvrent sur le sol burundais. Ces mesures n'avaient pas d'autres visés que de contraindre les responsables de ces organisations à se taire devant d'innombrables cas de barbaries qui se commettent. C'est pour cela que notre organisation n'a pas pu poursuivre sa noble mission de monitoring des cachots et des milieux carcéraux pour un plaidoyer en faveur du respect de la loi.

Ceci dit, les violations des droits humains en général ont continué et les actes de tortures se sont multipliés dans les cachots surtout que les cachots clandestins n'ont cessé de voir le jour ici et là dans le pays. D'ailleurs, certains responsables provinciaux du SNR n'ont pas hésité à créer des cachots chez eux. Ainsi, les personnes arrêtées arbitrairement et/ou enlevées ont été et sont encortorturées sans le moindre secours et la plupart d'entre elles finissent par mourir. C'est dans ce contexte que les organisations de la société civile de défense des droits humains les plus visibles sur terrain ont été suspendues puis radiées pour ne plus être informées : une façon de contrecarrer les dénonciations des bavures qui se commenttent, dans la majorité des cas, à l'endroit de toute personne soupçonnée d'être opposant du troisième mandat de Pierre NKURUNZIZA, les jeunes des quartiers et zones qualifiés de contestataires de ce mandat et les membres des partis politiques de l'opposition, surtout le FNL aile d'Agathon RWASA et le MSD.

Ainsi, plusieurs détenus qui ont la chance de téléphoner, de comparaitre devant le juge ou d'être relaxés révèlent des actes de torture trop atroces dans les cachots du service national des renseignements. Ces tortures ne visent à contraindre les détenus à avouer de très lourdes infractions non commises entre autres leur participation dans des groupes armés ou dans la rébellion, la possession des armes, l'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat ou atteinte à la sécurité du chef de l'Etat, Pour cela, les victimes de ces tortures sont gardées dans ces cachots pour des délais largement supérieurs à la durée légale de la garde à vue, en vue de cacher les abominations qu'ils ont subies.

Et du fait que les victimes ne sont pas autorisées à se faire soigner, bon nombre d'entre eux succombent à leurs blessures, tandis que pour d'autres, leur état de santé se détériore vers des handicaps irréversibles.

En plus des actes de tortures commis par des policiers et des agents du Service National de Renseignements, des traitements inhumains, cruels et dégradants n'ont cessé d'être commis, au grand jour, par des Imbonerakure, seuls ou en collaboration avec des policiers et /ou des administratifs. Cela a été témoigné par les familles des victimes qui assistaient impuissamment les leurs subir les maux de toutes natures sans la moindre capacité de réagir.

Voici quelques cas emblématiques :

1. En date du 10 Janvier 2016, *Avite NSHIMIRIMANA*, représentant du parti PARENA en province de Rumonge a été arrêté par KAMWENUBUSA, chef de zone Kizuka qui l'accusait de collaborer avec les groupes armés et d'être en possession des armes à feu dont il fallait montrer la cache. Il a été conduit par le même chef de zone dans un lieu de détention clandestin en l'occurrence le stade de football du Président de la République du Burundi. Arrivé à cet endroit, il a été reçu par les policiers de l'API qui gardent ce stade, lesquels l'ont tabassé sous les ordres de ce chef de zone. Il a été battu à l'aide d'un fil électrique. Lorsqu'il a été libéré, le lendemain, il était dans un état moribond. Il présentait des traces des coups de ce fil électrique au niveau des bras et du dos.

1. Le 20 janvier 2016, plus de 50 personnes qui étaient détenues dans les différents cachots du Service National des Renseignements ont été transférées vers la prison centrale de Mpimba. Arrêtées dans les quartiers dits contestataires du 3^{ème} mandat par des agents du Service National des Renseignements, de la police et des militaires, ces personnes ont été transférées sans être auditionnées par les magistrats. C'est pourquoi leurs parents ont dénoncé des arrestations arbitraires et des transferts illégaux. Selon les témoins de la prison centrale de Mpimba, la plupart



de ces prévenus présentait des signes de torture. Parmi ces victimes de torture, *Aidid* est le cas emblématique : il avait des signes de torture au niveau du bras et dans ledos. Ces retenus sont sortis des cachots du Service National des Renseignements la veille de la visite des membres du Conseil de Sécurité de l'ONU.

Sur notre image 32, les signes de torture d'Aidid à la sortie du cachot du SNR pour son transfert à la prison centrale de Mpimba

2. *Un jeune homme prénommé Fabrice* a été torturé jusqu'à devenir déficient mental. A son arrivée à la Croix Rouge, il ne pouvait que prononcer très difficilement son prénom et sa province d'origine avec beaucoup de perte de souffle : ...Faaabrice, Kaaayaaanza.

Un témoin qui a gardé son anonymat a précisé que Fabrice a passé plus d'une semaine sous torture dans un conteneur. La police, voyant son état de santé se détériorer au jour le jour, elle l'a déposé à la Croix Rouge dans un état moribond. A ce moment, il avait des trous au niveau des pieds et des cicatrices partout sur le dos, le ventre et la tête. A quelques endroits, les os de la tête étaient dénudés.

3. *NIYONKURU Jeannette*, originaire de la colline Gakaranka, zone Kivumu en commune Mugamba de la province Bururi a été hospitalisée en état critique au centre de santé de Muramba au chef-lieu de la commune Mugamba, après avoir été torturée par des policiers, l'obligeant d'avouer que son mari NIYONDIKO Jean est parmi les groupes armés et de leur dire où il se trouverait. Son mari est vivement recherché par la police mais reste introuvable. Les policiers qui l'ont torturé sont restés libres et aucune enquête n'a eu lieu.

4. NGENDABANKA Anglebert, député et président du CNDD-FDD en province Cankuzo flanqué de trois policiers et des Imbonerakure ont malmené deux personnalités de l'administration publique dans cette province. Il s'agit de : *HAKIZIMANA Godefroid, conseiller à la DCE en commune Cankuzo et NTACONAYIGIZE Théoneste, Directeur de l'EP Cankuzo I*. Se trouvant chez eux tranquillement, ils ont été surpris par l'arrivée de ce député vers 19h. Avec beaucoup de menaces, ils ont été embarqués dans son véhicule. Les victimes ont été trainées dans la boue, tabassées par les Imbonerakure qui assurent la garde de ce député. Leurs familles et proches ont vite alerté les autorités de la province dont le Gouverneur et ces dernières ont exigé la libération des deux victimes. Ils ont été libérés vers 22h. Selon les informations recueillies auprès de certains cadres du parti CNDD-FDD, la cause de la torture est le fait qu'ils se sont prononcés ne pas soutenir la candidature de ce député à la tête du parti CNDD-FDD au niveau provincial pour 2017. Les mêmes sources ont précisé que n'eût été l'intervention de ces autorités provinciales, le pire allait arriver à ces deux hommes.

5. *Un militaire prénommé François* a été hospitalisé à l'hôpital militaire de Kamenge suite à des actes de torture (*Voir notre image 33 ci-dessous*). A son lit d'hôpital, il a subi plusieurs menaces d'enlèvement pour être achevé. Une somme de 5.000.000 FBU aurait été mise en jeu pour toute personne qui réussirait à l'enlever. Avant, il aurait même reçu une injection de produits toxiques.



6. *DUSHIME Alain Christal* a été arrêté à sa sortie de la



messe dominicale du 19 juin 2016 à Mutakura en zone Cibitoke de la Mairie de Bujumbura. Les militaires, les policiers et les Imbonerakure qui l'ont arrêté ont vite menacé de l'envoyer là où ils ont mis les autres, disaient – ils. Après des traitements inhumains et dégradants, il a été conduit, aux environs de 19h, vers une destination inconnue.

Image 34 : DUSHIME après son arrestation, en plein supplice

7. *Balthazar RIRABAKINA (39 ans)* de la colline Kigarika en commune Cendajuru de la province Cankuzo a été victime des traitements cruels et inhumains lui infligés par des Imbonerakure. C'était vers 23 heures lors que 3 Imbonerakure sont entrés chez lui. Ils l'ont accusé de ne pas soutenir le parti CNDD-FDD. Il a été tabassé. Il présentait des blessures sur le nez et la bouche. Il a dit ne pas avoir envie de se plaindre devant la justice de peur des représailles des attaquants.

8. *Le prénommé Gaspard* a été détenu dans un cachot clandestin situé au domicile du Responsable du service National de Renseignement (SNR) à Muramvya où il a subi tous les maux : séquestration, tortures et tentative d'assassinat et cela, sans qu'aucun membre de sa famille n'en soit au courant. Cette détention illégale a été connue le 26 juillet 2016 suite à des coups de fusils qui ont retenti du domicile de ce responsable du SNR situé dans le quartier Rwasazi au Chef-lieu de la province de Muramvya. Selon des sources sur place, la victime tentait de s'évader de ce cachot. Elle a essuyé des tirs mais aucune balle ne l'a atteinte. Le fugitif a fini par être rattrapé. Il a été sauvé par le Commissaire provincial qui, ayant entendu ces coups de feu, est venu au secours. C'est ainsi qu'il a conduit Gaspard au cachot de la police.

9. Le 1er août 2016, trois personnes à savoir *Pierre ZAWULI, Elias BUTOYI et Moïse MUNEZERO* ont été arrêtés et torturés par des jeunes affiliés au parti au pouvoir CNDD – FDD, des Imbonerakure. Ils étaient commandés par le chef de zone Gatara, *MANIRAMBONA Vital* accompagné de *MUVUNYI*, ex - président du parti CNDD-FDD dans la commune Busoni. Cet acte ignoble a eu lieu en zone Gatara, commune Busoni en province Kirundo. Des sources sur place ont indiqué que ces 3 personnes avaient d'abord été retenues au cachot de cette zone avant d'être conduites à un endroit que ces Imbonerakure appellent "Golgotha" où elles ont été tabassées. Elles étaient accusées d'avoir tenu une réunion illégale chez *Pierre ZAWULI*, chose qu'elles ont totalement niée.

10. *Le nommé NDAYISABA, membre du parti FNL aile d'Agathon RWASA* a été victime de torture sur la colline Mukungu, zone Kiyanza, commune Mwakiro en province Muyinga. Le chef de colline Mukungu, accompagné des Imbonerakure ont été gênés par la présence de cette personne dans

une réunion collinaire organisée le 18 août 2016. Il a été tabassé par ces derniers qui le contraignaient d'accepter d'être membre du parti CNDD - FDD.

11. En date du 22 août 2016, *Pacifique IRADUKUNDA (19 ans)*, originaire de la colline Mbogora, commune Nyabihanga, province de Mwaro, a été arrêté et torturé sur la colline Kibogoye, commune Kayokwe de la même province par des Imbonerakure en complicité avec l'administration locale. Selon des témoins de la scène, ce jeune homme a été ligoté et frappé pour avouer qu'il fait partie des groupes rebelles qui combattent le pouvoir du CNDD - FDD. La victime a, par après, été conduite au cachot du poste de police de la zone Gihinga.

12. *Jean Marie MISIGARO*, originaire de la colline Kigina en commune Ntega, province Kirundo a subi des traitements inhumains et dégradants de la part de l'administrateur communal Philippe NGABONZIZA. MISIGARO est membre de la coalition Amizero y'Abarundi. Il avait fui depuis trois mois vers la commune Busoni, par crainte pour sa sécurité. De retour le 12 septembre 2016, il a été arrêté par l'administrateur communal à son domicile. Amené à la police, J.M. a été tabassé d'abord par l'administrateur avant que ce dernier ne donne des ordres aux Imbonerakure de continuer cette barbarie. La victime a été par la suite libérée.

13. *Diane NDAYIKENGURUKIYE âgée de 18 ans, serveuse à l'hôtel GET UP* au centre de Cankuzo a été violée la nuit du 17 septembre 2016. Le présumé auteur de cet acte est Jean Luc MANIRAMBONA, secrétaire permanent du parti CNDD-FDD en province Cankuzo. En effet, selon des sources sur place, cette jeune fille a d'abord été accusée de vol de téléphone par ledit secrétaire permanent. Elle a, par la suite, été enlevée du lieu de son travail et embarquée à bord du véhicule de l'hôpital de Cankuzo par des policiers dirigés par Jean Luc MANIRAMBONA. Selon les mêmes sources, le gérant de l'hôtel aurait opposé une force contre ce kidnapping mais sans succès. Suite à des menaces, il a fini par ouvrir la porte qu'il avait fermée. Arrivé au commissariat, Jean Luc MANIRAMBONA a donné l'ordre aux policiers de rentrer au camp, leur expliquant qu'il ramenait la jeune fille à son lieu de travail c'est - à - dire à l'hôtel. En la ramenant à l'hôpital, il a intimé l'ordre au chauffeur de l'hôpital de Cankuzo Léon RUFURWE qui les conduisait de stopper le véhicule dans la brousse, devant une maison en construction et de faire descendre la fille avant d'aller remettre le véhicule au garage de l'hôpital. La fille a été conduite, de force, dans cette maison en chantier, où elle a été violée, malgré ses cris au secours. Le violeur ne la laissera partir que lorsqu'il entendra des voix des passants. Le lendemain matin, la fille est allée consulter le médecin pour ses examens et soins de santé mais, après avoir su que c'est le secrétaire permanent du parti CNDD/FDD à Cankuzo qui a commis le forfait, le médecin directeur de l'hôpital a refusé de la consulter sans la présence de l'auteur. Elle n'a pu bénéficier de ces soins qu'en date du 19 septembre 2016 mais là aussi, suite au plaidoyer de la Coordinatrice du CDFC et de la patronne de la victime. Le même jour, il s'est tenu une réunion soit disant de médiation qui a rassemblé le sous commissaire PSI Donatien,

le sous commissaire PAFJothan NIKORA et un magistrat au TGI du nom de Thierry HABARUGIRA et dans laquelle ils ont imposé à la victime d'accepter une somme de 150.000 FBU et d'abandonner la poursuite judiciaire. Ce magistrat est allé jusqu'à dire que, puisque les choses se sont passées pendant la nuit, la victime n'a qu'à se contenter de cette somme pour ne pas tout perdre puisqu'elle n'aurait pas de preuves. L'auteur de la torture doublée de viol n'a jamais été inquiété.

14. *Patience BUKEYENEZA*, originaire de la sous colline Mutukura, colline Nyakerera, commune et province Cankuzo, a été torturé à mort dans la nuit du 14 octobre 2016 sur la sous colline Mugeru, colline Mugeru, commune de Mishuha de la même province. Selon des témoins, la victime a été torturée par le chef de zone Mugeru, Lambert KARENZO en collaboration avec des Imbonerakure de la localité. Selon ces mêmes sources, la victime a subi une injection d'un produit non encore connu, au niveau de la moelle épinière. Membre du parti d'opposition MSD, ses bourreaux l'ont accusé d'espionnage. La victime travaillait dans cette commune en tant que chauffeur dans une école de conduite automobile «la différence». Elle a été évacuée vers un centre de santé de Gishungo avant qu'elle ne soit transférée à l'hôpital du district sanitaire de Murore, puis vers l'un des hôpitaux de la ville de Bujumbura. Selon les membres de sa famille, le malade était dans un état de santé critique avec une paralysie déjà déclarée des membres inférieurs.

15. En date du 17 novembre 2016, *Emmanuel NTACONAYIGIZE alias Démocrate détenu à la prison de Muramvya depuis mars 2015* a été victime des actes de torture lui infligés par le sous commissaire de Police Judiciaire. Selon des témoins, le prisonnier a été autorisé, vers 9 heures, d'aller se faire soigner à l'hôpital de Muramvya, avec escorte de la police pénitentiaire. En cours de route, il a été détourné par le commissaire Télésphore MANIRAMBONA qui l'a conduit au commissariat de police à Muramvya où il a été torturé et blessé. Il l'a accusé injustement de vouloir prendre fuite, selon des sources au commissariat de police. D'autres sources ont indiqué qu'il a été victime de posséder, sans autorisation, un téléphone portable dans la prison. Il est retourné à la prison en état de souffrance, ce qui a révolté ses camarades. Un climat de tension et de révolte s'est momentanément installé dans la prison centrale de Muramvya. Rappelons qu'Emmanuel NTACONAYIGIZE est connue comme un prisonnier d'opinion arrêtée pour la simple raison qu'il critiquait le pouvoir du CNDD-FDD sur les médias indépendants et surtout dans l'émission Kabizi diffusée par la RPA.

16. En date du 18 novembre 2016, *le colonel Dieudonné DUSHIMAGIZE alias Gangi, militaire ex - FAB et n°2 de la Police Militaire (PM) en charge de renseignement dans l'armée*, a été arrêté à l'Etat - Major Général des Forces de Défense Nationale. Selon des sources sur place, il a d'abord été emprisonné dans le cachot de la PM avant d'être conduit au cachot du SNR où il a été détenu et torturé. Les mêmes sources ont précisé que son arrestation est le résultat d'un montage fait de toutes pièces autour d'un chauffeur à l'Etat-major qui se serait fait attraper en possession de deux fusils de type pistolet. Ce chauffeur, en état d'arrestation, aurait accusé le Colonel Dieudonné DUSHIMAGIZE,

comme propriétaire de ces armes. Il est poursuivi pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et tentative d'assassinat selon le porte parole de la police Pierre NKURIKIYE. Mais, en réalité, le colonel est victime d'un plan d'arrestation de tout militaire ex-FAB soupçonné d'être contre le 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA, comme l'ont dit ses collègues. Il a été entendu par un magistrat, en date du 22 novembre 2016 avant d'être transféré à la prison centrale de Mpimba.

17. En date du 12 décembre 2016, *trois personnes* ont été arrêtées sur la colline Musugi, zone Kiyenzi, commune Kanyosha, province Bujumbura rural. Selon des sources sur place, l'opération a été organisée par des Imbonerakure accompagnés de leur chef prénommé Raymond. Les victimes ont été conduites au cachot du poste de police en commune Kanyosha où elles ont subies des scènes de tortures. Le chef de poste de police de Ruyaga, Pierre Claver MPERABANYANKA, les a ligotées et tabassées en date du 14 décembre 2016, pendant la journée, pour leur faire avouer qu'elles sont des rebelles et qu'elles possèdent des fusils. Selon une source anonyme, un de ces détenus ne peut plus prendre la position assise suite à ces actes de torture. En date du 15 décembre 2016, un parmi les trois détenus a été libéré moyennant paiement d'une rançon.

18. En date du 12 décembre 2016, *Egide HAKIZIMANA*, originaire de la commune Mugamba de la province Bururi, a été arrêté en commune Matana dans la même province. Selon des témoins, des policiers l'ont torturé au cachot du poste de police en commune Matana avant de le conduire au cachot du poste de police de la commune Mugamba. Il était accusé d'avoir participé aux manifestations contre le 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA.

19. *Benoît SINDAYIGAYA et sa mère Léonie MANISHA*, originaires de la colline Mwayi en commune et province Rutana ont été victimes de tortures. Selon des témoins sur place, le responsable du SNR en province Rutana, Jovin CISHAHAYO, en compagnie des Imbonerakure est l'auteur de ce forfait. Accusé de détention illégale d'armes, le jeune homme a été arrêté en date du 25 décembre 2016 et conduit à la résidence du chef SNR où il a subi des scènes de tortures graves dans le but de lui faire avouer d'être l'auteur d'un coup de feu entendu sur sa colline la veille. Tentant d'intervenir pour innocenter son fils, la mère a, elle aussi, été tabassée et humiliée.

Bref, ***98 cas de torture et de mauvais traitements ont été portés à notre connaissance***, mais nous pensons que le nombre de victimes est de loin supérieur étant donné la barbarie et le terrorisme qui ont pesé lourdement sur les membres des partis politiques de l'opposition, les habitants des quartiers et zones qualifiés de contestataires du 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA, les militaires et policiers ex-FAB et toutes les personnes soupçonnées d'être des opposants. Ainsi, le contexte sécuritaire et les sanctions imposées injustement à l'APRODH ne lui ont malheureusement pas permis de documenter tous les cas.

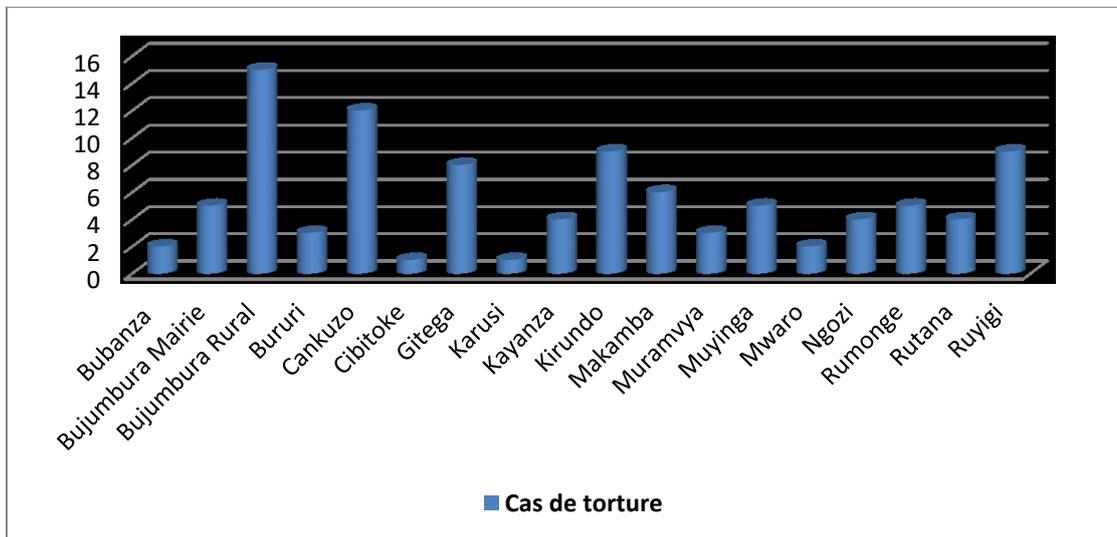
III.2. TABLEAU SYNTHÈSE DES VICTIMES DE TORTURE PAR MOIS ET PAR PROVINCE.

| Mois | Janv. | Févr. | Mars | Avril | Mai | Juin | Juil. | Août | Sept. | Oct. | Nov. | Déc. | Totaux |
|------------------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|-----------|-----------|----------|-----------|-----------|-----------|
| Provinces | | | | | | | | | | | | | |
| Bubanza | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 2 |
| Bujumbura Mairie | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 5 |
| Bujumbura Rural | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 5 | 2 | 2 | 5 | 15 |
| Bururi | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 |
| Cankuzo | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 2 | 1 | 2 | 2 | 1 | 1 | 0 | 12 |
| Cibitoke | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 |
| Gitega | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 6 | 8 |
| Karusi | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Kayanza | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 1 | 0 | 4 |
| Kirundo | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 7 | 2 | 0 | 0 | 0 | 9 |
| Makamba | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 | 1 | 0 | 1 | 0 | 6 |
| Muramvya | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 3 |
| Muyinga | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 1 | 0 | 5 |
| Mwaro | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 |
| Ngozi | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 | 0 | 4 |
| Rumonge | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 5 |
| Rutana | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 4 |
| Ruyigi | 0 | 0 | 0 | 6 | 0 | 2 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 9 |
| Totaux | 3 | 1 | 0 | 9 | 2 | 8 | 4 | 24 | 11 | 6 | 11 | 19 | 98 |

III.3. TABLEAU SYNTHÈSE DES CAS DE TORTURE PAR MOIS ET PAR CATEGORIES D'AUTEURS.

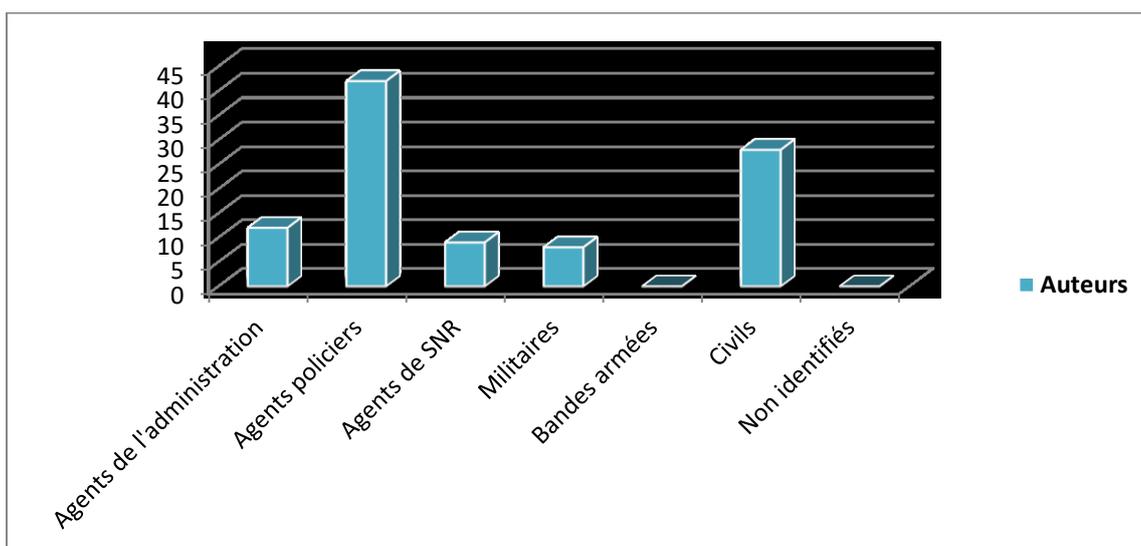
| Auteurs | Agents de l'administration | Agents Policiers | Agents SNR | Militaires | Groupes/Bandes armés | Civil | Non identifiés | Totaux |
|---------------|----------------------------|------------------|------------|------------|----------------------|-----------|----------------|-----------|
| Mois | | | | | | | | |
| Janvier | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 | 3 |
| Février | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Mars | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Avril | 3 | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 11 |
| Mai | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Juin | 0 | 5 | 1 | 0 | 0 | 1 | 0 | 7 |
| Juillet | 0 | 2 | 1 | 0 | 0 | 2 | 0 | 5 |
| Août | 2 | 5 | 3 | 2 | 0 | 12 | 0 | 24 |
| Septembre | 3 | 2 | 0 | 5 | 0 | 1 | 0 | 11 |
| Octobre | 2 | 3 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 6 |
| Novembre | 1 | 6 | 1 | 0 | 0 | 4 | 0 | 12 |
| Décembre | 0 | 10 | 1 | 0 | 0 | 7 | 0 | 18 |
| Totaux | 12 | 42 | 9 | 8 | 0 | 28 | 0 | 98 |

III.4. HISTOGRAMME DES CAS DE TORTURE PAR PROVINCE.



En analysant cet histogramme, nous constatons que les provinces de Bujumbura Rural et Cankuzo se sont illustrées dans le plus grand nombre de cas de torture avec respectivement 15 et 12 cas de torture sur un total annuel de 98 cas dans les 18 provinces du pays.

III.5. HISTOGRAMME DES CAS DE TORTURE PAR CATEGORIES D'AUTEURS.



Cet histogramme nous montre que les agents policiers se sont illustrés dans le plus grand nombre de cas de torture. Viennent après les civils qui sont, pour la plupart des jeunes « Imbonerakure ». Ces derniers sement le bon et le mauvais temps dans tout le pays en commettant des bavures au vu et au su des responsables du parti au pouvoir et souvent en collaboration avec les agents du SNR, les policiers et les administratifs.

QUATRIEME PARTIE :

DE LA SITUATION CARCERALE

IV.1. DE L'ETAT DES LIEUX

La situation carcérale est restée préoccupante tout au long de l'année 2016. Elle a été caractérisée par une surpopulation dans toutes les prisons du pays et sans nulle doute, une détérioration des conditions de vie des détenus.

En effet, les arrestations arbitraires dont les habitants des quartiers et zones qualifiés de contestataires du 3^{ème} mandat de Pierre NKURUNZIZA, les membres des partis de l'opposition, les militaires et les policiers ex – FAB considérés comme des opposants au pouvoir, ont été victimes, ont eu comme conséquence le gonflement des effectifs dans les 11 prisons du pays. A ceux là s'ajoutaient, au jour le jour, des rescapés de la torture dans les cachots du SNR, de la police et les cachots clandestins. Après des cris d'alarme des membres des familles des victimes, relayés par des visites de monitoring des organisations internationales de défense des droits humains, les boureaux n'avaient qu'à conduire et jeter dans les prisons des personnes torturées au point de mourir. De même, les Imbonerakure et les administratifs n'ont cessé d'imposer des traitements inhumains, cruels et dégradants surtout aux membres des partis politiques de l'opposition pour les contraindre à adhérer au CNDD/FDD, après quoi, ils étaient conduits aux cachots. La majorité de ces derniers croupissent dans les prisons avec des chefs d'accusation très catastrophiques.

Ainsi, téléguidés par l'exécutif dont le mot d'ordre est qu'il faut traquer toutes personnes soupçonnées d'être opposées au pouvoir et les contraindre au grand silence, les magistrats ont croisé les bras et le jugement des prisonniers politiques et d'opinion n'a été qu'une question chimérique. C'est ce contexte qui a été le facteur déterminant de la surpopulation dans les prisons du Burundi dont voici le panorama au 23 décembre 2016.

IV.2. SITUATION CARCERALE DANS LES 11 ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES DU PAYS ET DANS LES 2 CENTRES DE REEDUCATION DES MINEURS EN CONFLITS AVEC LA LOI AU 23 DECEMBRE 2016.

| Prisons | Capacité d'accueil | Population pénitentiaire | Nombre de prévenus | | Nombre de condamnés | | Mineurs prévenus | | Mineurs condamnés | | Evadés | Décès | Nourrissons | | Taux d'occupation |
|----------------|--------------------|--------------------------|----------------------|------------|----------------------|------------|------------------|----------|-------------------|----------|----------|----------|-----------------|-----------|-------------------|
| | | | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Garçons | Filles | Garçons | Filles | | | Garçons | Filles | |
| Bubanza | 100 | 409 | 176 | 7 | 217 | 9 | | | | | | | | 4 | 409,00% |
| Bururi | 250 | 272 | 167 | 7 | 88 | 10 | | | | | | | 2 | 1 | 108,80% |
| Gitega | 400 | 919 | 443 | 29 | 423 | 24 | | | | | | | 2 | 6 | 229,79% |
| Mpimba | 800 | 3578 | 2425 | 100 | 1008 | 44 | | | | 1 | | | 9 | 10 | 447,25% |
| Muramvya | 100 | 620 | 292 | 12 | 304 | 12 | | | | | | | | 3 | 620,00% |
| Muyinga | 300 | 504 | 191 | 12 | 290 | 11 | | | | | | | | | 168,00% |
| Ngozi (F) | 250 | 125 | | 25 | | 89 | | 6 | | 5 | | | 16 | 11 | 50,00% |
| Ngozi (H) | 400 | 1455 | 553 | | 902 | | | | | | | 1 | | | 363,75% |
| Rumonge | 800 | 1177 | 288 | 9 | 863 | 17 | | | | | | | 2 | 2 | 147,13% |
| Rutana | 350 | 299 | 107 | 2 | 177 | 12 | 1 | | | | | | | 2 | 85,43% |
| Ruyigi | 300 | 591 | 216 | 6 | 353 | 16 | | | | | | | 2 | 1 | 197,00% |
| Centre Ruyigi | 72 | 65 | | | | | 8 | | 50 | | | | | | 90,28% |
| Centre Rumonge | 72 | 37 | | | | | 22 | | 15 | | | | | | 51,39% |
| Totaux | 4 194 | 10051 | 4858 | 209 | 4625 | 244 | 31 | 6 | 65 | 6 | 0 | 1 | 33 | 40 | 239,65% |
| | | | 4858+209=5067 | | 4625+244=4869 | | 31+6=37 | | 65+6=71 | | | | 33+40=73 | | |

Le tableau ci – dessus montre que les effectifs ont passé de la capacité d'accueil de 4.194 à une population pénitentiaire de 10.124 (10.051 détenus + 73 nourrissons). Cela montre encore une fois que la population pénitentiaire est passée du simple à près du triple. Cela est extrêmement dangereux et montre que les droits humains ont été très entamés dans les milieux carcéraux du Burundi. De plus, le total des prévenus est de loin supérieur au total des condamnés : 5.104 prévenus (5.067 adultes + 37 mineurs) contre 4.940 condamnés (4.869 adultes + 71 mineurs). Cela montre que les affaires judiciaires ne sont pas traitées conformément à loi c'est – à – dire qu'il y a des prévenus qui passent un long moment sans être jugés. Et comme dit plus – haut, ce sont les dossiers des prisonniers politiques et des prisonniers d'opinion.

CINQUIEME PARTIE :

CONCLUSIONS ET SUGGESTIONS

V.1. CONCLUSIONS.

Le présent rapport aura montré à suffisance que la situation des droits humains au Burundi a été, tout au long de l'année 2016, très alarmante. Tous les indicateurs de respect des droits humains ont viré au rouge depuis que Pierre NKURUNZIZA a manifesté sa volonté de briguer un troisième mandat à la tête du commandement suprême de l'Etat (en avril 2015) et cette situation n'a pas changé au cours de l'année 2016.

Cela étant dit, la chasse à l'homme contre les opposants de ce troisième mandat qui a commencé en 2015 a continué en 2016 sans répit. Cette situation de ni guerre ni paix aura coûté la vie à des centaines de filles et de fils innocents de cette nation comme cela se lit dans les pages précédentes, même si les données ne sont pas exhaustives. Malgré une insécurité grandissante dans le pays où chaque jour apportait son lot de malheurs et de pleurs à des familles entières partout dans le pays, les autorités gouvernementales et les responsables du parti au pouvoir, le CNDD/FDD n'ont cessé de brandir leur slogan d'une sécurité et d'une paix totales partout dans le pays, sans doute pour tromper l'opinion internationale.

Toujours au point de vue sécuritaire, la hantise d'une rébellion en formation et prêt à attaquer pour neutraliser le pouvoir illégal de Pierre NKURUNZIZA a créé un traumatisme sans précédent chez ses ténors. Cela a poussé les policiers, les agents du SNR, les Imbonerakure et certains admnisitratifs à commettre l'irréparable à l'occasion des fouilles et perquisitions répétitives dans les quartiers et zones qualifiés de contestataires de ce mandat, chez les membres des partis politiques de l'opposition, chez les policiers et militaires ex-FAB et chez toutes autres personnes soupçonnées d'être opposées à ce mandat et là, des arrestations ont été opérées souvent sans une pièce judiciaire.

Dans ce même domaine, on ne peut pas passer sous silence les multiples attaques des personnes armées non identifiées tantôt sur les voies publiques, tantôt dans les bistrotts et dans les ménages et qui ont endeuillés d'innombrables familles. Malheureusement, les enquêtes toujours promises par les instances habilitées pour identifier les auteurs n'ont jamais annoncé leurs résultats.

Au point de vue judiciaire, de multiples et répétitives arrestations arbitraires suivies de détentions illégales et/ou des exécutions extrajudiciaires, des cas d'enlèvement suivis de disparitions forcées, des cas de torture souvent dans des cachots clandestins ont été le lot quotidien des personnes soupçonnées d'être des opposants à ce mandat de Pierre NKURUNZIZA.

La jouissance des libertés publiques a été fort entamée. Le pouvoir a tout fait pour faire taire toute personne physique ou morale qui oserait lever la voix pour dénoncer les multiples violations des droits humains qui se commettent au grand jour. C'est dans ce contexte que les journalistes des médias privés n'ont cessé d'être pourchassés et maltraités. C'est aussi dans cette voie que les organisations de défense des droits humains d'abord suspendues, ont été radiées sans aucun jugement. Enfin, c'est dans cette lancée qu'une loi restrictive a été rapidement votée pour avoir une main mise sur le fonctionnement et l'autonomie de ces organisations.

V.2. DES RECOMMANDATIONS.

Eu égard aux multiples violations des droits humains constatées en 2016 et qui tirent origine dans le contexte sécuritaire, politique, judiciaire et socio – économique tel que présenté dans la première partie de notre rapport, les recommandations suivantes sont formulées par l'APRODH en vue de continuer, malgré tout, à donner sa contribution dans le domaine de la protection et de la promotion des droits humains pour tout un chacun. Ainsi, nous recommandons :

V.2.1. A l'endroit du gouvernement burundais:

- 1) De faire des enquêtes concluantes et présenter à l'opinion aussi bien nationale qu'internationale, les auteurs de multiples cas d'assassinat.
- 2) De faire des enquêtes concluantes sur les fosses communes qui existeraient dans certaines localités du pays afin que les burundais sachent qui a tué ces personnes et que leurs familles puissent les enterrer avec dignité.
- 3) De lutter contre l'impunité, traduire en justice et punir sans complaisance et conformément à la loi toutes les unités des forces de défense et de sécurité, toutes autorités et toute autre personne qui se rendent coupables des bavures qui nuisent au droit à la vie et à l'intégrité physique.
- 4) De mettre un terme le plus vite possible à toutes les arrestations arbitraires, les détentions illégales, les enlèvements, les disparitions forcées et les exécutions extrajudiciaires qui se commettent dans notre pays.
- 5) De rapatrier toutes les forces de maintien de la paix se trouvant en Somalie et en Centre Afrique afin qu'elles servent dans le maintien de la paix dans leur nation.
- 6) D'accepter des pourparlers inclusifs pour tous les protagonistes dans le conflit burundais afin de trouver une solution consensuelle et durable au mal burundais.

7) De rouvrir les organisations de la société civile radiées afin qu'elles contribuent à œuvrer pour la population et aux côtés des gouvernants dans la protection et la promotion des droits humains au Burundi.

8) De lutter contre la pauvreté grandissante dans le pays par une politique d'ouverture et d'acceptation mutuelle qui gavoriserait le retour des investisseurs et des bailleurs de fonds.

V.2.2. A l'endroit des partis politiques :

1) D'éduquer et encadrer les jeunes affiliés à leurs partis aux idéaux de ces derniers afin qu'ils fassent preuve de retenue et de tolérance envers les membres des autres partis politiques.

2) De punir tout membre d'un parti politique qui se rendrait coupable d'une bavure quelconque contre un membre d'un autre parti.

V.2.3. A l'endroit des Défenseurs des Droits Humains:

1) De constituer et entretenir une base de données relatives aux violations du droit à la vie et autres traitements inhumains, cruels et dégradants.

2) Multiplier les actions de plaidoyer au niveau interne et surtout au niveau international pour le retour de la paix au Burundi.

V.2.4. A l'EAC, à l'UA, à l'UE et à toute la communauté internationale.

1) D'agir concrètement et sans complaisance en faveur d'un retour rapide à la stabilité du Burundi.

2) D'amener Pierre NKURUNZIZA à accepter les négociations et de négocier réellement pour l'intérêt du Burundi.

***** fin ***** fin *****